



Publié le 07/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_140

OBJET : Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés - Année 2021

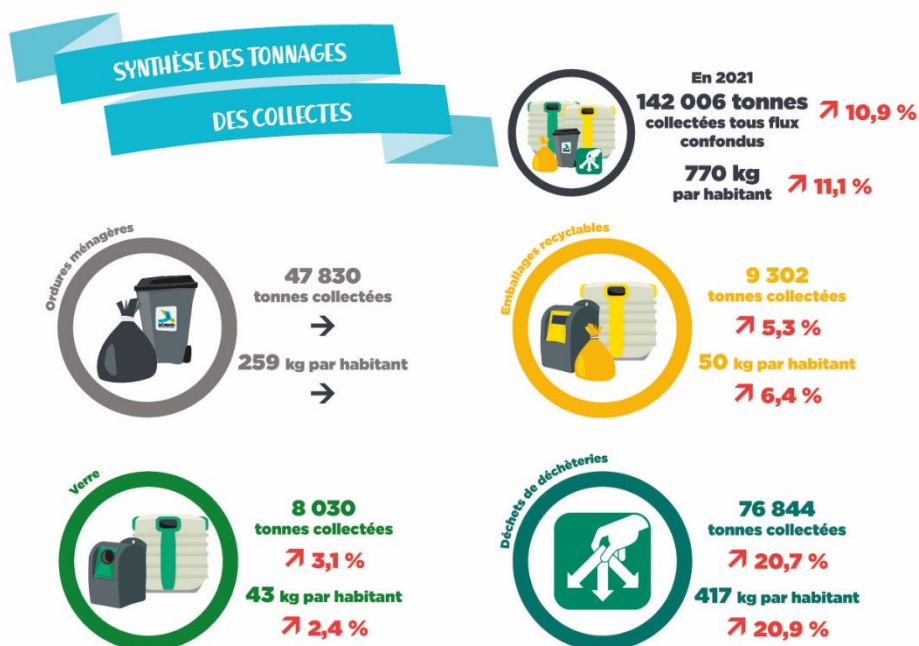
Exposé

D'après le Code général des collectivités territoriales (article D22224-1 et suivants), modifié par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Dans ce cadre, vous trouverez, ci-joint, le rapport annuel de la Communauté d'agglomération du Cotentin portant sur l'année 2021. Celui-ci synthétise les détails techniques et financiers de la gestion des déchets de notre territoire.



Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des Services Publics Locaux en date du 12 septembre 2022,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 6) pour :

- **Approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de l'année 2021.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :
Rapport annuel 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

27 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 166

Nombre de votants : 182

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt deux, le mardi 27 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, THOMAS – ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine (A partir de 18h44), HURLOT Juliette, LEMARIÉ Florence suppléante de JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h30), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie (Jusqu'à 20h19), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, FLAMBARD Dominique suppléant de LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSSIGNOL Françoise (A partir de 19h16), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN

Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PLAINEAU Nadège (A Partir de 18h37 – Jusqu'à 20h19), POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SCHMITT Gilles (A partir de 18h34), SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, LAISNEY Christiane suppléante de TOLLEMER Jean-Pierre, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DUCOURET Chantal à HURLOT Juliette, HUREL Karine à HULIN Bertrand (Jusqu'à de 18h44), LEFRANC Bertrand à LEFAIX-VERON Odile (Jusqu'à 18h30), LEMOIGNE Sophie à AMIOT Florence (A partir de 20h19), LEPOITTEVIN Gilbert à TAVARD Agnès, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à BRIENS Eric (Jusqu'à 19h16), LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MAGHE Jean-Michel à KRIMI Sonia, PELLERIN Jean-Luc à LEFER Denis, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à PERRIER Didier (Jusqu'à 18h37 – A partir de 20h19), SANSON Odile à MOUCHEL Jacky, SOURISSE Claudine à COUPÉ Stéphanie, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, GOSSELIN Bernard, HAYÉ Laurent, HEBERT Karine, LEBRETON Robert, PIC Anna, VANSTEELANT Gérard.



LeCotentin

RAPPORT - ÉDITION 2022

**RAPPORT ANNUEL
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS**

ANNÉE 2021

SOMMAIRE

05

LE TERRITOIRE DESSERVI

-
- 1 . Territoire desservi p05
 - 2 . Répartition de l'exploitation p09

10

LA PREVENTION DES DECHETS

-
- 1 . Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 p10
 - 2 . Actions de prévention et de sensibilisation p12

29

LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

-
- 1 . Pré-collecte p29
 - 2 . Population desservie et taux de variation annuel p30
 - 3 . Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire p31
 - 4 . Organisation de la collecte en porte à porte p33
 - 5 . Fréquence de collecte p36
 - 6 . Les déchèteries p37

40

LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

-
- 1 . Déchets collectés en collecte résiduelle p40
 - 2 . Déchets collectés en collecte séparée p42
 - 3 . Déchets collectés en déchèteries p46
 - 4 . Performance de collecte p48

50

LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

-
- 1 . Origine des déchets p50
 - 2 . Quai de transfert p50
 - 3 . Lieu et nature des traitements dont valorisation p52

54

LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

-
- 1 . Tonnages traités p54
 - 2 . Refus de tri et performance p58

61

EVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

71

STRUCTURE DES DEPENSES

- 1 . La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation p71
- 2 . La nature des dépenses d'investissement p75

62

RESSOURCES HUMAINES

77

STRUCTURE DES RECETTES

- 1 . Description de l'organisation de la Direction Déchets Ménagers p62
- 2 . Formation des agents p63
- 3 . Indicateurs liés aux accidents du travail p63
- 4 . Sinistralité p64

- 1 . La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation p77
- 2 . La nature des recettes d'investissement p79

65

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

80

EQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

- 1 . Description des moyens d'informations et de concertation p65
- 2 . Suivi des réclamations et évolutions p68

69

BUDGET ET FINANCEMENT

81

GLOSSAIRE ET ANNEXES

LE TERRITOIRE DESSERVI

1 TERRITOIRE DESSERVI

PRÉSENTATION DU PERIMETRE

Indéniablement, le Cotentin occupe une place à part dans l'espace géographique normand. Située à la pointe nord-ouest de la Normandie, la presqu'île du Cotentin est à la fois le « Finistère normand » et une porte ouverte sur le monde : en retrait de par son caractère insulaire, la terre du Cotentin est aussi une péninsule qui flirte au plus près des flux maritimes européens et mondiaux. Cette situation spatiale particulière fait du Cotentin une entité géographique visible, dont ses composantes environnementales, économiques et sociales participent à l'identité de notre Région.

Chiffres clés :

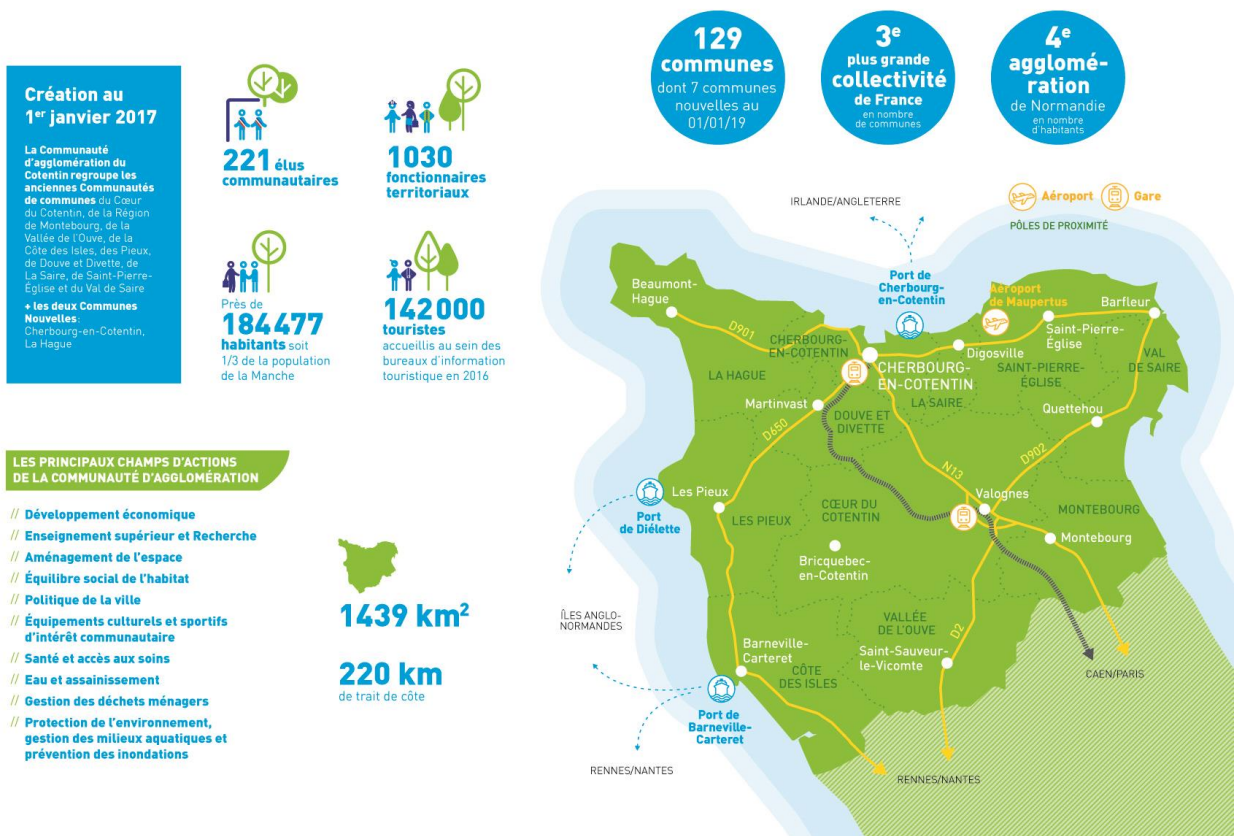
184 477 habitants

129 communes

11 Pôles de Proximité (PP)

1 439,36 km²

128 hab/km²



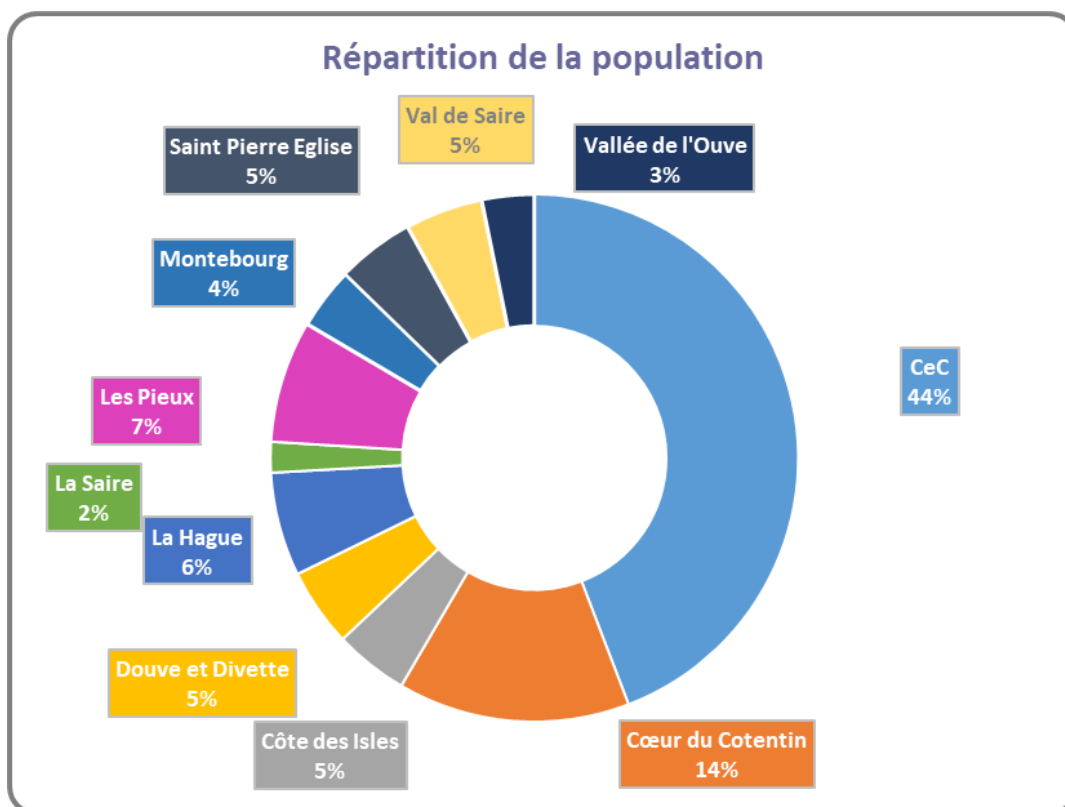
L'identité du Cotentin s'appuie d'abord sur ses habitants, sa ville-centre et ses bourgs ruraux. Le Cotentin est un territoire structuré par un réseau de villes et de bourgs denses qui constituent sa force. Ce maillage du territoire permet aux habitants de bénéficier d'un accès privilégié aux services : accès aux soins, aux équipements sportifs et culturels, aux commerces, à l'éducation sont indispensables dans les bourgs ruraux pour garantir aux habitants une offre de proximité et un cadre de vie préservé.

L'identité du Cotentin s'illustre aussi par ses paysages, dont le bocage prédominant, façonne son image. Derrière ce marqueur fort, le Cotentin rassemble sur un périmètre restreint, une multitude de paysages diversifiés et contrastés (falaises, côtes sableuses, marais...). Le littoral est également un vecteur commun de l'identité géographique Cotentinoise, et représente donc un enjeu territorial fort. Géographiquement bordé par 3 côtes différentes, le Cotentin est marqué par cet effet d'insularité lié à sa position de péninsule qui est un élément identitaire fort.

Administrativement, le territoire est aujourd'hui regroupé par la Communauté d'agglomération du Cotentin. Créée le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de 9 intercommunalités (Cœur du Cotentin, Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de la Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire) et par extension à 2 communes nouvelles (Cherbourg-en-Cotentin et La Hague), elle s'étend sur une surface de 1 439 km² et rassemble 184 477 habitants répartis sur 129 communes.

Le Cotentin dispose d'un maillage de proximité avec ses habitants, établi sur la base des anciens EPCI, autour des « Maisons du Cotentin » qui exercent une mission d'accueil des usagers des services de proximité et une mission administrative et technique.

Le Cotentin est aujourd'hui la 4^{ème} puissance de la Région en nombre d'habitants, et c'est également la 14^{ème} agglomération la plus peuplée de France.



La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce plusieurs compétences définies dans la Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

Parmi les compétences obligatoires, l'Agglomération du Cotentin a la charge de la Collecte et du Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le territoire de l'Agglomération est composé d'une mixité de zone d'habitat sur une superficie très étendue. On y trouve une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km²) représentant un peu de plus de 44% de la population du territoire, des zones semi-urbaines, de zones très rurales, et des zones touristiques avec un territoire bordé

de 278 km de littoral. Cette mixité de territoire et de pics d'affluence (lié à l'activité touristique) rend la gestion de la collecte et du traitement des déchets plus complexe.

L'agglomération du Cotentin s'était dotée en 2018, d'un projet de territoire qui était le point de départ d'une aventure collective. Avec l'adoption de son nouveau projet territoire 2030 en septembre 2021, le Cotentin marque son basculement dans une nouvelle ère, avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies opérationnelles destinées à le faire entrer dans le cercle très fermé des territoires européens attractifs et qui offrent aux habitants leurs épanouissement professionnel et personnel. Ce projet est structuré en 4 grandes ambitions :

Ambition 1 : Faire du Cotentin un grand d'Europe

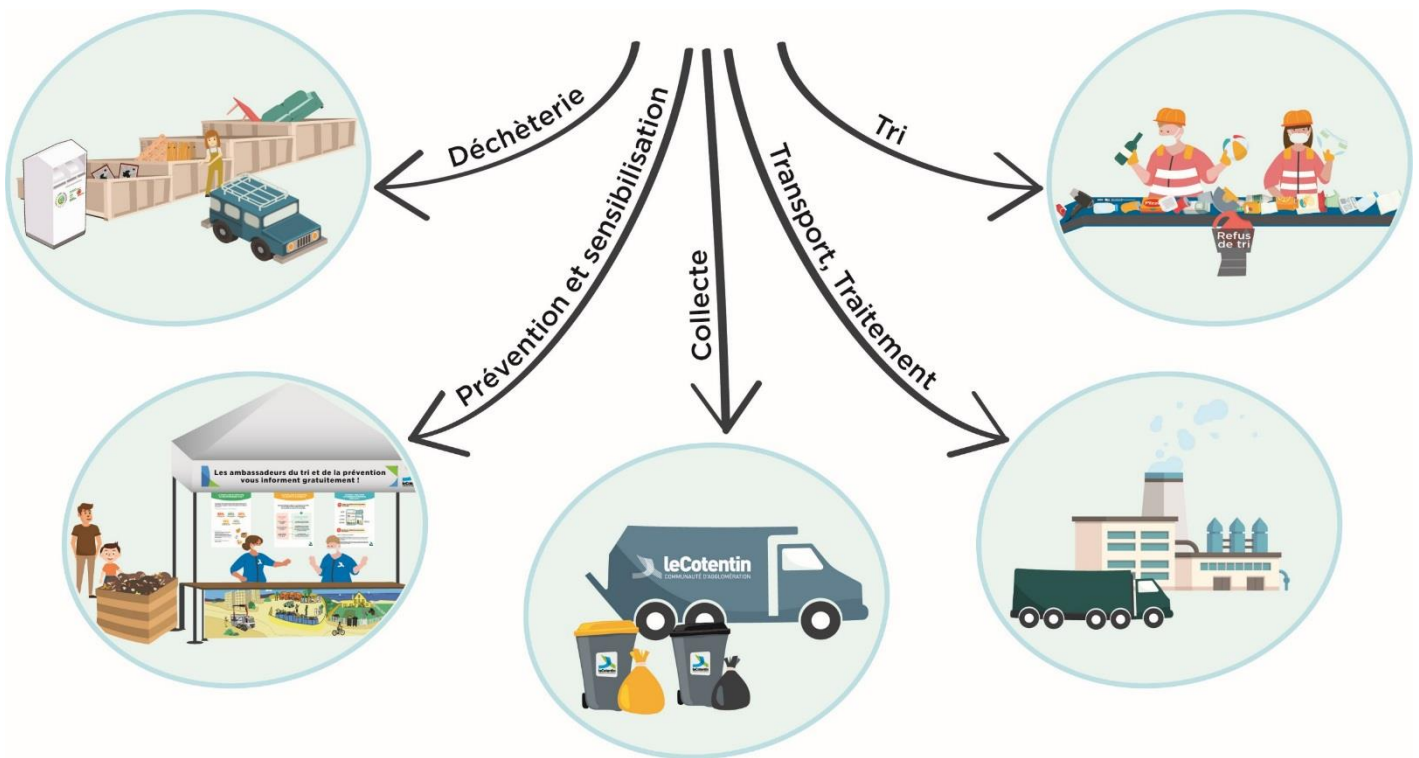
Ambition 2 : Préserver la qualité de vie exceptionnelle du Cotentin

Ambition 3 : Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique

Ambition 4 : La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

Dans le cadre de son ambition 3 concernant l'exemplarité environnementale, le Cotentin s'est engagé dans une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers, et souhaite voir la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de demain répondre aux exigences réglementaires tout en maîtrisant le budget lié à la collecte et aux traitements des déchets ménagers et assimilés.

VISION GLOBALE



L'année 2021 a pour objectif de tendre vers l'harmonisation et l'optimisation des services de la Direction déchets Ménagers avec :

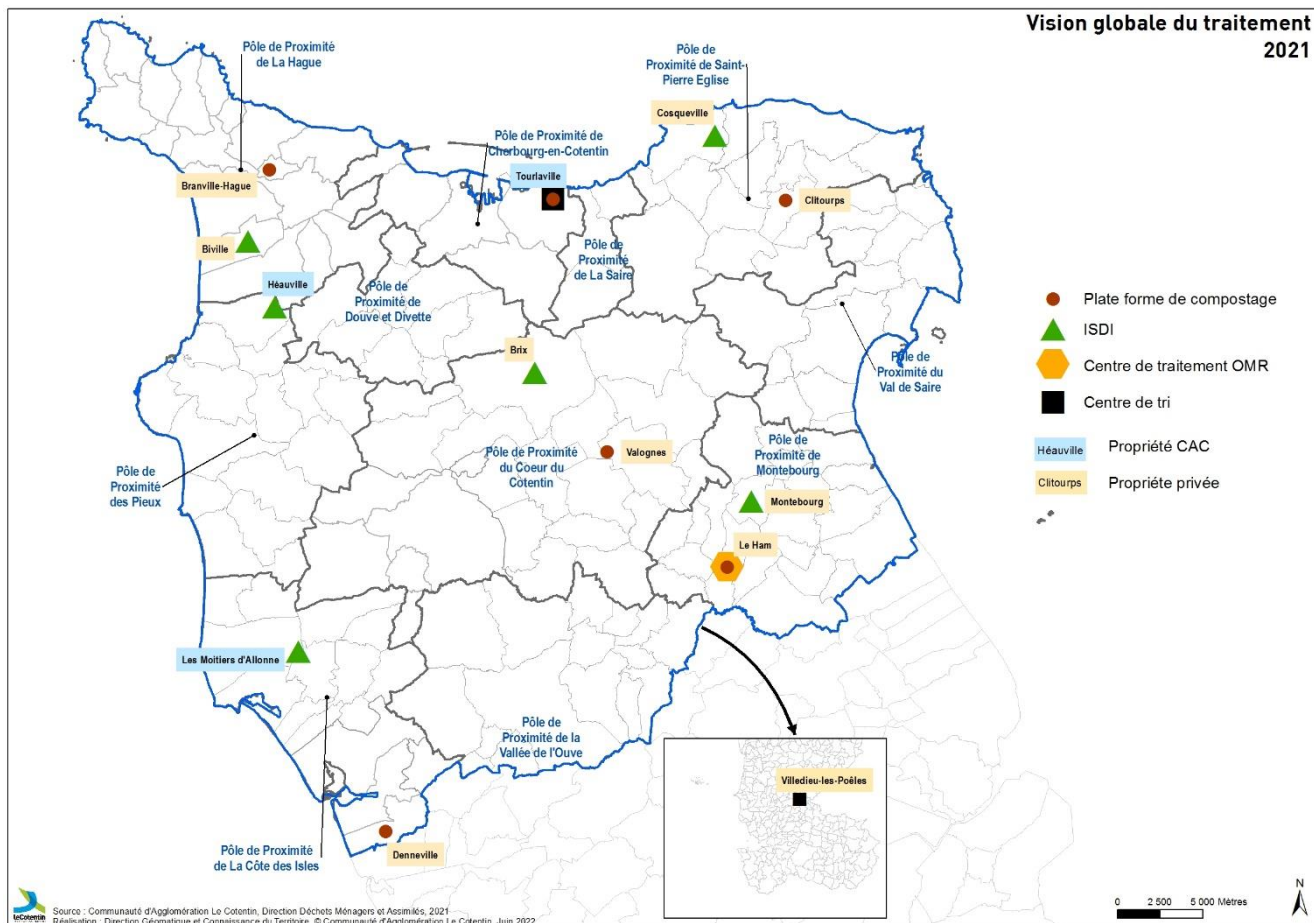
- l'harmonisation du financement du service public de prévention et de gestion des déchets avec le vote pour la mise en œuvre de la TEOM au 1^{er} janvier 2022,
- le projet d'harmonisation des déchèteries du Cotentin validé fin 2021 (livre I : particuliers),
- la concertation politique menée dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (ECT) des déchets, avec une volonté politique affichée de réduire la quantité de déchets enfouis.

Par ailleurs, l'Agglomération du Cotentin a été confirmée en juillet 2021, lauréat de l'appel à projets CITEO dans le cadre de l'extension des consignes de tri (ECT).

La vision vers les collectivités voisines se poursuit également avec la Société Publique Locale Normantri mais également avec les 1ers rapprochements au sein du M9 pour une gestion des résiduels d'ici 2030.

Outre les prestations spécifiques à la collecte des déchets et à la gestion des déchèteries, l'Agglomération assure également la gestion d'un centre de tri et de 3 sites de traitement en régie :

- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité,
- 1 plateforme de compostage.



Pour assurer l'ensemble de la compétence, l'unité administrative vient en soutien de l'ensemble des unités de la direction DMA avec la gestion des actes administratifs (courriers, délibérations, décision, note,...), le suivi du budget principal et annexe (préparation du budget, engagement, facturation, mandatement, virement,...) et la gestion des marchés publics (rédaction des pièces administratives, publication, préparation des CAO, notification, carte des achats publics,...).

Sur ce dernier point, la direction déchets ménagers lance de nombreux marchés en lien avec son activité mais utilise voire produit également des marchés transversaux.

Plusieurs marchés ont démarré ou ont été lancés courant 2021, et entre autres :

- Maintenance d'un broyeur rapide pour le broyage des déchets végétaux de la plate-forme de compostage de la Communauté d'agglomération du Cotentin
- Broyage à domicile des déchets verts des particuliers sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin
- Harmonisation, optimisation et sectorisation des collecte OMr et EMr de la Communauté d'agglomération du Cotentin dans le cadre de l'extension des consignes de tri

- Accord-cadre à bons de commande relatif à l'enquête et à la fourniture de bacs roulants individuels de collecte des OMr et des EMr de la Communauté d'agglomération Le Cotentin dans le cadre de l'extension des consignes de tri : notifié en janvier 2022
- Accords-cadres relatifs à la fourniture de colonnes de tri des déchets ménagers résiduels, des emballages recyclables, du verre et leurs pièces détachées (3 lots)
- Prestation de conseil à la sécurité du transport des matières dangereuses (TMD) de la Communauté d'agglomération du Cotentin (marché transversal).

DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire. Cependant, une convention de partenariat a été signée entre l'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de Baie du Cotentin pour les accompagner techniquement pour l'exécution et le suivi technique des marchés de prestations.

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La direction déchets ménagers et assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

	Verres	Emballages recyclables	Journaux revues	Ordures ménagères	Branchages	Pelouses	Gravats inertes	Encombrants	Métaux	Carton	Bois	Huiles de vidange	Amiante ciment	Déchets dangereux	Pneumatiques	Huiles de friture	Lampes	Batteries	Déchets électriques	Mobilier	Textiles	Réutilisation réemploi	
PORTE À PORTE	×	✓*	✓*	✓*	×	×	×	✓*	×	✓*	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
POINT D'APPORT VOLONTAIRE	✓	✓*	✓*	✓*	×	×	×	×	×	×	×	✓*	×	×	×	×	×	×	×	×	✓*	×	×
DÉCHÈTERIE	×	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓	✓*

* pour une partie du territoire ou sur certaines déchèteries

2 RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exploitation, la direction déchets ménagers et assimilés travaille sous différents type de fonctionnement et d'organisation en fonction des modes définis historiquement ou de la volonté politique. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par des prestataires, soit via des associations,...

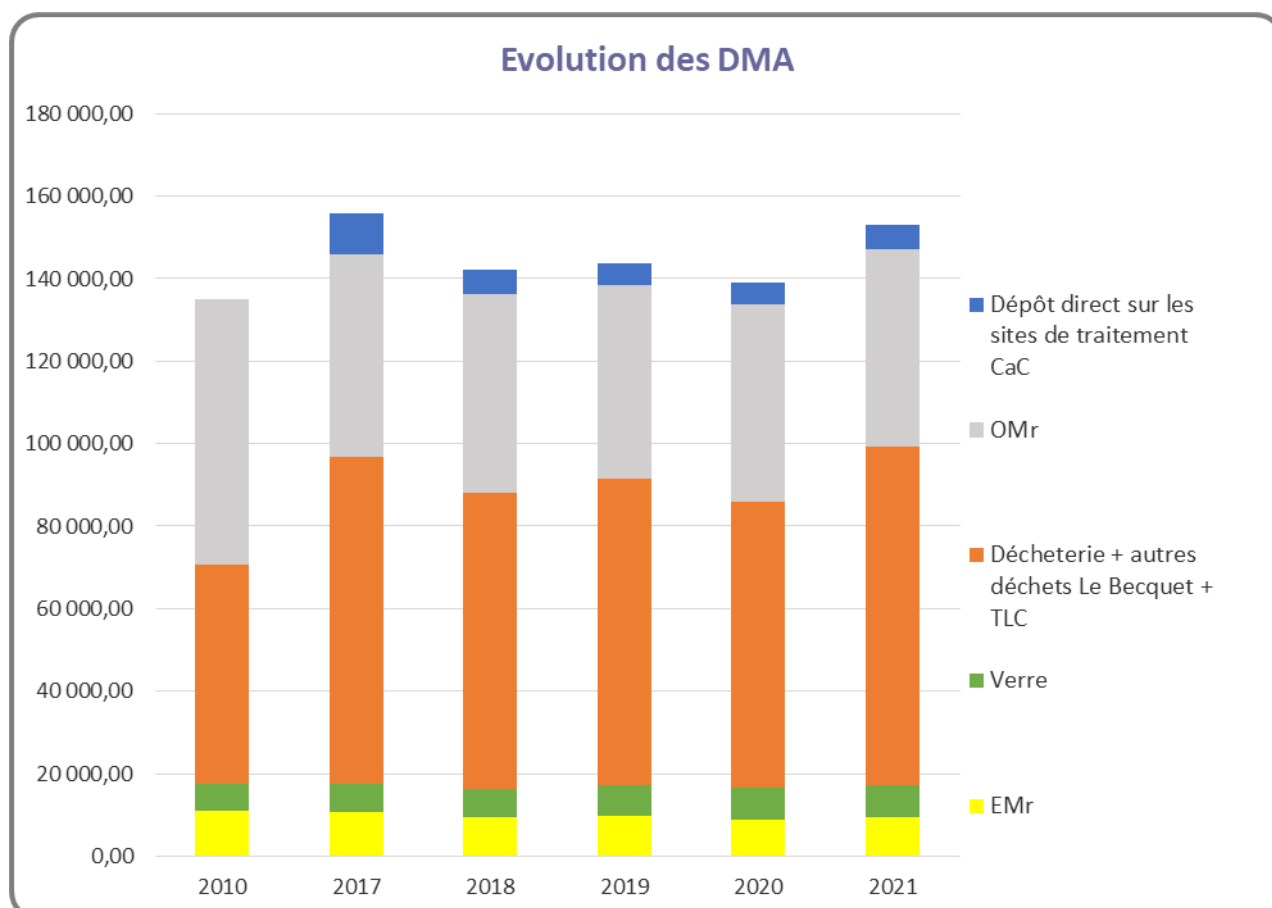
	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
Communauté d'agglomération du Cotentin (régie)	✓	✓	✓	✓
Prestataires (marché)	✓	✓	✓	✓
Associations (convention)	✓	×	×	✓

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT A 2010

On estime que le tonnage de DMA traité de 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab).

Le tonnage de DMA traité de 2021 est de 153 016 tonnes (population de 184 477 hab – soit 829,46 kg/an/hab).



Si on analyse ces tonnages, on note :

- Une baisse de près de 26% des OMr,
- Une baisse de près de 14% des EMr qui s'explique entre autre par la réduction de poids des emballages (pour rappel, en moyenne, le poids des bouteilles plastiques a diminué de 40%, celui des bidons de lessives de 13%,...) et par une baisse des publications papier, mais également par les premiers effets de la prévention,
- Le tonnage de verre est en hausse, environ 18%, qui s'explique par un meilleur tri et une augmentation de la communication à ce sujet (partenariat Cœur et Cancer).
- Une hausse des tonnages de déchèteries de plus de 54%. Cette forte évolution entraine globalement une hausse des tonnages de DMA. Les tonnages de rebuts (plateforme de compostage, centre de tri,...), les apports des services de nettoyage de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,...

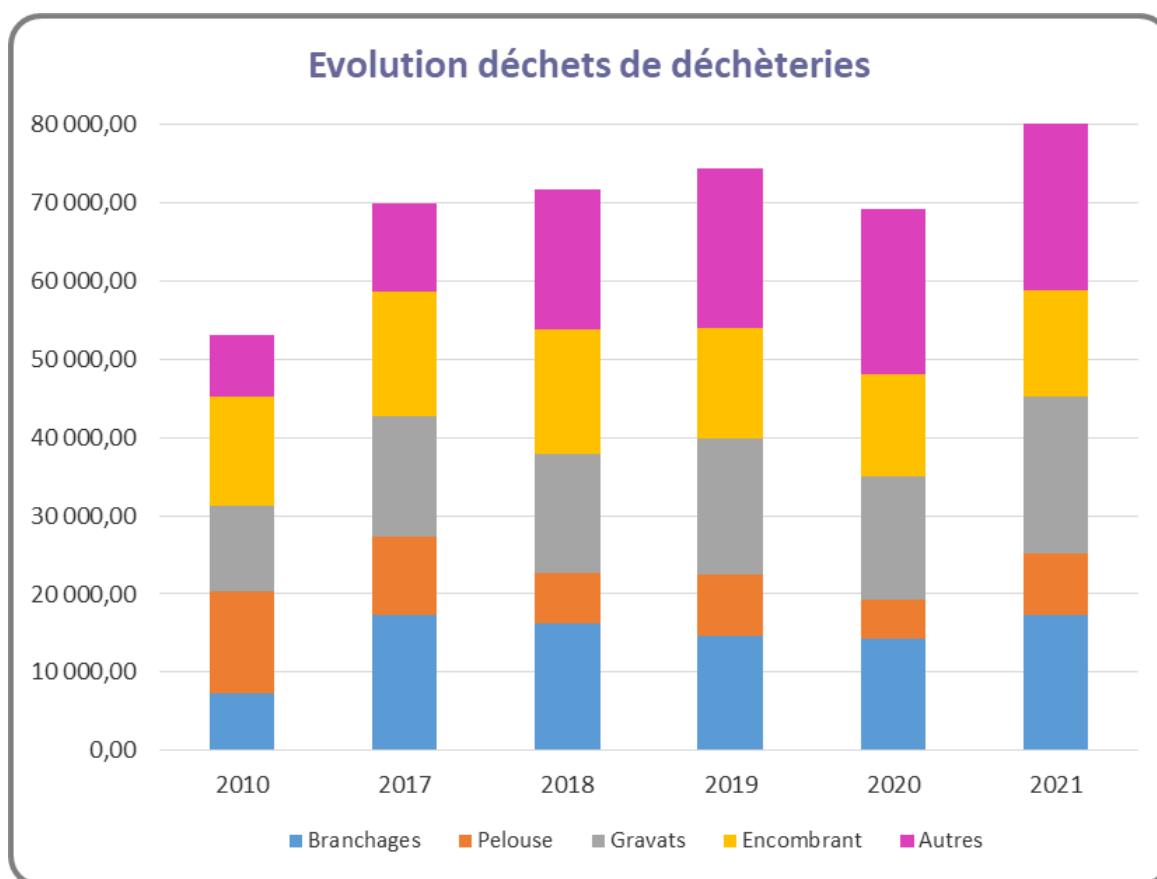
Chiffres clés :

+ 17 589 tonnes de DMA entre 2010 et 2021,

+ 28 904 tonnes de déchets de déchèterie et autres déchets entre 2010 et 2021

Evolution de tonnage des DMA entre 2010 et 2021 : + 13 %

(Pour rappel, évolution 2010-2020 = +2,86% - année COVID)



Dans « Autres » on retrouve : les cartons, la ferraille, le bois, les souches, les DEA, les DEEE, les déchets dangereux, l'amiante, les pneus, les TLC,

L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries,
- Interdiction de brûlage des déchets verts qui explique l'explosion des apports de branchages,
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants),

On note, néanmoins, que la sortie de crise sanitaire a eu un impact important sur cette année qui ne permet pas d'analyser l'impact des actions de prévention. La mise en œuvre du nouveau règlement de déchèterie pour les professionnels nous permettra peut-être de mieux gérer les dépôts en déchèteries et réduire les gisements sur ce flux.

2 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

ÉQUIPE DEDIEE A LA MISSION

L'Agglomération du Cotentin, dès sa création s'est positionnée sur une volonté de réduction de déchets, en intégrant au sein de la direction déchets ménagers et assimilés une unité prévention des déchets et développement du recyclage. L'équipe s'est ainsi organisée et est constituée depuis le début de l'année 2018, d'une responsable d'unité, d'un conseiller technique, d'une cheffe d'équipe, et de 7 ambassadeurs de tri et de la prévention. Depuis octobre 2021, le poste de cheffe d'équipe a été transformé en poste de responsable de service.

Cette équipe dédiée sillonne quotidiennement le Cotentin, dans les écoles, les foires, les marchés, les associations, ... prêts à prouver qu'avec quelques astuces et bonnes habitudes on peut réduire sa production de déchets et améliorer le tri des déchets.



Opération nettoyage de plage - Vauville

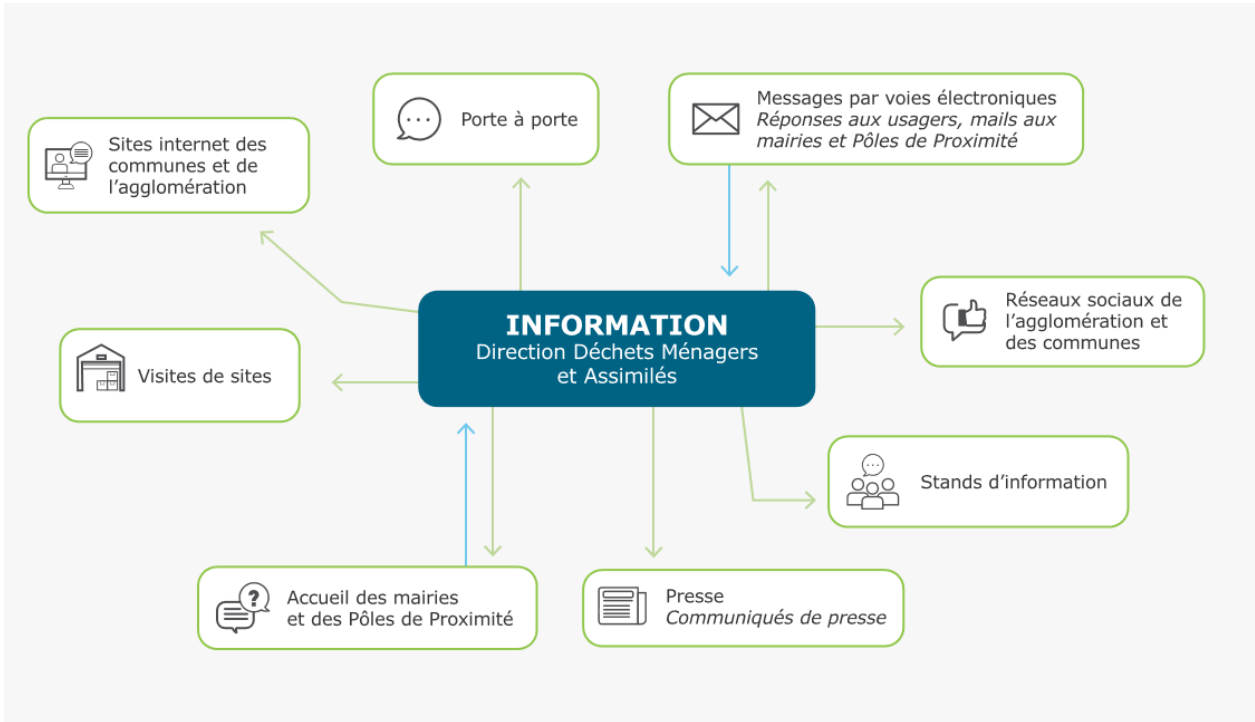
L'année 2021 a été une année encore marquée par la crise sanitaire nous obligeant à nous adapter aux contraintes, aux annulations de quelques événementiels.

SENSIBILISATION DES USAGERS

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination du grand public du territoire afin de conseiller et d'informer les usagers sur la gestion des déchets et ce malgré le contexte sanitaire (tri, déchèterie, nouvelle filière, compostage, prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire,...).

• Organisation des circuits d'information

La Communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.



• Sensibilisation du grand public

>Animation en déchèteries

Les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent venir apporter un soutien aux gardiens de déchèteries pour rappeler des consignes de tri, informer d'une modification de consigne ou d'une nouveauté. Cette année un accent a été mis sur cet axe qui nous permettait de toucher le public plus facilement. Plusieurs thématiques ont été abordées, tel que les encombrants, les déchets d'ameublement.

Chiffres clés :

Plus de 60 animations

Plus de 1200 personnes sensibilisées



Les ambassadeurs du tri en déchèteries

>Événementiels

Chaque année, les ambassadeurs du tri et de la prévention sont sollicités par diverses associations, mairies pour animer des stands/animations au cours desquels plusieurs thématiques peuvent être abordées tels que : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les rappels des consignes de tri, ...

- **13 événementiels réalisés** : 20 ans de le Maison du littoral, Festival l'Effet Mer, Tour de voile 2021, Cyclotourisme, la Rolex Fasnet Race, Quartier d'été, MusikenSaire, Plantes et Saveurs d'automne, Foire de Brix, Mois de l'ESS, ...
- **42 animations diverses** : animations avec les bibliothèques, centre de loisirs, professionnels, temps périscolaires...
- **32 animations sur les marchés et sites touristiques** lors de la saison estivale sur la promotion de l'eau du robinet;

Chiffres clés :

87 animations sur le territoire (hors interventions scolaires et événements nationaux)

Plus de 4000 personnes sensibilisées



Quartier d'été Cherbourg-en-Cotentin



Stand MusikenSaire

>Semaine développement durable

L'édition 2021 de la semaine européenne du développement durable s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre. Pour promouvoir cette action, les ambassadeurs du tri et de la prévention ont travaillé avec deux associations pour mettre en place une collecte de matériels d'écriture.

Dans ce cadre, les ambassadeurs ont travaillé avec les centres de loisirs du territoire pour la création de boîtes de collecte qui ont été réalisées pendant l'été 2021.



Centre de loisirs de Montfarville

Les boîtes ont ensuite été distribuées dans les maisons du Cotentin, au pôle universitaire de Cherbourg,... afin de capter un gisement de déchets valorisables et aussi apporter un soutien à deux associations qui œuvrent sur le Cotentin. C'est ainsi plus de 20 points de collecte répartis sur tout le Cotentin.



Pour sensibiliser les agents mais aussi les usagers des locaux de l'Agglomération accueillant du public au recyclage des stylos, les Ambassadeurs de Tri et de Prévention ont installé sur chaque pôle des boîtes de collecte, comme ici à la Maison France Services de Valognes.

Extrait du magazine & Nous #12

>Semaine européenne de réduction des déchets 2021 (SERD)

L'édition 2021 avait pour thématique « le ré-emploi ». A cette occasion une collecte de jouets a été organisée sur les déchèteries du territoire « 1 jouet donné = 1 enfant comblé » tout au long du mois de novembre. Fil & Terre avait la charge de collecter, trier et remettre en vente dans ses boutiques ses jouets encore réutilisables.

Chiffres clés :

1 546 kg de jouets collectés

56% remis en vente chez Fil & Terre



- 1 546 kg de jouets ont été collecté : les habitants du Cotentin ont participé activement à cette action,
- 56% des jouets/jeux/livres et CD d'occasions collectés vont avoir une seconde vie,
- Cette action en collaboration avec les déchèteries a été appréciée des gardiens qui ont eu un véritable rôle moteur dans ce projet.



Collecte déchèterie du Ham

>Semaine européenne du recyclage des piles 2021 (SERP)

A l'occasion de la semaine européenne de recyclage des piles 2021, l'unité a réalisé une collecte de piles en bibliothèques. Quand on sait que de nombreuses piles sont encore jetées dans les poubelles ordinaires ou stockés dans des tiroirs, il semblait important de relancer le geste de tri de ce déchet dangereux.

Dans ce cadre 10 animations ont été programmées dans des bibliothèques volontaires du territoire où les habitants étaient invités à venir déposer leurs stocks de piles. 536 kg de piles ont ainsi été collectés et déposés ensuite par les ambassadeurs du tri en déchèterie pour pouvoir ainsi être valorisés.

A travers cette animation, les ambassadeurs ont également valorisé les alternatives aux piles (lampe dynamo, batterie solaire,...), l'utilisation de piles rechargeables, mais également le fait de tester ses piles.

Chiffres clés :

10 stands

125 personnes

536 kg de piles collectées



Bibliothèque de Cherbourg-en-Cotentin

> Actions de sensibilisation à la collecte sélective

Sur le terrain, les équipes de collecte effectuent un contrôle qualité du tri qui peut donner lieu à des actions correctives (porte-à-porte, sensibilisation au pied de colonne de tri...). Les mairies sont également des partenaires privilégiés pour ce type d'action.



Chiffres clés :

Interventions auprès de **200** professionnels

Plus de **500** foyers sensibilisés en porte à porte

Flyers utilisés lors des sensibilisations

>Sensibilisation des scolaires

Les ambassadeurs du tri et de la prévention proposent des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin qui représentent en temps normal une grande part de leurs activités. En 2021, de nombreuses animations ont encore été annulées ou reportées suite au contexte sanitaire

A la rentrée 2021, l'ensemble du programme d'animations a été retravaillé pour répondre aux normes sanitaires et aux recommandations de la collectivité (travail conjoint avec la DSPMET) : uniquement 2 séances pour tous les niveaux, pas de manipulations par les élèves, une seule école à la fois par ambassadeur pour éviter le brassage...Pour l'année scolaire 2021-2022, 46 écoles inscrites soit 133 classes.

La partie pratique avec possibilité d'atelier bricolages « zéro déchet », de jeux ou de visites de sites ont été réintégrés petit à petit.

Un nouveau module « cartable vert », sur l'éco-consommation a été proposé à la rentrée de septembre 2021.

Chiffres clés :

10 écoles, 25 classes pour l'année scolaire 2020-2021. **662 élèves** en 2021

46 écoles, 133 classes pour l'année scolaire 2021-2022. **689 élèves** en 2021



Réduire ses déchets dans le Cotentin
[f](#) [t](#) [v](#) [i](#) [n](#) [e](#) [c](#) [o](#) [t](#) [e](#) [n](#) [t](#) [i](#) [n](#) [.f](#) [r](#)



>Visites de sites

Afin de finaliser le cycle d'animation, les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent proposer aux écoles des visites de sites. On propose essentiellement des visites du centre de tri du Becquet et du centre d'enfouissement du Ham. Cependant, aucune visite sur ce dernier site n'a été réalisée (fermeture au public – réouverture prévue à partir d'avril 2022)

La visite du centre de tri de Tourlaville est également proposée à des publics adultes (MFR, groupe FIM, professionnels, ESAT,...).



Visite du centre de tri de l'Agglomération

ACTION DE PRÉVENTION

- **Promotion du compostage et du broyage**

>Compostage

Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des déchets fermentescibles et des résidus de jardins considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage est harmonisée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1er janvier 2019. Ce marché unique pour l'ensemble du territoire permet ainsi à tous les usagers d'obtenir aux mêmes conditions un composteur.

Suite au confinement et à la diminution des demandes, une forte communication a été faite sur les réseaux sociaux, dans le magazine de l'Agglomération du Cotentin, dans la presse de la Manche avec un objectif de distribuer 1 500 composteurs. Le travail des ambassadeurs et les moyens supplémentaires de communication déployés ont permis d'atteindre 1382 composteurs distribués en 2021 soit un total de 10 932 foyers équipés sur le territoire.



Les résidus de jardins : l'or vert du jardinier

Habitant la Côte des Isles et amoureux du Cotentin, le jardinier Stéphane MARIE est aussi un fervent adepte du compost. Et si c'était le secret de la beauté de son jardin ? Visite guidée et explications.

Extrait du mag Le Cotentin n°12

>Mission civique les Léopards du Tri

Le compostage se développe également dans le milieu scolaire et notamment dans les restaurants collectifs mais également en ville et notamment à Cherbourg-en-Cotentin avec du compostage partagé. Cependant, pour réellement se développer, il faudra que la collectivité s'appuie sur un réseau plus fort de « guide-composteurs ».

C'est dans ce cadre que notre collectivité à tout de suite adhéré au projet initié par la Région Normandie des Léopards du Tri qui nous permettait ainsi d'accueillir deux missions civiques dont le rôle était de promouvoir et développer le compostage de proximité sur le territoire.

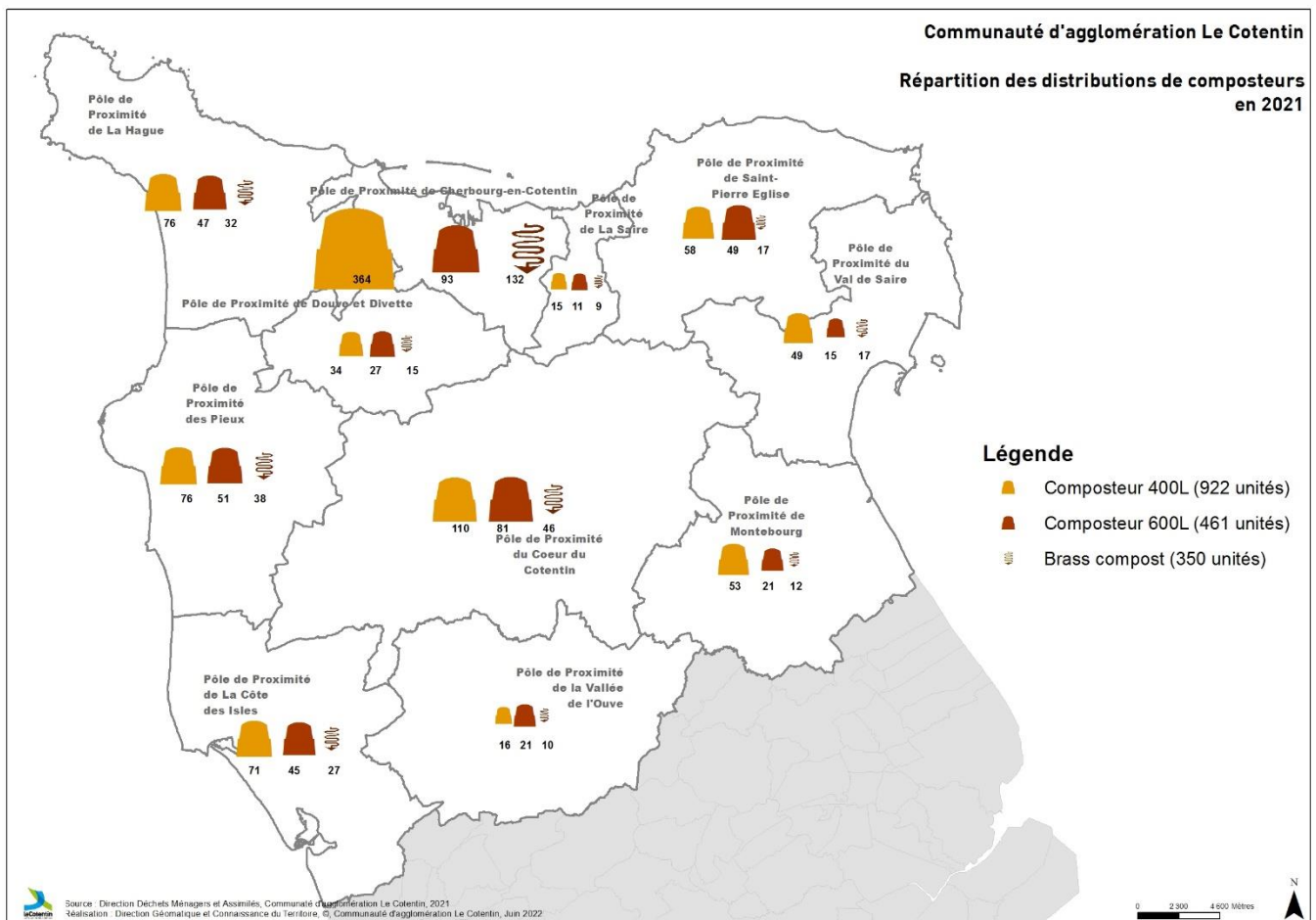


Composteurs partagés Valognes

Par ailleurs, l'expérience acquise, la validation d'un modèle type (3 composteurs : 1 pour le dépôt, 1 de maturation, 1 pour l'apport de sec), les relations créées avec la mairie de Cherbourg-en-Cotentin, les maisons de quartiers, les bailleurs sociaux,... sont autant d'éléments qui nous ont fait poursuivre le projet. Gabriel et Léana sont venus prendre le relais du travail déjà commencé par nos deux précédents volontaires. Au cours de leurs missions de 6 mois ils ont développé 5 composteurs, sensibilisés de nombreux habitants principalement d'habitat collectif et ont ainsi réussi à motiver près de 250 foyers à composter sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Par ailleurs, l'Agglomération a fait le choix de continuer le projet de la Région en prenant en charge la gestion des missions civiques.

En 2021, de nouveaux composteurs partagés ont été installés à Valognes, Cherbourg-en-Cotentin.

Par ailleurs, l'unité accompagne des écoles, collèges, lycées... sur la mise en œuvre de composteurs, en 2021, l'équipe a ainsi accompagné l'école de Besneville, d'Auderville, le collège des Provinces, mais également les jardins partagés de Cherbourg-en-Cotentin.



> Broyage des branchages

Les branchages restent un gisement très important en déchèteries, il apparaissait donc important de proposer un service permettant de limiter ses apports mais également de redonner à ses résidus de jardins leurs notions de matières organiques. Dans ce cadre, un marché réservé de broyage à domicile a été relancé en 2021. Le nouveau plan de communication a permis d'augmenter en 2021, permettant ainsi d'atteindre 147 interventions.



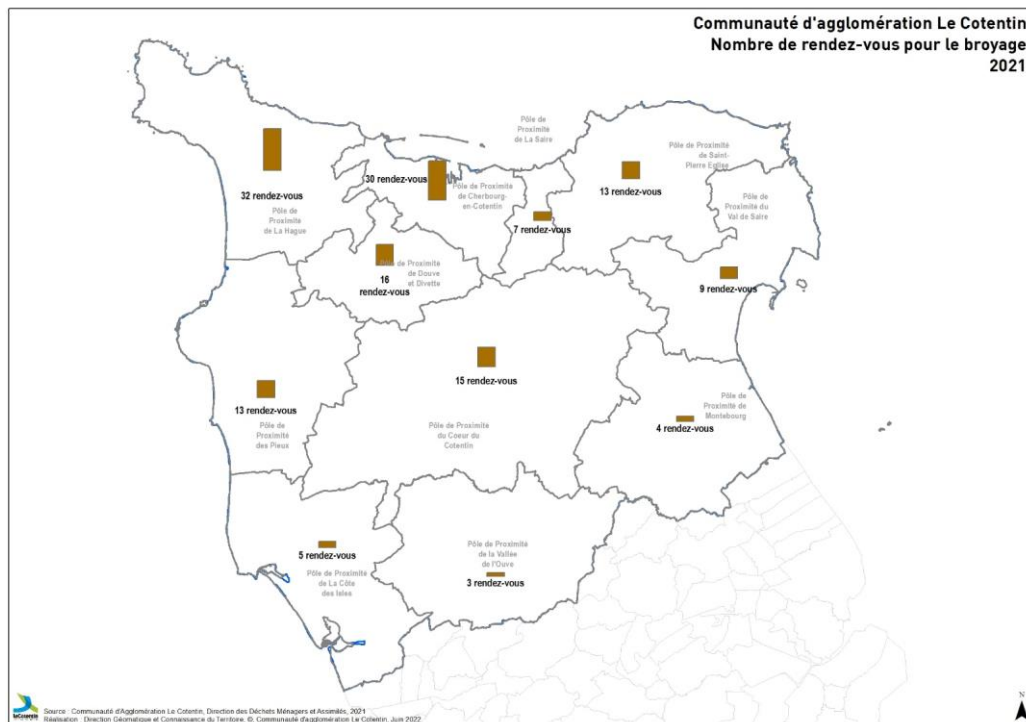
Broyage chez un usager

Chiffres clés :

147 interventions de broyage à domicile

1 382 composteurs distribués soit un total de 10 932 composteurs

34 sites de compostage de proximité dont 20 en restauration collective



>Semaine du compostage

Pour la semaine du compostage nous avons organisé des stands en déchèterie et sur les marchés du Cotentin pour apporter aux usagers un maximum d'informations sur cette technique permettant de réduire la production de déchets.

Nous avons prévu sur ces stands des distributions directes de composteurs qui ont été limité par un souci d'approvisionnement de l'entreprise SULO. Une cinquantaine de composteurs avaient quand même pu être distribués.

Chiffres clés :

20 stands

570 personnes sensibilisées

- **Caissons de réemploi**

Dans le cadre de la prévention des déchets, et en partenariat avec Fil&Terre, certaines déchèteries sont équipées de caissons de réemploi.

Cette pratique est mise en place sur sept déchèteries équipées (cf. cartographie article 3-6).

Fil&Terre assure la collecte de l'ensemble des objets déposés, le tri et met en vente une majorité des objets, le reste étant renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable,...). Cependant le nombre de vidage de ces caissons a tendance à diminuer laissant apparaître un manque de communication ou d'efficacité de ce service. L'unité prévention en partenariat avec l'unité déchèterie devra trouver des solutions pour améliorer les ratios de « détournement » des filières de traitement habituelles.



Déchèterie des Pieux – ©Thierry Houyel

- **Collecte des Textiles – Linges – Chaussures (TLC)**

En «soie», ce n'est PAS «Coton» De trier le textile

Les Textiles, Linges et Chaussures vont dans les colonnes à textiles. Ils pourront être donnés à des associations ou vendus.

Réduire ses déchets dans le Cotentin
lecotentin.fr

DÉCHÈTERIE MONTEBOURG
ECC TLC

Fil&Terre
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

leCotentin

La collecte de textile est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire du Cotentin. L'Agglomération a signé une convention de partenariat avec Fil et Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg).

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables,...). Les textiles ont été collectées sur les colonnes mises en œuvre sur les déchèteries ou sur les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération (dans le cadre des conventions).



Centre de Tri Fil&Terre – Turlaville – Cherbourg-en-Cotentin

Cependant, sur le territoire du Cotentin d'autres systèmes de collectes existent (dépôt en magasin, bornes le relais,..) et c'est ainsi un total de 383 tonnes de textiles qui ont été déposés pour être triées et recyclées sur l'ensemble du territoire (chiffres Refashion 2021 – attente de mise à jour du chiffres).

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.

• Sensibilisation des scolaires

Dans le cadre de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire 2021, l'unité prévention a sollicité tous les lycées pour leur proposer un concours inter-lycée sur le thème du gaspillage alimentaire. Chaque établissement doit présenter un logo mettant en scène un aliment en super héros. Le logo gagnant sera utilisé pour notre atelier Bee-wrap*, et sera le nouveau logo anti gaspi des ambassadeurs de tri. Seulement une classe a répondu positivement. Les animations et le concours se termineront en mai 2022.

• Journée de lutte contre le Gaspillage Alimentaire

Des stands ont été mis en place sur les marchés du territoire afin de poursuivre la sensibilisation des habitants du territoire sur le « doggy bag ». Les ambassadeurs ont donc travaillé au cours de l'année sur la création d'outils (panneaux, jeux...) pour compléter le stand sur le gaspillage alimentaire créé en 2020. Ces stands ont été tenus dans le respect des règles sanitaires en vigueur et en accord avec les mairies.

L'affiche a également été distribuée sur le territoire de Cherbourg en Cotentin. En 2022, elle sera diffusée à l'ensemble des restaurateurs présents sur l'agglomération.



Chiffres clés :

15 stands

193 personnes sensibilisées

24 participants au concours

- **Accompagnement des établissements scolaires, structures d'accueils, maisons de quartiers, ...**

Comme chaque année les ambassadeurs du tri accompagnent les établissements volontaires pour mettre en place une démarche « anti-gaspi » au sein de leurs restaurants.

Ils ont notamment une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire avec la cuisine centrale et les restaurants scolaires des Pieux.

LA COMMUNICATION

- **Réalisation d'outils de communication**

De nombreux outils de communications sont créés à l'occasion des diverses interventions et animations (affiche, flyer, jeux, ateliers, frise,...).

On note par exemple la création de support spécifique pour les déchèteries (guide de collecte, panneaux horaires), les affiches de promotion de l'eau du robinet, de la boîte anti-gaspi,...



Quelques exemples de création 2021.

- **Site internet « lecotentin.fr »**

En juillet 2019, l'Agglomération a lancé son site internet www.lecotentin.fr. Ce site permet aux usagers de trouver facilement les informations en lien avec la gestion de leurs déchets mais également avec la prévention des déchets. Le site permet également de faire ses demandes en lignes de composteurs, de broyage à domicile, de cartes déchèteries, de bacs, de rendez-vous amiante,...

Dans le cadre des évolutions des services, des règlements, le site est régulièrement mis à jour.

Pour information, nous avons eu 649 demandes en lignes de composteurs, 60 pour des rendez-vous amiante, 122 pour le broyage à domicile et 34 pour des animations sur la prévention et le tri.

Pour l'année 2021 le site internet enregistre 269 429 vues, les pages les plus consultées sur le site internet pour la partie DMA sont :

- La collecte : 24 263 vues (29 335 en 2020)
- Les déchèteries : 7 257 vues (54 855 en 2020)
- Le compostage : 2 180 vues (1 465 en 2020)
- La page animation : 820 vues (938 en 2020)
- Le broyage : 1 177 vues (755 en 2020)

Soit un total de 35 905 visites sur la thématique déchet sur l'année 2021.

- **Page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »**

Dans le cadre de son activité et en collaboration avec la direction communication, l'unité prévention des déchets et développement du recyclage a mis en place une page Facebook pour être au plus proche des usagers et ainsi pouvoir partager les événements, des rappels de consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets. Cette page a été mise en service en mai 2018. Cette page permet aux usagers de s'approprier les nouveaux services en matière de déchets, mais aussi d'échanger, de poser des questions...

Chiffres clés :

3042 abonnés (+21% / 2020)

Plus de **500** publications

Des communications spécifiques ont été développées pour ce canal d'information avec des images humoristiques sur le tri.

Le Cotentin a également une page Facebook « Agglomération du Cotentin », un compte Twitter et Instagram et une chaîne YouTube qui permettent également d'amplifier la communication.



Opération "1 jouet donné = 1 enfant comblé" : bilan !
En novembre, les habitants du territoire ont été invités à déposer leurs jouets dans les déchèteries du #Cotentin pour en faire don à l'association Fil et Terre et leur offrir une 2de vie. Résultat : + d'une tonne récoltée 🌞

Translate Tweet



Agglomération du Cotentin

Presses, radio, reportages télévisés...

En partenariat avec la direction communication, de nombreux points presse ont été réalisés et ont ainsi permis de mettre en lumière les actions et nouveaux services de la direction Déchets Ménagers et Assimilés.

Le partenariat avec le magazine « C'est à Cherbourg » s'est arrêté courant 2021 après 35 articles.

Chiffres clés :

Plus de **100** articles dans la presse locale (La Presse de la Manche, Ouest France, La Manche libre)

35 articles « C'est à Cherbourg »

BONS PLANS à Cherbourg

La guerre aux déchets continue !

Que vous soyez au bureau ou en promenade, un des enjeux majeurs de notre société et de réduire au maximum l'impact de nos déchets, que ce soit en les triant ou en les ramassant dans la nature.

La semaine dernière, nous vous donnions quelques pistes d'actions pour agir sur votre lieu de travail. Pourquoi trier-nous moins bien au bureau qu'à la maison alors que chacun est amené à produire des déchets sur son lieu de travail? Même si parfois l'absence des dispositifs de tri ne nous permet pas d'effectuer cet éco-geste, l'autre raison évoquée est souvent la mauvaise compréhension des consignes. Retrouvez (ci-contre) un petit rappel qui vous aidera dans vos gestes de tri.

Pour aller encore plus loin dans la démarche, pourquoi ne pas opter pour le réemploi de matériel déjà mis en circulation, mieux utiliser son matériel électronique pour allonger sa durée de vie, valoriser ses biodéchets en mettant en place du compostage...

Plus d'informations sur la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin » ou localement. Et ne parlez pas à vos collègues. dechets@lecotentin.fr.

En photo dans Ouest France

Lors du confinement, le défi « Nettoie ton kilomètre » a pris de l'ampleur. Qu'ils soient seuls, en famille ou entre amis, ils sont de plus en plus nombreux à se munir de gants et de sacs-poubelles pour ramasser les déchets qui jonchent le sol, les plages, la campagne environnante. Pour mettre en avant la démarche, nos confrères de Ouest France vous proposent de leur envoyer vos photos de ramassage de déchets, et de publier dans leur journal les plus beaux clichés. Comme dirait Gandhi, « l'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul ». Alors tous à vos sacs-poubelles et envoyez vos photos en suivant le lien :

<https://www.ouest-france.fr/espace-contribuables/ouest-france/ramassage-dechets/>

Beaucoup de fournitures peuvent être recyclées au bureau. N'hésitez pas à demander à votre entreprise de mettre en place le tri des déchets.

en plus nombreux à se munir de gants et de sacs-poubelles pour ramasser les déchets qui jonchent le sol, les plages, la campagne environnante. Pour mettre en avant la démarche, nos confrères de Ouest France vous proposent de leur envoyer vos photos de ramassage de déchets, et de publier dans leur journal les plus beaux clichés. Comme dirait Gandhi, « l'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul ». Alors tous à vos sacs-poubelles et envoyez vos photos en suivant le lien :

<https://www.ouest-france.fr/espace-contribuables/ouest-france/ramassage-dechets/>

Article magazine C'est à Cherbourg n°113

BILAN 2021

SCHEMA DES SENSIBILISATIONS 2021



Chiffres clés :

1700 foyers sensibilisés en porte à porte et déchèterie.

Près de 5000 usagers sensibilisés lors de la tenue de stands (130 animations)

1260 élèves sensibilisés

1382 composteurs distribués

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement tel que la mise à disposition ou la maintenance des bacs individuels.

A ce jour, différents outils de pré-collecte sont mis à disposition des usagers en fonction des pôles de proximité tels que les bacs ou sacs OMr et EMr, les colonnes de tri,...

En terme de référence, les territoires qui fournissent des bacs OMr ont un code couleurs foncées (gris, noirs,...), ceux de Cherbourg-en-Cotentin (CeC) évoluent au fil des remplacements d'un code couleur bleu vers cette nouvelle couleur et ce grâce au marché de fourniture de bacs roulants.

Concernant les emballages ménagers recyclables EMr, la couleur est le jaune. Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les territoires fonctionnent avec le même code couleur et les mêmes consignes.

Les bacs OMr et EMr de Cherbourg-en-Cotentin sont distribués et entretenus par un prestataire tout comme les colonnes de tri.

Dans le cadre de l'harmonisation prévue courant 2022, les bacs OMr (gris) et les bacs EMr (jaune) seront fournis à la majorité des foyers du Cotentin et la maintenance sera assurée par l'Agglomération du Cotentin.

Chiffres clés :

51 494 bacs OMr

27906 bacs EMr

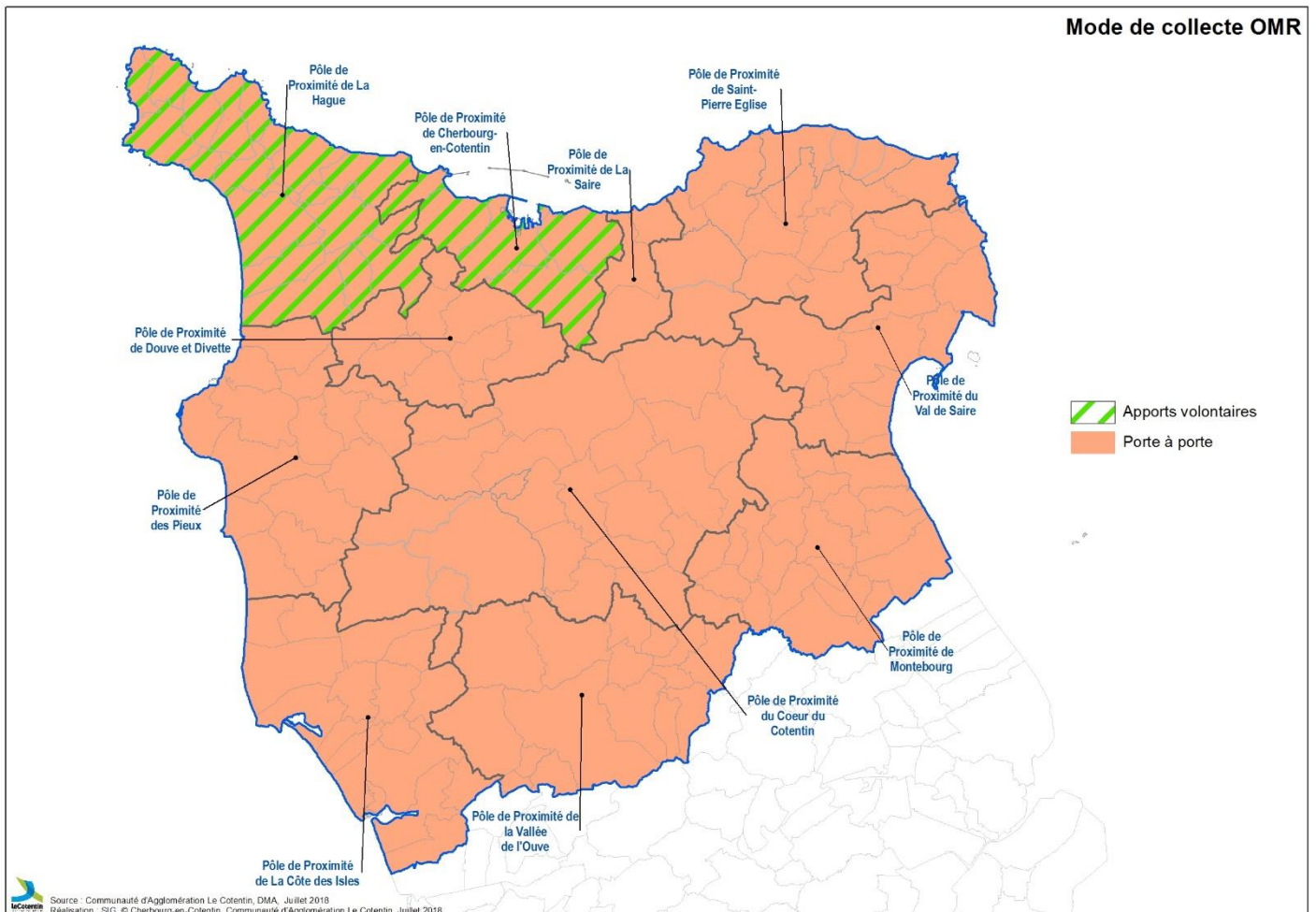
Plus de 317 830 sacs OMr et 579 168 sacs EMr distribués

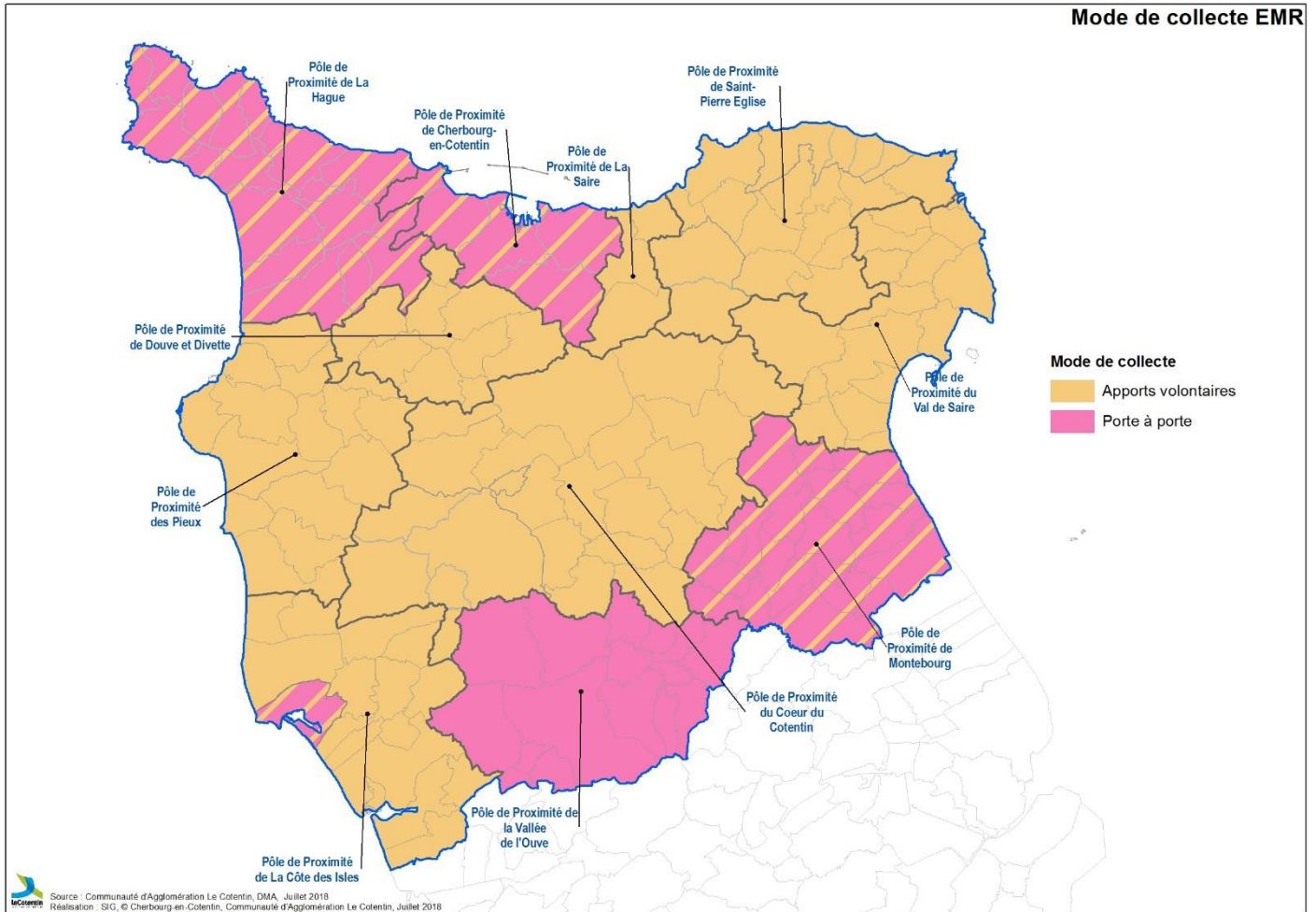


2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population du Cotentin est de 184 477 habitants. On note qu'une partie du territoire est soumise à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. Pour information, la population DGF 2021 est de 198 486 habitants. La population reste stable par rapport à l'année dernière.

La collecte des OMr et des EMr peut être réalisée en porte à porte (collecte devant chez soi ou à proximité) ou en apport volontaire (l'utilisateur doit porter ses déchets en un lieu défini commun à plusieurs hameaux, villages ou rues) suivant l'historique des territoires.





3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le geste de tri est soumis aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

10 territoires sont pourvus de colonne de tri pour les EMr. Les territoires proposant une collecte en porte à porte, mettent à disposition moins de colonnes (La Hague et Montebourg) voir aucune pour la Vallée de l'Ouve.

Tout le territoire du Cotentin est doté de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre valorisée, la Communauté d'Agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'Agglomération et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfant) et Croix Rouge (territoire du PP de Montebourg).

Chiffres clés :

1 040 colonnes EMr

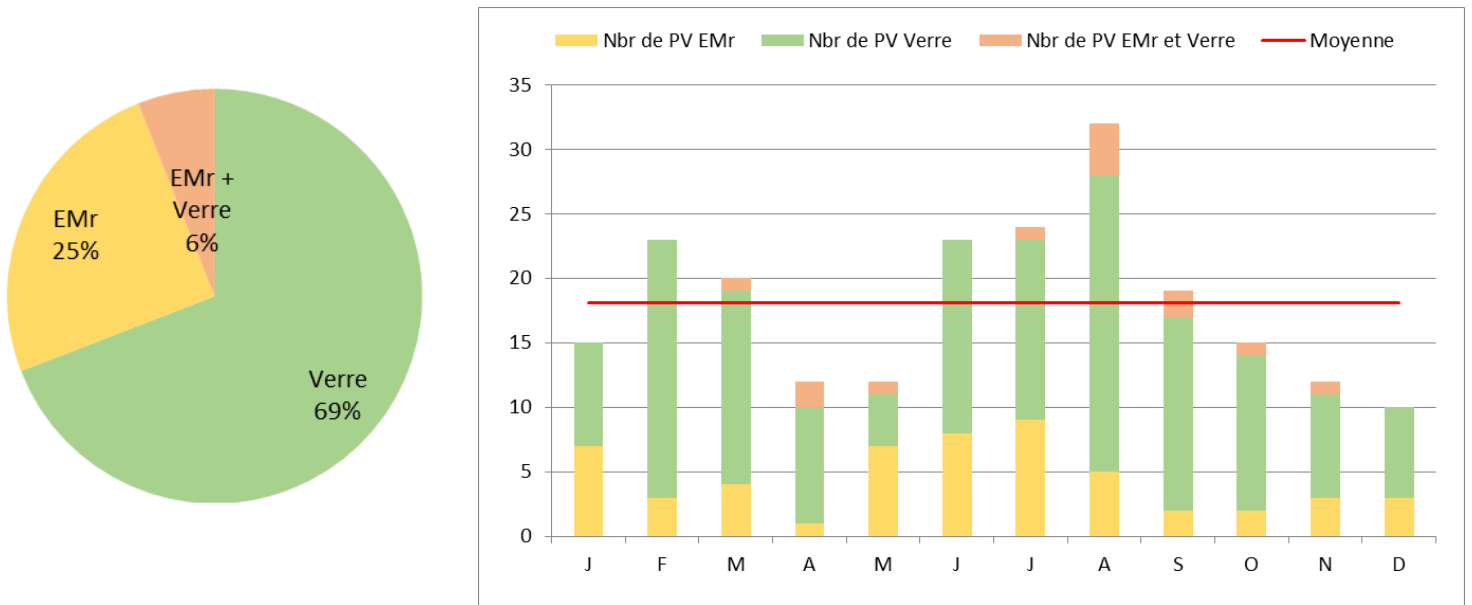
745 colonnes à verre

169 colonnes textiles

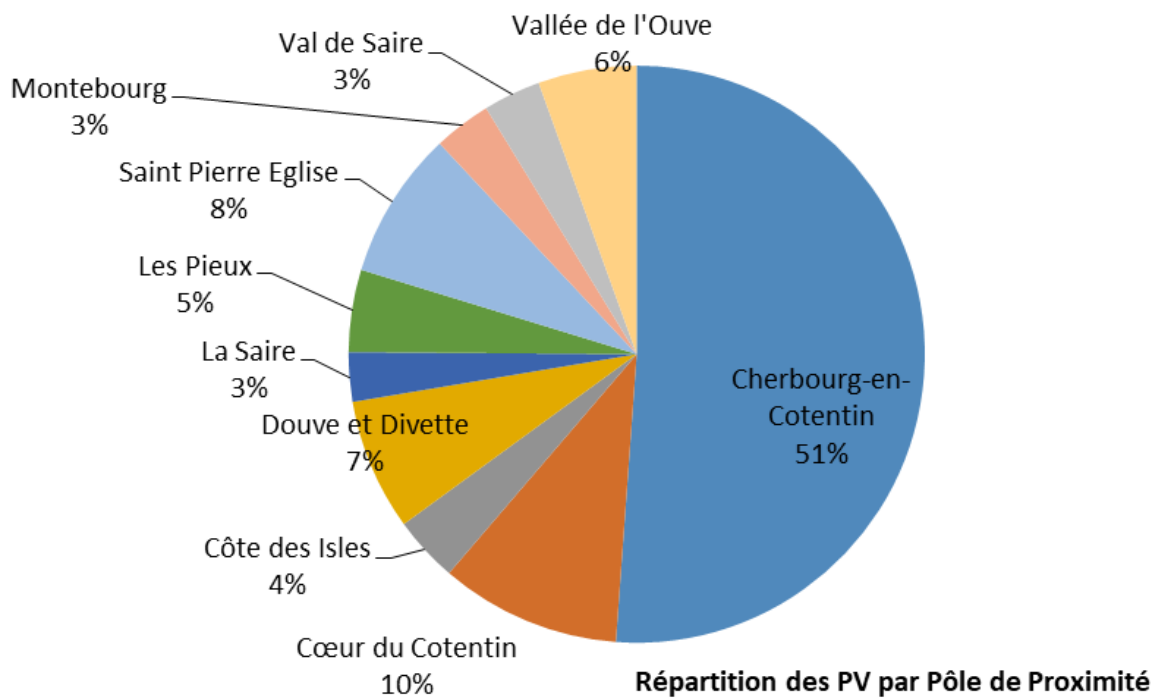
430 colonnes OMr (uniquement CeC + La Hague)

Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les OMr : Cherbourg-en-Cotentin et la Hague. L'expérimentation de 2020 lancée sur le secteur Ouest avec la mise en place de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles sur des secteurs touristiques a été poursuivie.

Un suivi des débordements des colonnes d'apports volontaires est mis en place depuis la fin du 1er semestre 2020. On dénombre, pour 2021, 217 procès-verbaux (PV) de débordements transmis par les communes sur les plus de 30 000 vidages effectués au cours de l'année 2021 (-35% par rapport à 2020) répartis de la façon suivante :



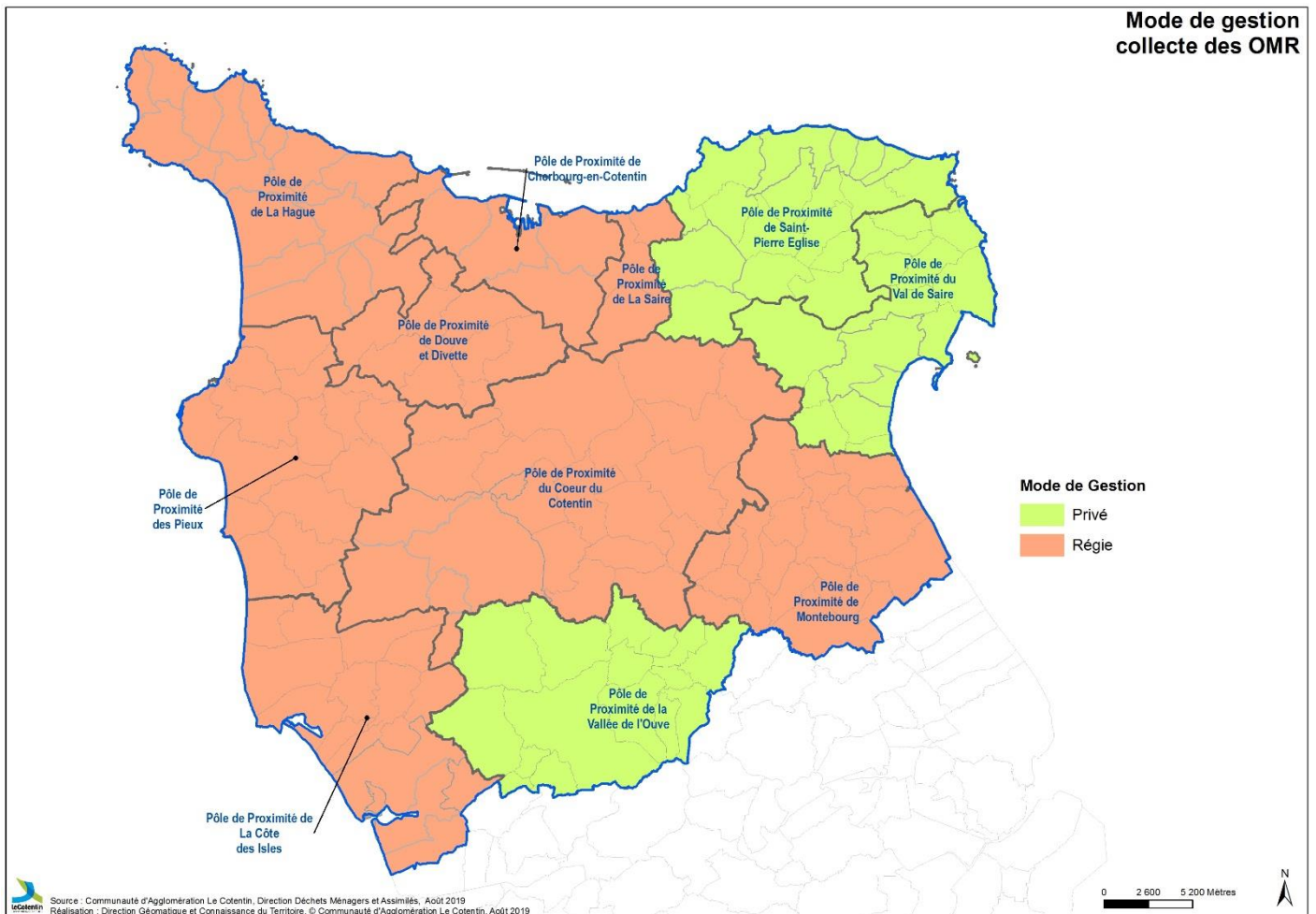
La majorité des PV concerne le territoire de Cherbourg-en-Cotentin (51%), suivi du pôle de proximité de Cœur Cotentin (10%), puis Saint Pierre Eglise (8%).

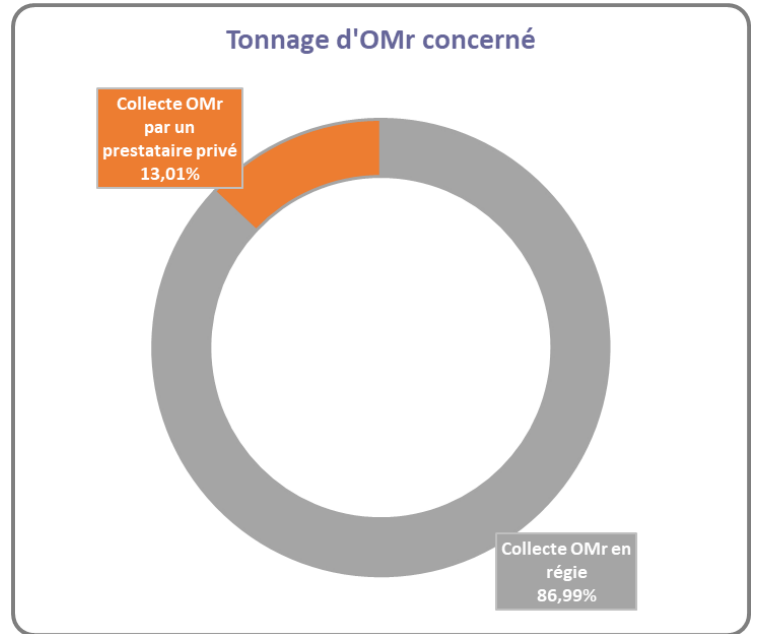
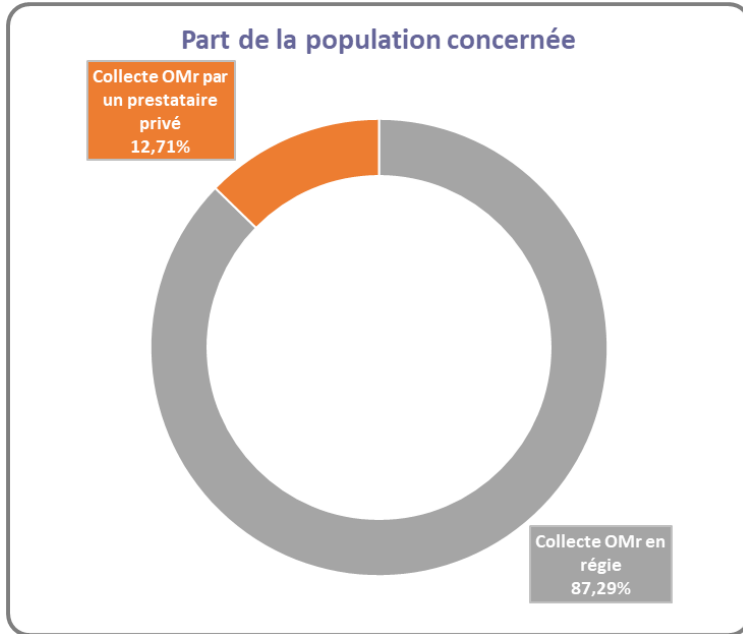


4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

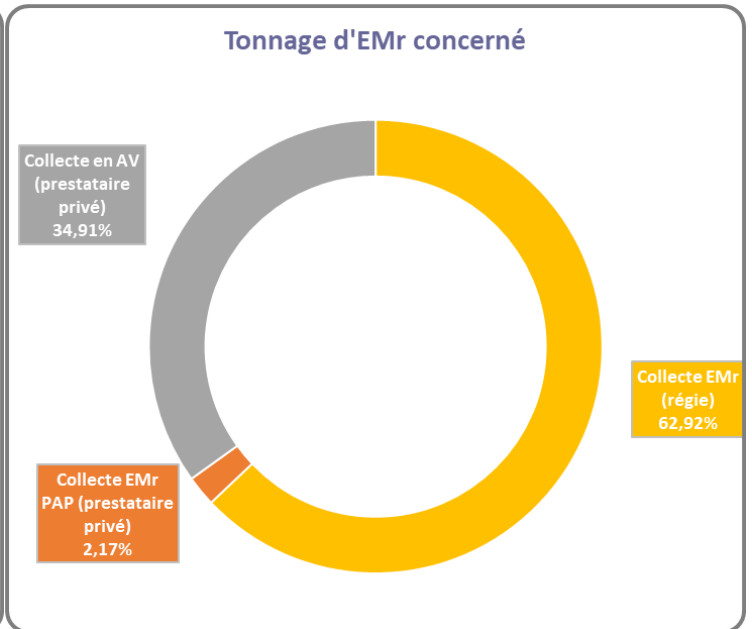
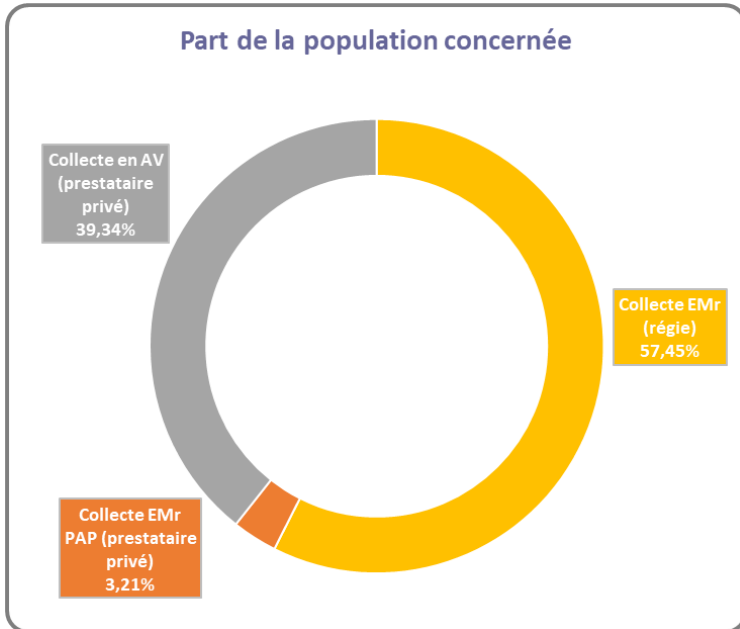
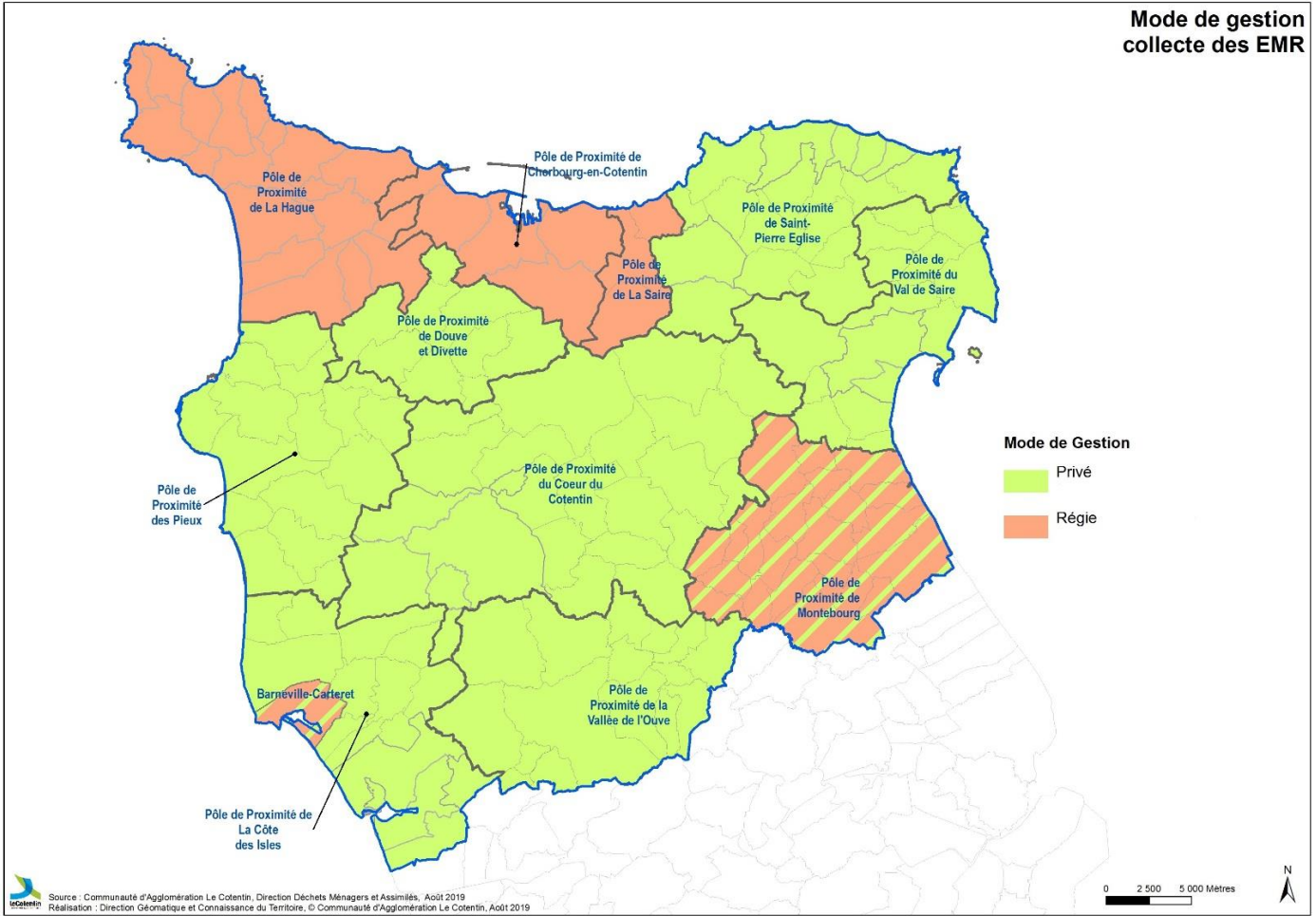
La collecte des OMr est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Elle est assurée en régie sur 8 territoires, **ce qui représente 87 % de la population et 87 % des tonnages**. Le reste du territoire est collecté par deux prestataires privés VEOLIA et SPHERE.





Collecte Cherbourg-en-Cotentin - @Thierry Houyel

La collecte des EMr est réalisée **en porte à porte** sur seulement 4 territoires, auxquels s'ajoutent la commune de Barneville-Carteret, **ce qui représente 54% de la population et 58 % des tonnages**. Le reste du territoire bénéficie de colonnes d'apports volontaires.



La collecte EMr est assurée en régie sur 4 territoires (La Hague, Cherbourg-en-Cotentin, la Saire* et Montebourg) auxquels s'ajoutent la commune de Barneville-Carteret, **ce qui représente 57 % de la population et 63 % des tonnages.**

Le reste du territoire est quant à lui collecté par un prestataire privé.

* NB : Le Territoire de la Saire est collecté par la régie de Cherbourg-en-Cotentin mais le mode de collecte proposé sur ce territoire est uniquement l'apport volontaire

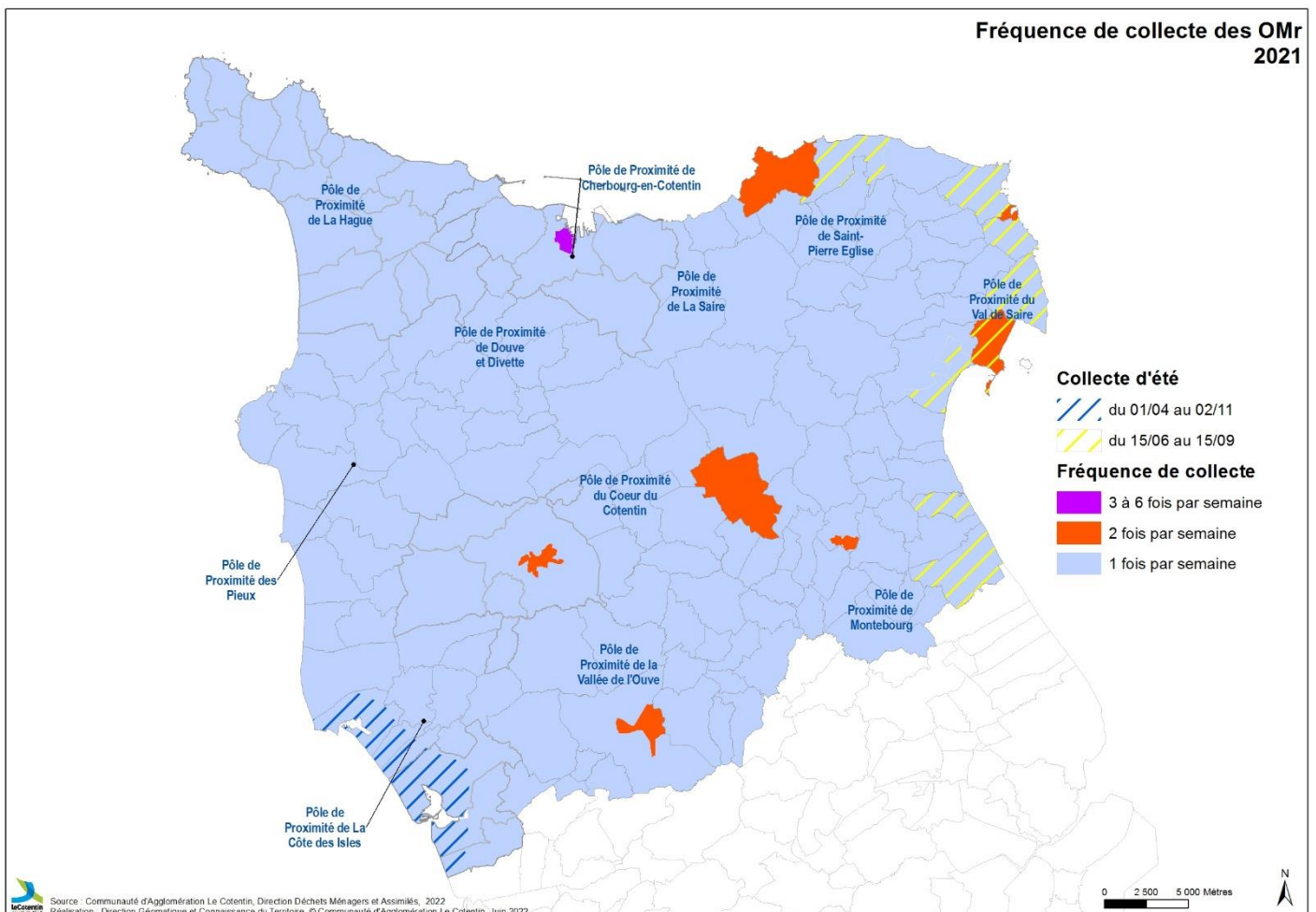
Enfin, une collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur 6 territoires (Les Pieux, La Hague, Côte des Isles, Cœur du Cotentin, Montebourg, et CeC). C'est un service non généralisé, souvent réalisé sur inscription. Il est à 100% réalisé en régie. Cherbourg-en-Cotentin a également une collecte d'encombrants spécifiques pour les habitats collectifs. Ce service doit être revu dans le cadre du projet de service des déchèteries et de la collecte des DMA en 2022.

SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

A ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tous déchets d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme assimilable aux ordures ménagères. **Il sera obligatoire de fixer ce seuil dans le cadre de la refonte du règlement de collecte suite au projet de service de la collecte des DMA.**

5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence de collecte des OMr avait commencé à évoluer sur le territoire avec l'application du premier projet de service sur le territoire du pôle de proximité de la Côte des Isles. Sur les autres territoires, les fréquences actuelles sont celles qui ont été établies par les anciens EPCI. Cependant, l'unité collecte continue à travailler sur ce dossier tout en y intégrant le passage aux extensions de consignes de tri qui se mettra en œuvre sur notre territoire tout au long de l'année 2022.

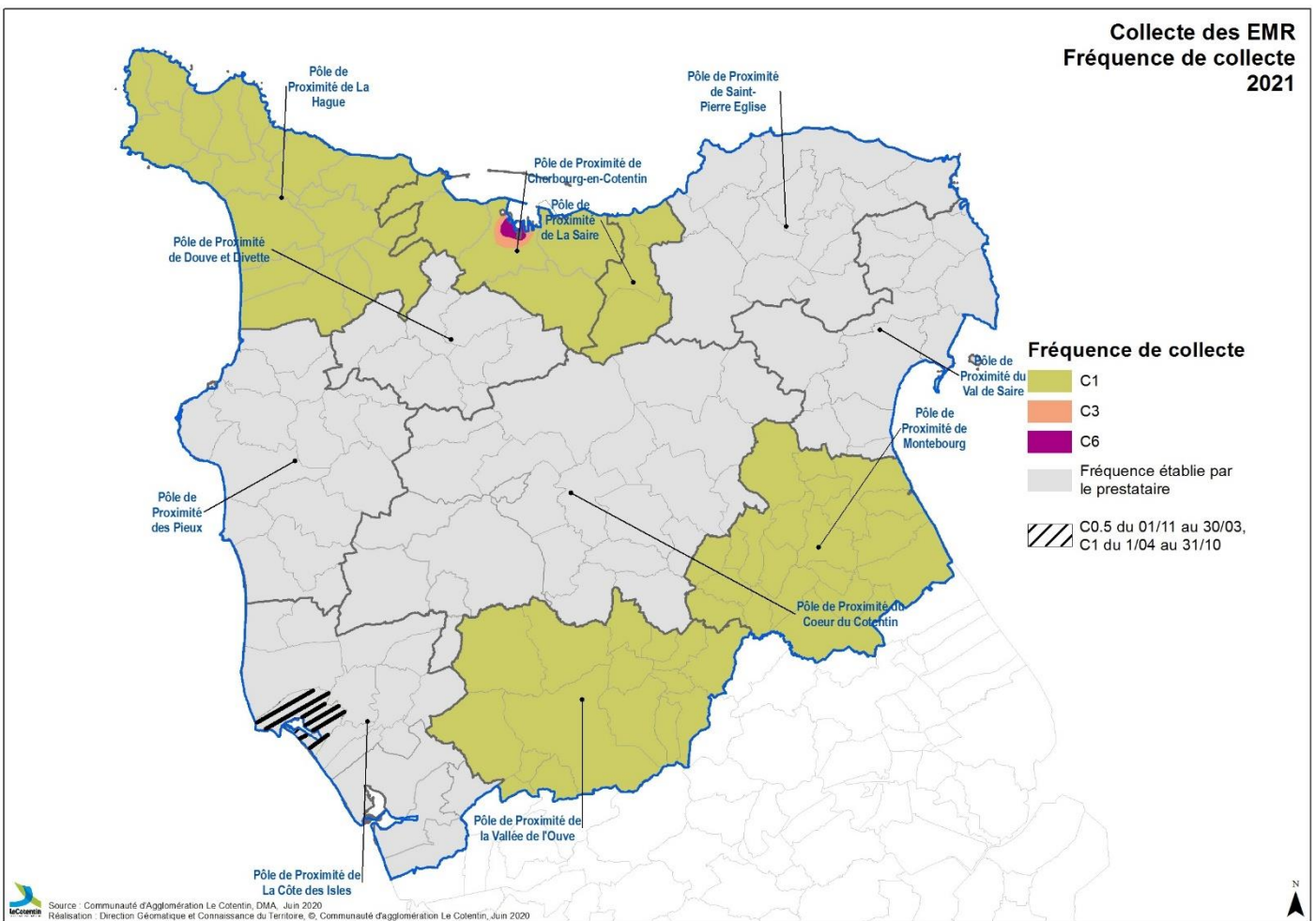


On note, ainsi, que la majorité du territoire est collecté une fois par semaine (C1), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 55% des habitants du Cotentin.

Le reste du territoire est majoritairement en C2 (2 collectes/semaine), à l'exception des centres-villes de Cherbourg-en-Cotentin qui bénéficient de 3 passages ou plus.

Concernant la collecte des EMr, la fréquence est en C1 pour la Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, la fréquence est majoritairement en C1 mais comme pour les OMr le centre-ville a des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs. Pour les autres territoires, la fréquence est établie en fonction du taux de remplissage des colonnes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) au plus tard au 31/12/2022, une concertation a été menée auprès des élus et un nouveau de schéma de collecte a été décidé pour une mise en œuvre courant 2022 avec une réelle évolution des fréquences de collecte (cf page 70 et 71).



6 LES DÉCHÈTERIES



Déchèteries des Moitiers d'Allonne et de Valognes - @Thierry Houyel

La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie.

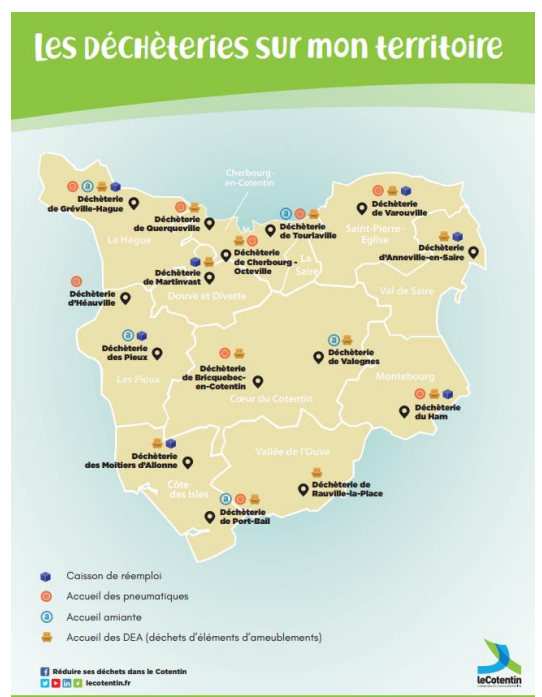
Le maillage de déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci a fait l'objet d'un travail d'harmonisation permettant d'aboutir sur un règlement unique pour les particuliers validé au dernier trimestre 2021 avec une mise en œuvre prévue au 1^{er} janvier 2022. Le règlement spécifique aux professionnels sera, quant à lui, validé et mis en œuvre au second semestre 2022 avec une tarification adaptée.

Depuis avril 2020 :

- l'ensemble des sites sont fermés les dimanches et jours fériés
- l'accès à l'ensemble des déchèteries est permis à tous les usagers, quel que soit leur lieu de résidence. Ce changement de pratique n'a pas eu de conséquences sur les fréquentations des différents sites et son maintien sera proposé dans le projet de service.



Déchèteries - @Thierry Houyel



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

L'absence de révision des règlements intérieurs implique qu'à ce jour les 15 déchèteries n'offrent pas les mêmes jours et heures d'ouverture.

5 déchèteries ont des horaires constants sur l'année, les autres ont des horaires qui varient en fonction de la période de l'année (été/hiver). Cependant la mise en œuvre du Plan de reprise d'Activité (PRA) a modifié cette organisation pour 2021. Le futur projet de service prévoit une harmonisation d'organisation.

INFORMATION IMPORTANTE
Nouvelle organisation des jours d'ouverture des déchèteries

HORAIRES D'OUVERTURE


- ➔ Pour les 3 déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin : de 9h à 18h30 sans interruption.
- ➔ Pour les 12 autres déchèteries de l'agglomération : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Attention, fermetures hebdomadaires de certaines déchèteries des Pôles de Proximité suivants :

DOUVE ET DIVETTE	VALLÉE DE L'OUVE	CŒUR DU COTENTIN	ST-PIERRE-ÉGLISE	VAL DE SAIRE	CÔTE DES ISLES	LES PIEUX	MONTEBOURG
Martinvast > Mardi	Rauville-la-Place > Mardi et jeudi	Bricquebec > Jeudi Valognes > Mardi	Varouville > Mardi	Anneville-en-Saire > Jeudi	Les Moitiers d'Allonne > Mercredi Portbail > Mardi	Les Pieux > Jeudi Héauville > Samedi	Le Ham > Mardi et jeudi

FERMETURE DE TOUTES LES DÉCHÈTERIES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

- 📍 Réduire ses déchets dans le Cotentin
- 📞 Pour plus d'informations, rendez-vous sur lecotentin.fr



Déchèteries –d'été

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Aucun suivi des fréquentations n'est réalisé sur les déchèteries.



Légende photo : Déchèterie de Gréville-Hague - ©Thierry Houyel

COLLECTE SPECIFIQUE

Dans le cadre d'une convention avec Cotentin Réseau Rural, **une collecte de pneumatiques agricoles** a été organisée sur la déchèterie de Bricquebec en octobre 2021. 19 agriculteurs sont venus ainsi déposer 64,7 tonnes que le Cotentin Réseau Rural a fait traiter en direct. Le Cotentin, dans le cadre de cette convention, met à disposition un lieu de dépôt et aide financièrement à la tonne collectée pour réduire la participation des agriculteurs. Le Réseau se charge d'organiser la collecte, le transport et le traitement des pneumatiques de silo. Coût de l'opération 2 614,06 €.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

1 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

Les Ordures Ménagères résiduelles appelées plus communément OMr sont les déchets non valorisables actuellement, restant après la collecte sélective voir après retrait des bio-déchets (compostage individuel).



Quai de transfert de Gréville-Hague

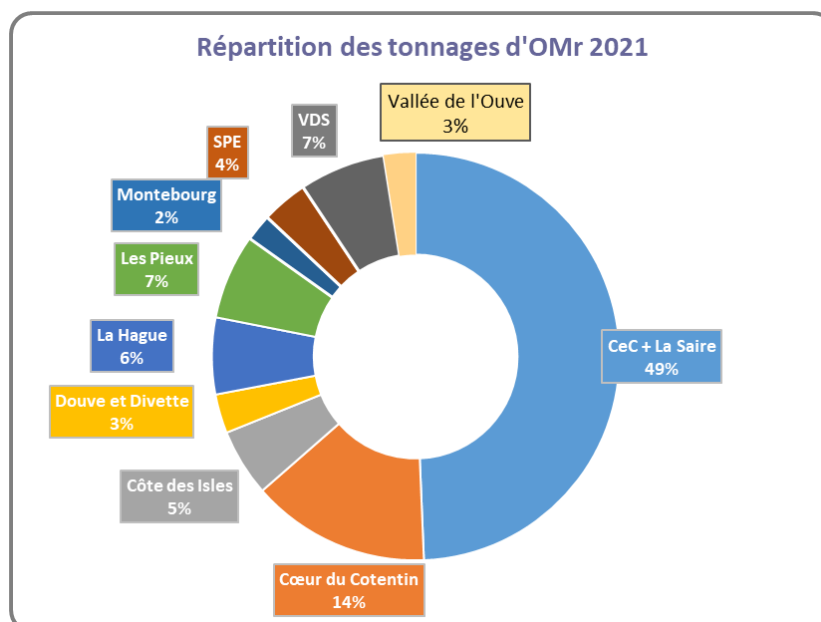
Chiffres clés :

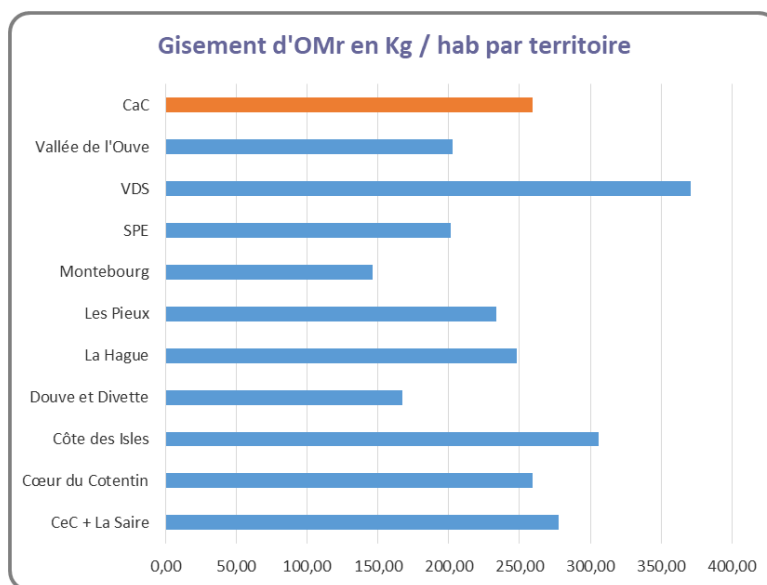
47 830 tonnes d'OMr (+ 21 t par rapport à 2020)

Gisement moyen de **259,28 kg/an/hab** pour le Cotentin (+0,55 kg/hab par rapport à 2019)

Performance de **256,1 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

Performance nationale de **249 kg/an/hab** (Base donnée Ademe – données 2019)





Pour information, la collecte des OMr de la Saire est affectée depuis le 1^{er} janvier 2019 à la régie du secteur de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus. (Le secteur de la Saire étant collecté en même temps que celui de CeC).

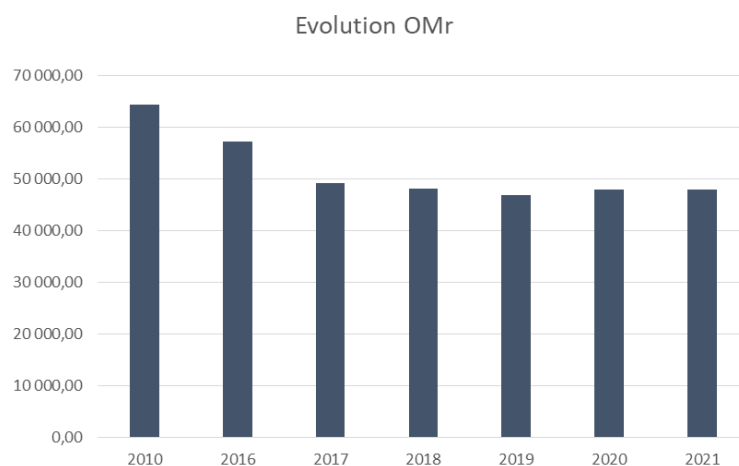
Après plusieurs années de baisse continue du gisement d'OMr, on observe depuis 2020, une hausse des OMr, qui se stabilise en 2021. Dans ces tonnages apparaissent des nouveaux déchets liés au Covid (masques, lingettes, tests,...) mais également des tonnages liés au déploiement du télétravail (occupation sur de plus longues durées de maisons secondaires).

La production d'OMr par habitant reste stable. On observe une hausse de 0,55 kg soit 259,28 kg/hab contre 258,73 kg/hab en 2020 (260 kg/hab en 2019).

Calculé sur la base de la population DGF, le gisement s'élève cette fois-ci à 241 kg/an/hab.

Le territoire de Douve et Divette à la production la plus faible du territoire avec 167 kg d'OMr par an et par habitant.

Deux territoires ont un gisement supérieur à 300 kg/an/hab qui s'expliquent en majorité par une activité touristique les Pôles de proximité de la Côte des Isles (306 kg/an/hab) et celui du Val de Saire (371 kg/an/hab). Si ce gisement est rapporté à la population DGF, il descend à 200 kg/an/hab pour la Côte des Isles, mais reste à la limite des 300kg pour le Val de Saire (298 kg/an/hab).



La caractérisation du gisement d'OMr réalisée au 1^{er} trimestre 2020, montre que seul 35,5 % des déchets actuellement dans la poubelle devrait y être. Ce sont les déchets résiduels et les emballages qui sont concernés par l'extension des consignes de tri, ce qui représente 94 kg/an/hab.

2 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SEPARÉE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES EMR :



Centre de tri de Tourlaville

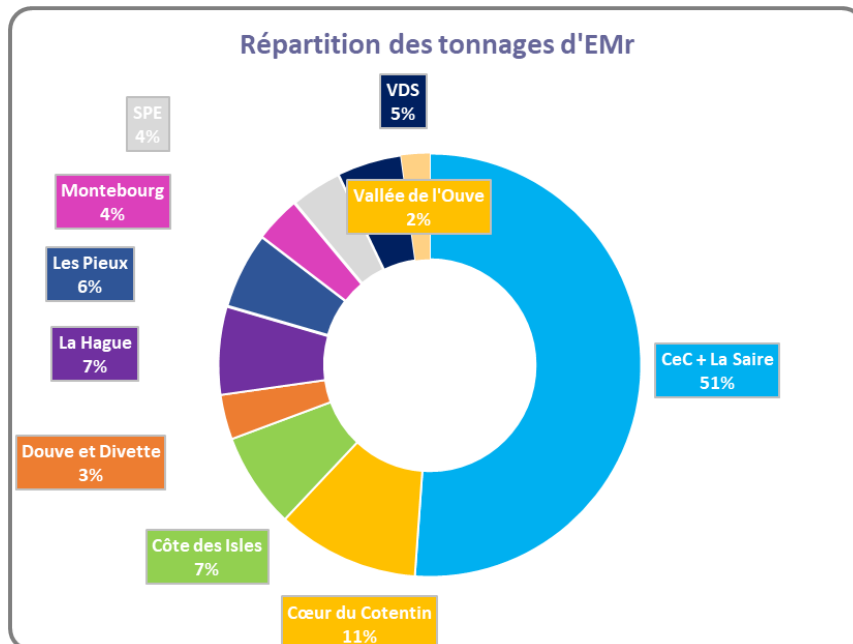
Chiffres clés :

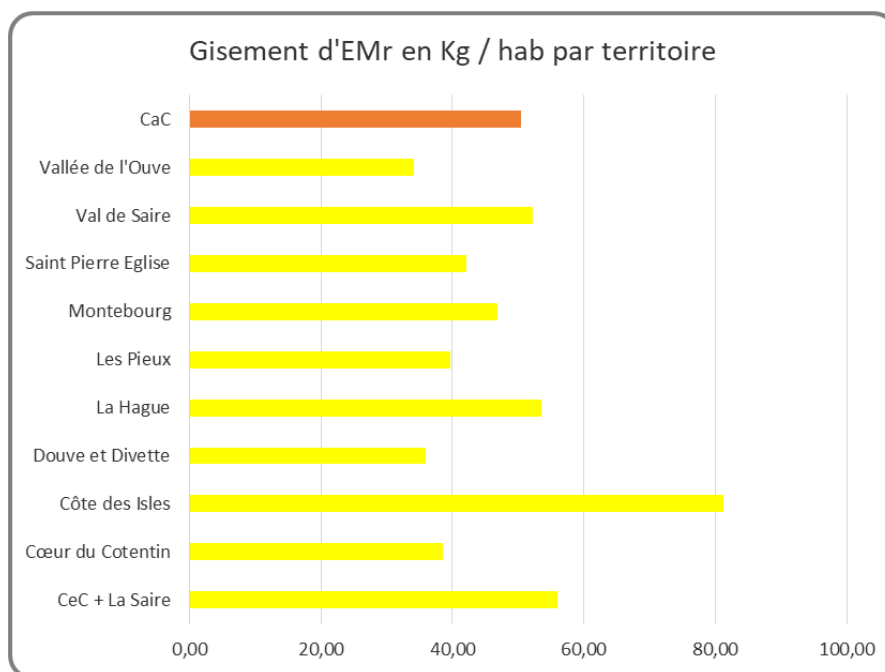
9 302 tonnes d'EMr (+472 tonnes par à 2020 rapport)

Performance de **50,42 kg/an/hab** pour le Cotentin (+2,93 kg/hab par rapport à 2020)

Performance de **38,17 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan CITEO - année 2018)

Performance nationale de **38,37 kg/an/hab** (bilan CITEO - année 2018)





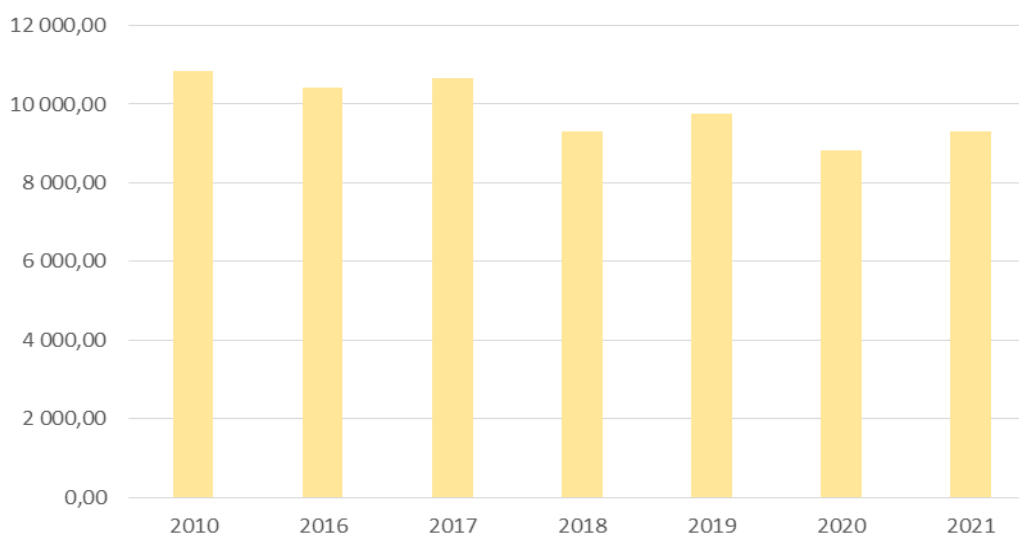
Pour information, les colonnes d'apports volontaires d'EMr de la Saire sont collectés depuis le 1^{er} janvier 2018 par la régie du secteur de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus. (le secteur de la Saire étant collecté en même temps que celui de CeC).

On observe une hausse de 5,3 % par rapport à 2020. Le gisement d'EMr par habitant augmente de presque 3 kg soit 50,42 kg contre 47,49 kg/hab en 2020 (54,30 kg/hab en 2019).

Au vu des résultats de la caractérisation une partie du gisement est encore déposé dans les OMr.

Ce gisement à l'habitant devrait pouvoir évoluer en améliorant le tri mais également avec la mise en œuvre des extensions de consignes de tri au cours de l'année 2022.

Evolution EMr



LE VERRE :



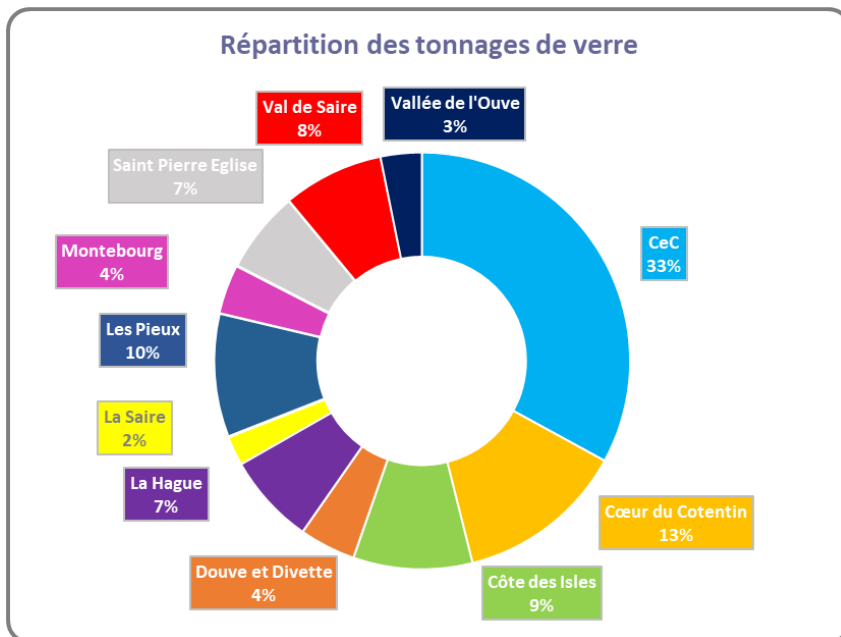
Chiffres clés :

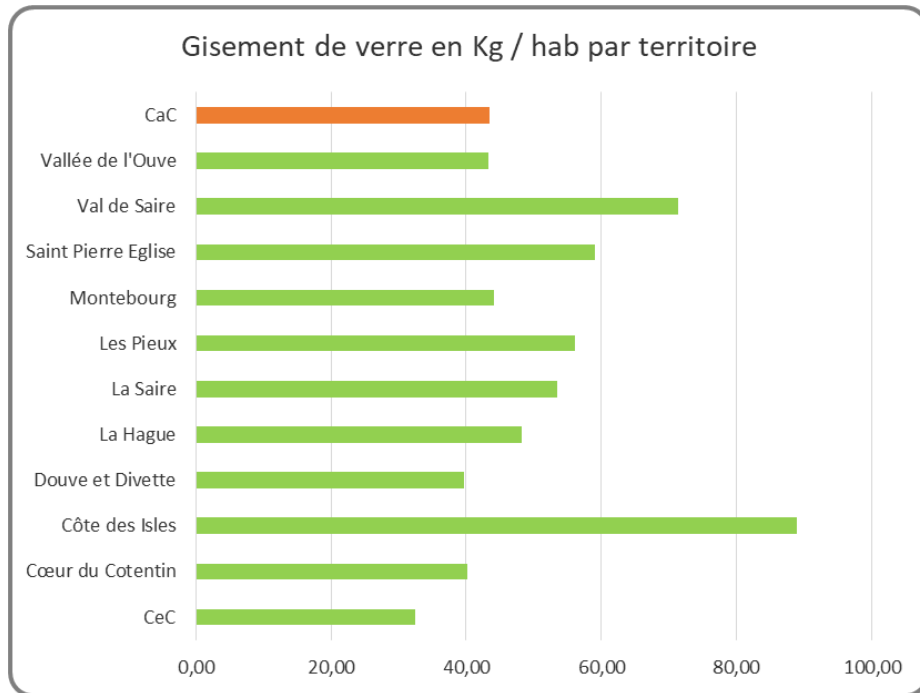
8 030 tonnes de verres (+ 247 kg par rapport à 2020)

Performance de **43,53 kg/an/hab** pour le Cotentin (+1,41 kg/hab par rapport à 2020)

Performance de **33,67 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan CITEO - année 2018)

Performance nationale de **31,58 kg/an/hab** (bilan CITEO - année 2018)

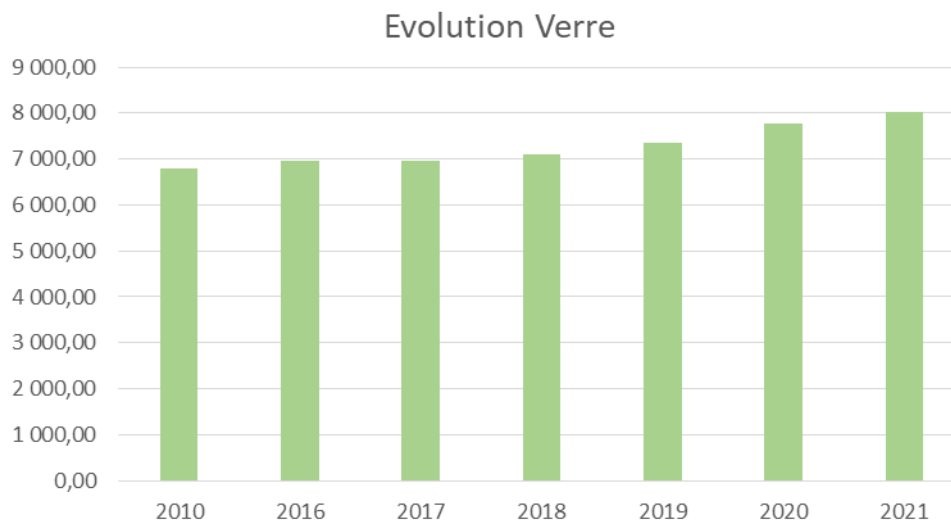




On observe une hausse de 3,1 % par rapport à 2020 soit 247 tonnes de plus. Depuis 2017, on observe une hausse de 15% du tonnage.

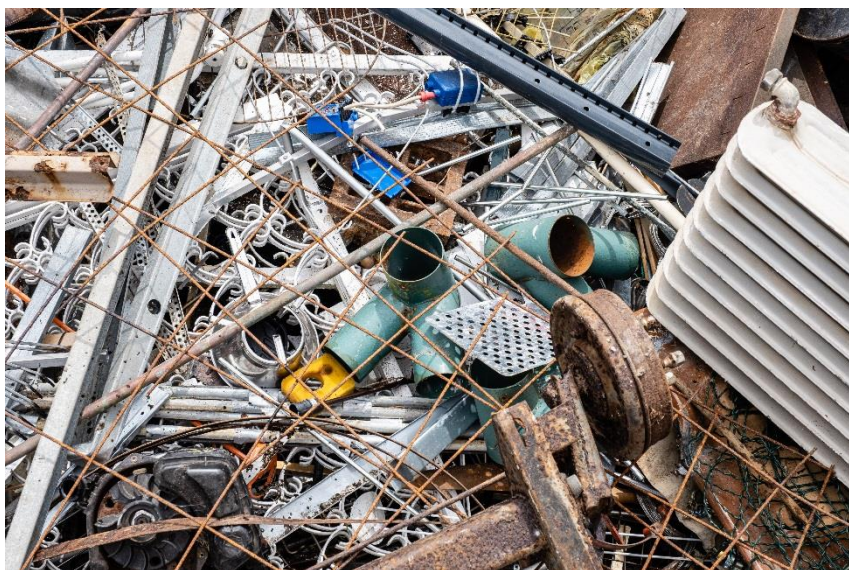
Le gisement de verre par habitant augmente ainsi de plus de 1,4 Kg. Cette hausse s'explique notamment par la communication ciblée faite sur le verre par les ambassadeurs du tri et par la valorisation également du partenariat entre l'Agglomération et l'association Cœur et Cancer.

Le gisement verre de Cherbourg-en-Cotentin reste toujours faible par rapport au reste du territoire cependant on note une hausse entre 2017 et 2022 de près de 400 tonnes. Pour information, la performance pour le département de la Manche (données bilan CITEO 2018) est de 46.71kg/an/hab, sans Cherbourg-en-Cotentin, notre gisement serait supérieur à ce chiffre (52kg/an/hab).



3 DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.



Chiffres clés :

76 844 tonnes de déchets (+ 13 164 t par rapport à 2020)

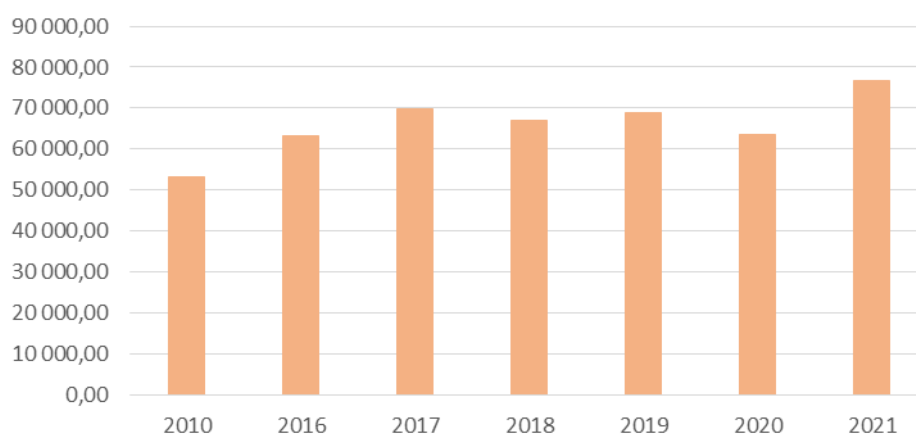
Gisement moyen de **416,55 kg/an/hab** pour le Cotentin (+71,93 kg/an/hab par rapport à 2020)

Performance de **332 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

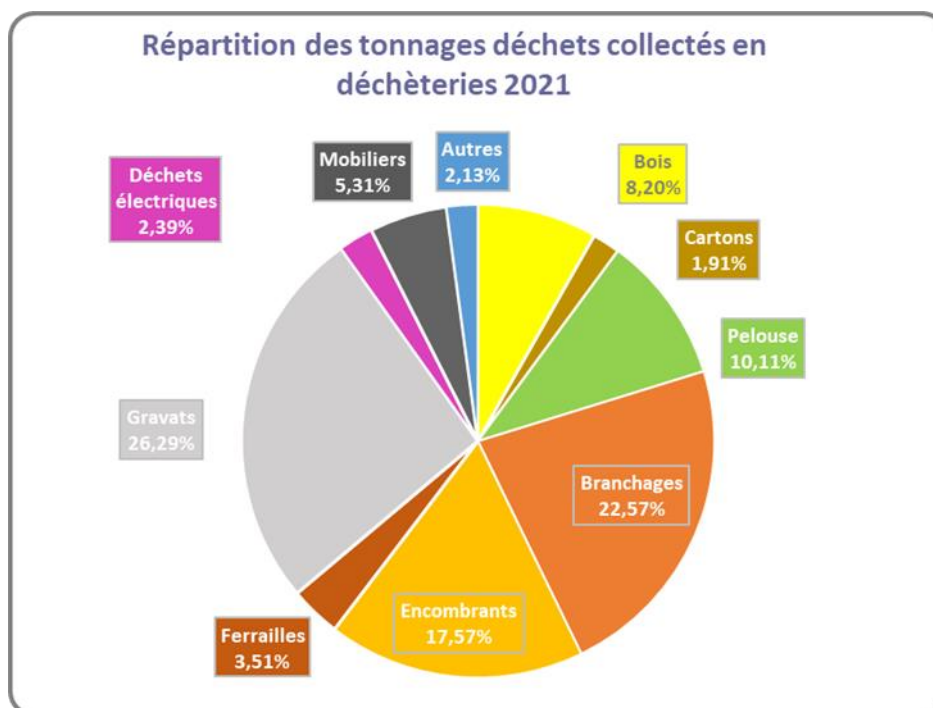
Gisement national **221 kg/an/hab** (Base donnée Ademe – données 2019)

On observe une hausse de plus de 20 % par rapport à 2020 soit 13 164 tonnes en plus. Le gisement par habitant explose avec plus de 70 kg supplémentaire soit 417 kg/an/hab contre 345 kg/an/hab en 2019 (383kg/an/hab en 2019).

Evolution déchets de déchèterie



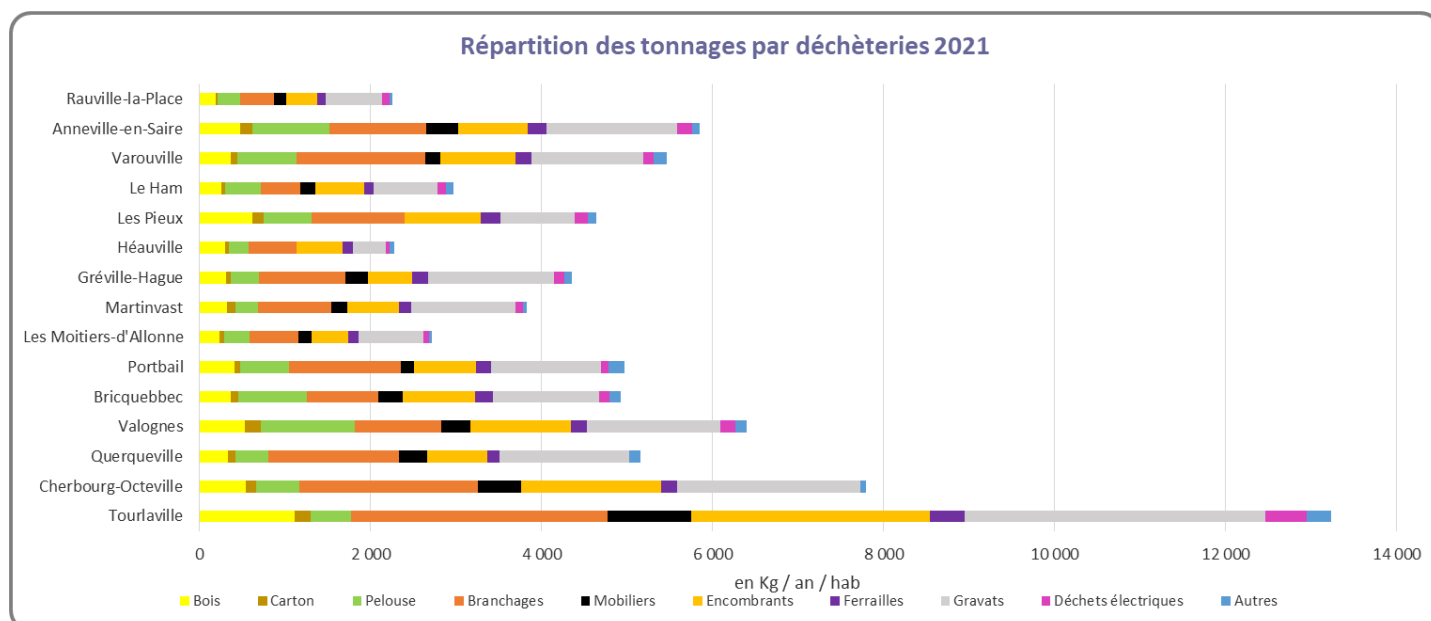
Cette hausse s'explique par la fermeture des sites aux particuliers pendant un peu plus d'un mois en 2020 et une reprise des activités sur le secteur. Cependant on peut noter que le tonnage collecté en 2021 dépasse de loin les tonnages des années précédentes à la crise sanitaire.



Pour la troisième année consécutive, les gravats sont les déchets les plus apportés en déchèterie avec plus d'un quart des apports (20 205 tonnes). Ces déchets présentent une hausse significative plus de 5 000 t (+27%) par rapport à 2020 et + 16% par rapport à 2019.

Les branchages représentent près de 23% des apports. Cependant la baisse du gisement observée depuis 2018 s'est inversée. Avec les pelouses, les résidus de jardins dépassent les 32 % des apports en déchèterie. En terme de tonnage on a une hausse de près de 5 900 t répartie de la façon suivante + 3 100 t de branchages et +2 800 t de pelouses. On retrouve également sur le podium les encombrants avec 18% des apports (13 498 tonnes : + 500 t par rapport à 2020).

Dans le tonnage « autres » sont comptabilisés (l'amiante, les déchets dangereux, les piles, les huiles de vidange, les pneus et les souches). *Le détail des tonnages par déchèterie est en annexe 5.*



Pour rappel, les déchèteries sont accessibles à l'ensemble de la population depuis fin avril 2020 sans limite géographique.

4 PERFORMANCE DE COLLECTE

On observe une hausse importante du tonnage entre 2020 et 2021 de 10,85 % et du gisement par habitant avec 77 Kg de plus soit 770 kg/hab contre 693 kg/hab en 2020. Ce gisement est supérieur à la moyenne normande et nationale, ce qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le territoire présente une forte saisonnalité liée à la population estivale, qui n'est pas prise en compte dans ce gisement (calcul à partir de la population municipale INSEE) mais également des pics de population liés au chantier EPR et aux arrêts de tranches et à la part de déchets professionnels collectés qui peuvent impacter une forte partie de notre territoire.
- Si l'on calcule le gisement à partir de la population DGF, on passe ainsi à 715 kg/an/hab, soit une baisse 55 kg/an/hab.
- Par ailleurs, on note que notre gisement est fortement impacté par les gisements issus des déchèteries et notamment les gisements de déchets verts liés aux effets climatiques sur la région ouest.
- La part des déchets professionnels est importante sur notre territoire (pas de seuil de collecte cf. 3-4-2) et l'organisation, les modes de collecte et l'absence de pesée spécifique ne permet pas de sortir la part des professionnels de la part des ménages.

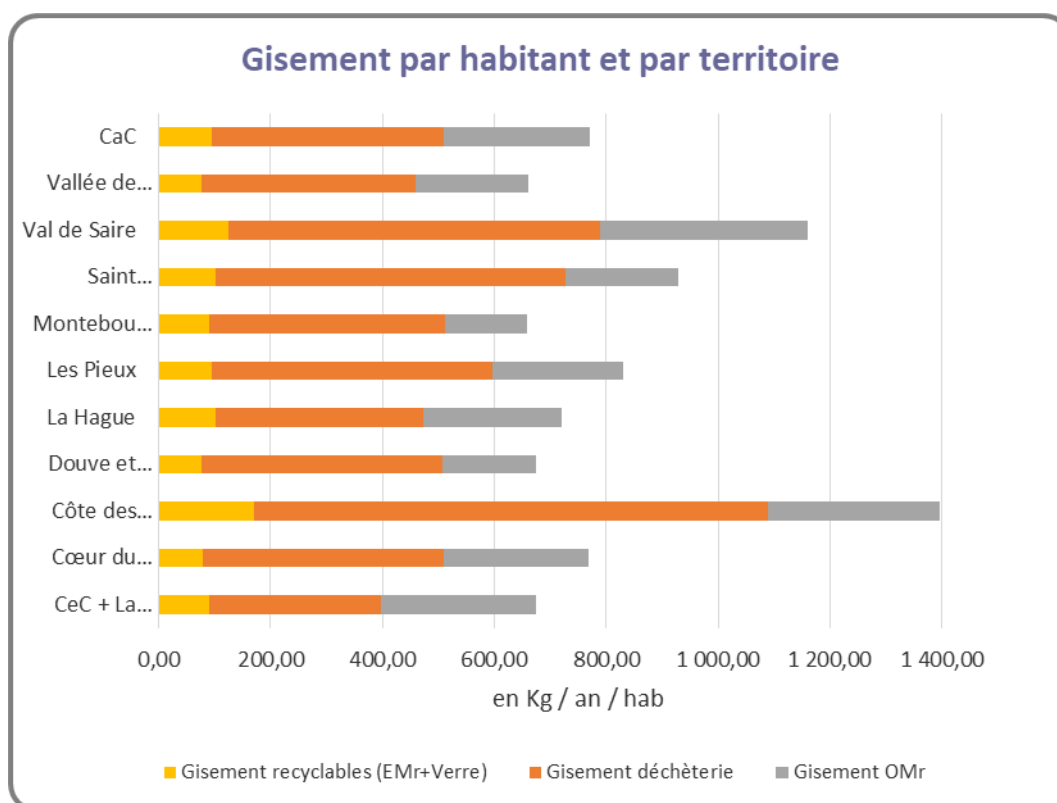
Chiffres clés :

142 006 tonnes de déchets collectés (128 102 t en 2020 et 132 685 t en 2019)

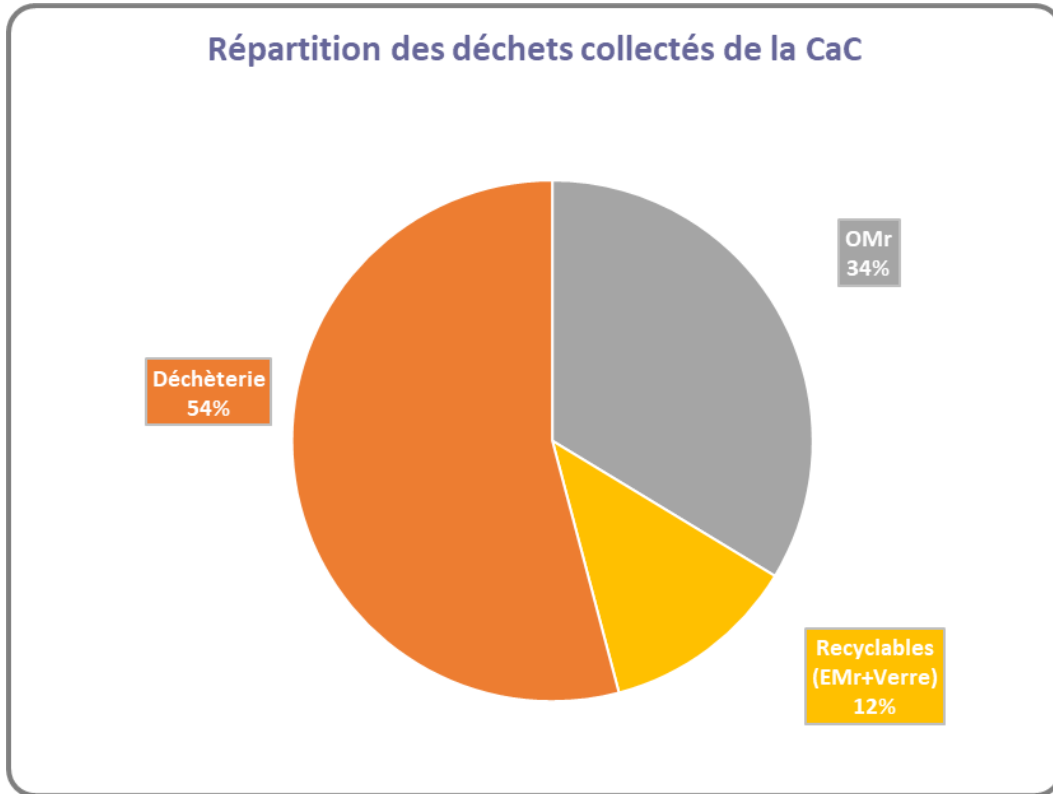
Gisement moyen pour le Cotentin de DMA collectés : **770 kg/an/hab** (693 kg/an/hab en 2020 et 738 kg/an/hab en 2019)

Gisement moyen pour la Normandie de DMA : **660 kg/an/hab** (bilan régional – Biomasse - 2016)

Performance nationale de DMA : **582 kg/an/hab**



Globalement, on note que 55 % des tonnages collectés sont issus des déchèteries et que les OMr représentent 34% des tonnages.



SYNTHÈSE DES TONNAGES DES COLLECTES



En 2021
142 006 tonnes collectées tous flux confondus **↗ 10,9 %**

770 kg par habitant **↗ 11,1 %**



47 830 tonnes collectées
→
259 kg par habitant
→



9 302 tonnes collectées
↗ 5,3 %
50 kg par habitant
↗ 6,4 %



8 030 tonnes collectées
↗ 3,1 %
43 kg par habitant
↗ 2,4 %



76 844 tonnes collectées
↗ 20,7 %
417 kg par habitant
↗ 20,9 %

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 ORIGINE DES DÉCHETS

L'ensemble des déchets traités sur les sites de traitement appartenant à l'Agglomération sont issus de notre territoire apport public (régie, déchèterie,...) et/ou apports privés (professionnels, ...).

Cependant, tous les déchets du territoire n'ont pas le même exutoire y compris pour les déchets d'une même catégorie. Pour exemple, les déchets verts du Cotentin sont traités dans 5 sites différents.

Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport ou les coûts de traitement,
 - Le découpage par secteur pour favoriser la concurrence et laisser la possibilité à des petites structures de répondre à nos marchés.
-

2 QUAI DE TRANSFERT

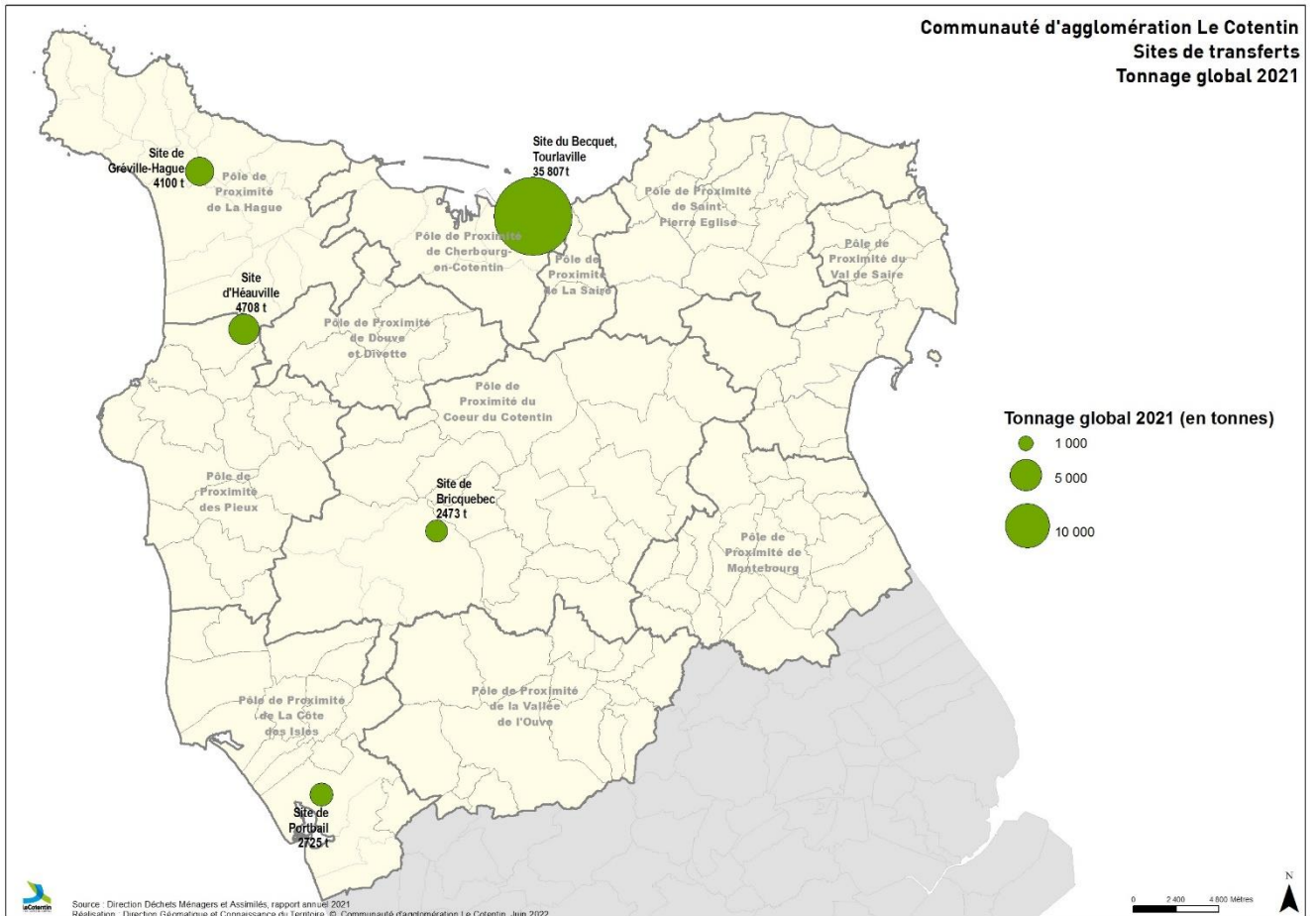
Une partie du territoire est également équipée de quais de transfert permettant notamment pour la collecte des OMr et des EMr de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.



Déchargement quai de transfert de Gréville -Hague - @Thierry Houyel

A ce jour les territoires équipés sont :

- Le PP de Côtes des Isles : Le quai de transfert de Portbail accueille les OMr et les EMr collectés en régie du territoire soit **2 725 tonnes**.
- Le PP des Pieux : Le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr collectées en régie des pôles de proximité des Pieux et de Douve et Divette soit **4 708 tonnes**.
- La commune de Cherbourg-en-Cotentin : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr de CeC, la Saire, Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire, des déchets d'autres collectivités et les DIB déposés par les communes et professionnels soit **35 807 tonnes**. Attention sur les DIB payants ne font que transiter par le site de transfert, ils n'apparaissent pas ni dans la collecte (dépôt en direct) ni dans le traitement (prestation non facturée à la collectivité mais directement aux professionnels).
- Le PP de Cœur du Cotentin : Le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueille les OMr collectés en régie du territoire l'ancienne Communauté de Communes de Bricquebec-en-Cotentin (avant fusion de 2014) soit **2 473 tonnes**.
- La Commune de la Hague : Le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr, les EMr et le verre collectés en régie sur le territoire soit **4 100 tonnes**.



3 LIEU ET NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

Le tableau suivant récapitule pour chaque territoire le type d'exutoire et le mode de traitement ou valorisation ainsi que les tonnages de traités.

Type de déchets	Destination / Propriétaire / Nature de traitements	CeC	Cœur du Cotentin	Côte des Isles	Douve et Divette	La Hague	La Saire	Les Pieux	Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	TOTAL
OMr	ISDND / SPEN / Enfouissement	23 606	6 799	2 557	1 482	2 908	*	3 227	1 029	1 758	3 266	1 200	47 830
Autres déchet quai de transfert Le Becquet	Centre de tri Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Tri	4 959											4959
EMR	Centre de tri de Cherbourg / Le Cotentin / Tri	4 756	492	330	155	305	*	266	160	179	223	98	6963
	Centre de tri de Villedieu les Poeles / SPHERE / Tri		522	349	164	323		282	170	189	236	104	2339
VERRE	Valorisation matière	2 646	1 054	743	351	565	185	774	310	516	629	257	8030
ENCOMBRANTS	ISDND / SPEN / Enfouissement	5 128	2 030	1 159	607	516		1 425	568	889	809	368	13500
DECHETS VERTS	Plateforme de compostage de Branville-Hague / SARL Les Delles / Compostage					1 339		792					2131
	Plateforme de compostage de Denneville / GAEC du Boullier / Compostage			2 748				1 649					4397
	Plateforme de compostage de Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Compostage	6 369			886								7255
	Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / Compostage	4 227	3 742		240				872		2 024	657	11762
	Plateforme de Clitourps / EARL la Grimmonerie / Compostage									2 193			2193
	Plateforme de compostage Carentan les Marais / SEDE / Compostage	315											
SOUCHES	Plateforme de compostage du Ham / SPEN / Compostage	90	34	112	0	0		9	20	68	28	0	362
INERTES	ISDI d'Héauville / CaC / Stockage	211		9	15			3 367					3602
	ISDI des Moitiers-d'Allonne / CaC / Stockage			2 644									2644
	ISDI de Biville / Carrière TPC / Stockage	6 954			1 206	1 474							9634
	ISDI de Cosqueville / Carrière TPC / Stockage									1 300	1 524		2824
	ISDI de Brix / Carrière Leroux / Stockage		2 814										2814
	ISDI de Montebourg / carrière Leroux / Stockage								750			663	1413
BOIS	Site du Ham / SPEN / Valorisation énergétique	1 975	889	634	318	304		912	256	359	472	183	6302
FERRAILLES	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	740											740
	Site d'Yvetot Bocage / GDE / Valorisation matière		379	297	141	186		343	110	186	225	93	1960
CARTONS	Site du Ham / SPEN / Valorisation matière		284	128	99	57		186	45	84	149	32	1064
	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	404											404
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / Valorisation matière	1 824	630	305	181	267			179	175	383	139	4083
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	VEOLIA / Valorisation matière		301	153	96	126		206	95	120	173	84	1354
	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	481											481
DDS	Plateforme de Drakkar / Chimirec / Valorisation énergétique	166	98	46	38	32		66	23	35	53	34	589
HUILE DE VIDANGE	Plateforme de Javené / Chimirec / Régénérée	1	12	6	5	8		12	4	6	8	4	66
PNEUS de véhicules légers	Aliapur ou SPHERE / Valorisation matière	77	60	21		18		24	44	46			289
AMIANTE	ISDD Le Ham / SPEN / Stockage	163	47	31		28		38					306
PILES	COREPILE / Valorisation matière	6	4	3	2	2		4	2	1	2	1	26
TLC	Magasins Fil et Tette et Centre de tri COBANOR TRITEX / Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière						383						383
Objets domestiques réutilisables	Centre de tri et magasins / Fil et Terre / Ré-utilisation			√	√	√		√	√	√	√		

* Les Emballages Ménagers Recyclables et les Ordures ménagères résiduelles de la Saire et Cherbourg-en-Cotentin sont collectés ensemble et apparaissent dans la colonne Cherbourg-en-Cotentin.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

1 TONNAGES TRAITÉS

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le **taux de valorisation de l'Agglomération du Cotentin est de 44,62 %** (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière) dont entre autre les EMr, le verre, les déchets verts... que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats). Le chiffre est en hausse par rapport à 2020 grâce à l'augmentation des tonnages valorisés.

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

Les déchets déposés en installation de stockage sont : les OMr, les encombrants, les gravats et l'amiante. Cependant seuls les deux premiers sont enfouis.

En 2010, ces quatre catégories représentaient 89 253 tonnes (dont 78 192 tonnes enfouies), ce chiffre s'élève en 2021 à 86 799 tonnes (66 289 tonnes d'enfouis). **On observe un indice de réduction de 2,75 % qui augmente à 15,22 % pour les seuls déchets enfouis.**

ZOOM SUR LES SITES DE TRAITEMENT GERÉS EN RÉGIE PAR L'AGGLOMERATION DU COTENTIN

- **ISDI d'Héauville**

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) d'Héauville est gérée en régie par l'Agglomération. Pour rappel, un ISDI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Le site d'Héauville accueille les gravats des déchèteries des Pieux et d'Héauville ainsi que les tonnages des régies du pôle de proximité des Pieux et ceux des professionnels du territoire (dépôts payants).

En 2021, les tonnages stockés sur ce site sont de **3 603 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 683 tonnes apportées par les régies du PP des Pieux
- 1 434 tonnes déposées et facturées à des professionnels
- 385 tonnes issues de la déchèterie d'Héauville

- 865 tonnes issues de la déchèterie des Pieux
- 211 tonnes issues de la déchèterie de Tourlaville
- 10 tonnes issues de la déchèterie de Portbail
- 15 tonnes issues de la déchèterie de Martinvast.

• ISDI des Moitiers-d'Allonne

L'ISDI des Moitiers-d'Allonne est gérée en régie par l'Agglomération. Il accueille les gravats des déchèteries de Portbail et des Moitiers-d'Allonne ainsi que les tonnages des collectivités et des professionnels du territoire.

En 2021, les tonnages stockés sur ce site sont de **2 644 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 611 tonnes déposées par des collectivités ou des professionnels,
- 1 274 tonnes déposées par les usagers sur la déchèterie de Portbail,
- 759 tonnes déposées par les usagers de la déchèterie des Moitiers-d'Allonne

• Centre de compostage du Becquet

Le centre de compostage du Becquet est géré en régie en régie par l'Agglomération. En 2021, 11 903 tonnes (+20%) de branchages et de pelouses ont été apportées sur ce site dont :

- 8 858 tonnes de résidus de jardins issues des déchèteries de Cherbourg en Cotentin et de Martinvast (+36%)
- 754 tonnes d'apports payants (+18%)
- 2 290 tonnes issues des régies, des communes et autres apports (non payants)... (-18%)

Le tonnage traité sur le centre de compostage en 2021 est de 7 255 tonnes (+16%), le restant a été pour 106 tonnes mis au rebut, pour 315 tonnes envoyés pour le compostage de boues de station d'épuration et pour 4 227 tonnes envoyées sur la plateforme de compostage de VALNOR à Valognes.

La vente de compost 2021 est de 3 874 tonnes réparties de la façon suivante :

- 3 107 tonnes pour le SILEBAN
- 117 tonnes pour les collectivités
- 650 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération avec un minimum de 10 tonnes par commande)

• Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin

Le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin est géré en régie par l'Agglomération. Pour rappel, un centre de tri est une usine qui réceptionne les emballages préalablement collectés dans les contenants de tri (poubelles, sacs ou colonnes jaunes) et qui procède ensuite à la séparation des emballages en fonction de leur matériau : carton, aluminium (canette), acier (boîtes de conserve), et les différents types de plastique (PEHD, PET, PP).



Centre de compostage de Tourlaville - @Thierry Houyel

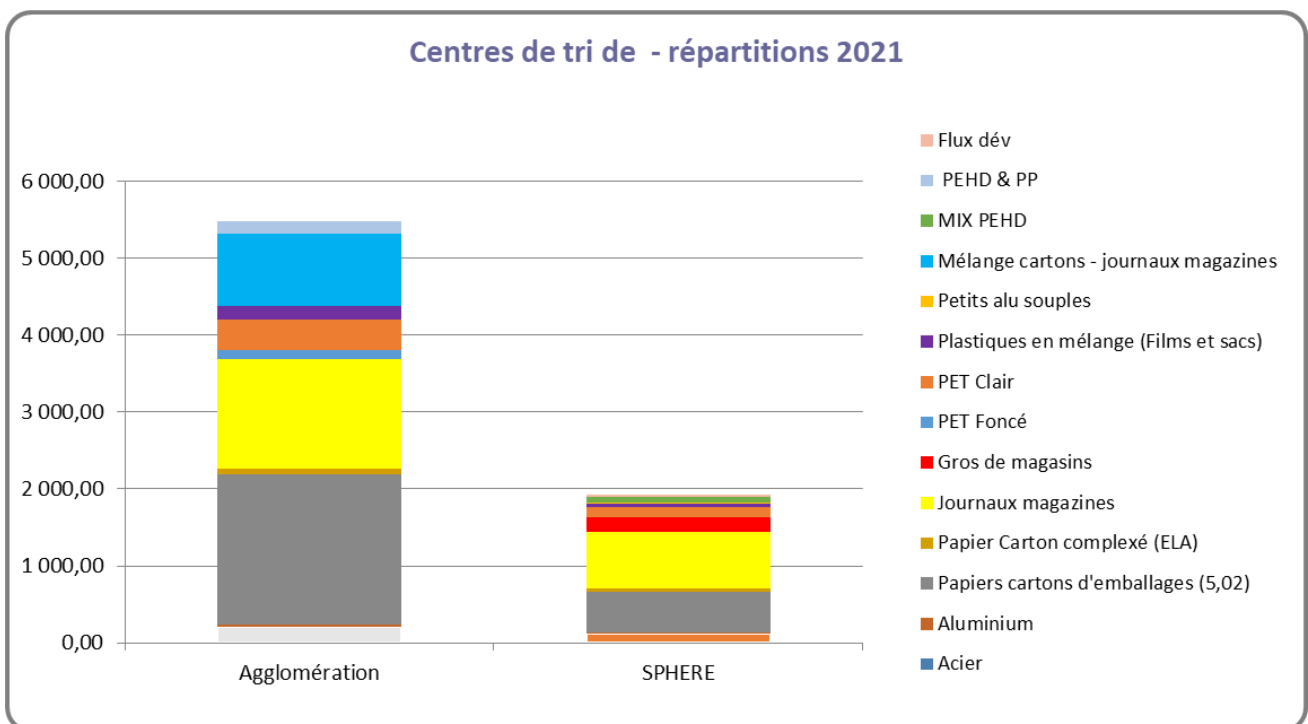
Afin d'effectuer cette séparation, on utilise plusieurs types de technologies : tri manuel réalisé par des opérateurs, et/ou tri automatisé avec des trommels, des cribles balistiques, un aimant,... Ces déchets, une fois classés par catégories, sont mis en balles pour être transportés vers des usines de recyclage (valorisation matière).



Centre de tri de Tourlaville - @Thierry Houyel

En 2021, **7201 tonnes** de recyclables ont été triées sur ce site (6 963 t d'EMr et 238 t de cartons issus de déchèteries). L'ensemble des tonnages triés provenaient de Cherbourg-en-Cotentin et de la Saire mais également du reste du territoire. En effet, suite à l'incendie du centre de tri de SPHERE le 29 mai 2020, l'ensemble des tonnages de l'Agglomération ont été rapatriés sur le site de Tourlaville qui les ont triés jusqu'en juin 2021. A cette date, seuls les tonnages de Cherbourg-en-Cotentin et de la Saire ont été triés à Tourlaville, le reste a été envoyé vers le nouveau centre de tri de la SPHERE à Villedieu les Poêles.

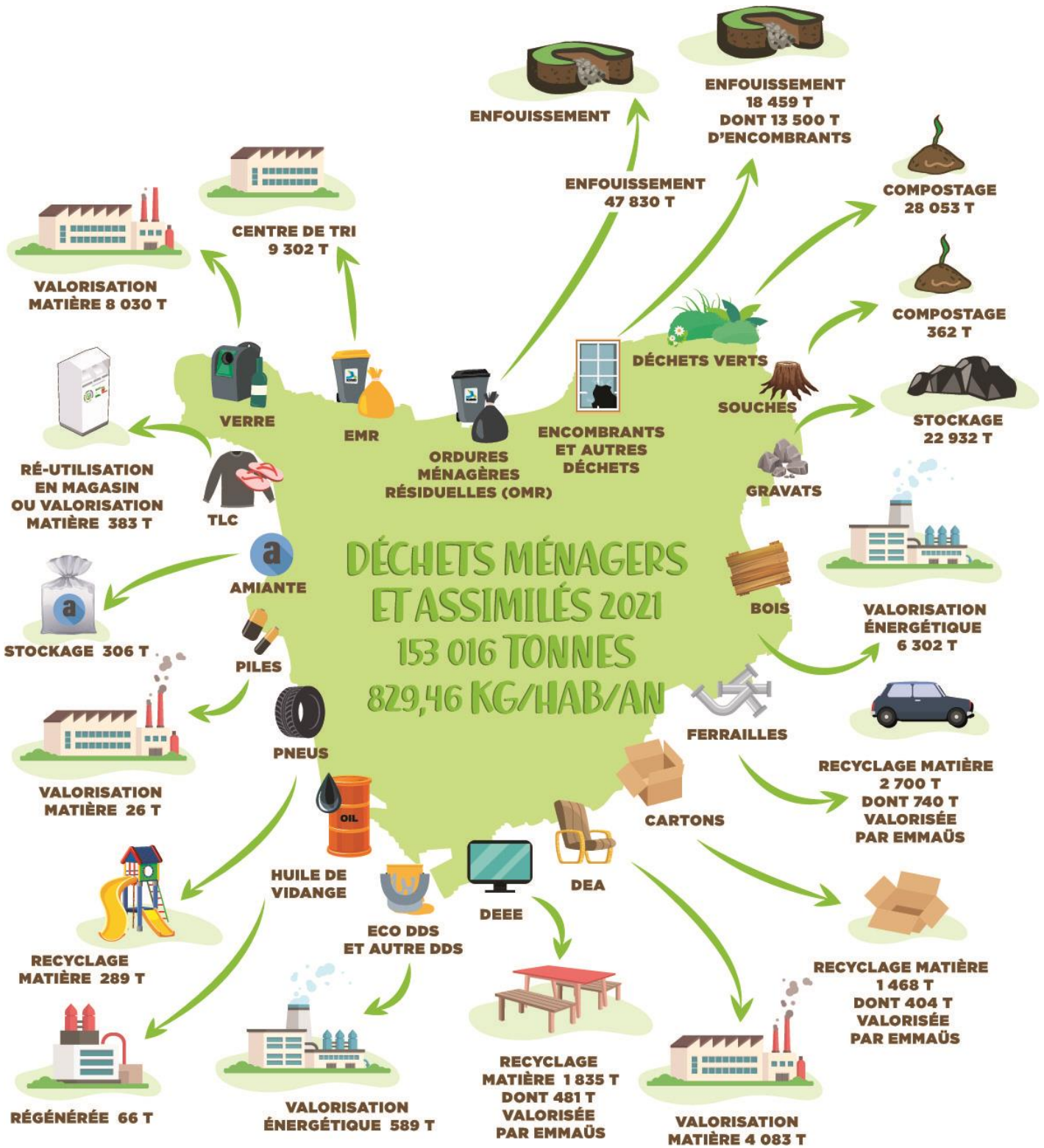
Les productions réalisées en 2021 pour les deux centres de tri (SPHERE et Agglomération) sont les suivantes (hors refus de tri et stock) :



TONNAGE GLOBAL TRAITÉ

Chiffres clés :

153 016 tonnes de DMA (829,46 kg/an/hab) contre 139 016 t en 2020



2 REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendraient impropre la valorisation du flux restant, il peut s'agir entre autre :

- De plastiques autres que les flacons et les bouteilles (l'extension de tri n'étant pas mise en œuvre sur notre territoire)
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr
- D'encombrants, DEEE,
- D'ordures ménagères résiduelles

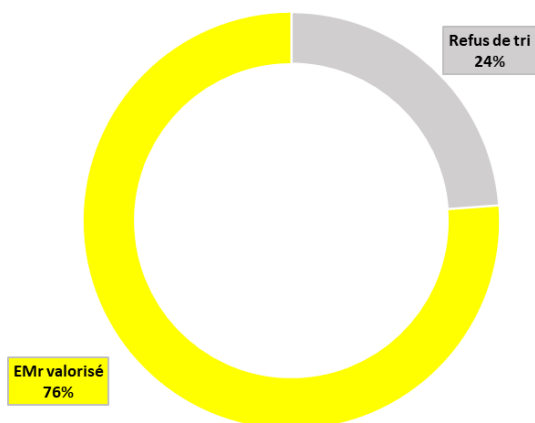


Caractérisation – préparation des échantillons

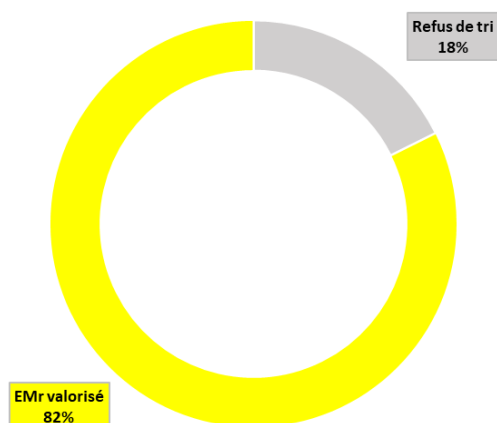
Les refus de tri 2021 représentent :

- 1 717 t pour le centre de tri de CeC
- 423 t pour le centre de tri de Villedieu les Poêles.

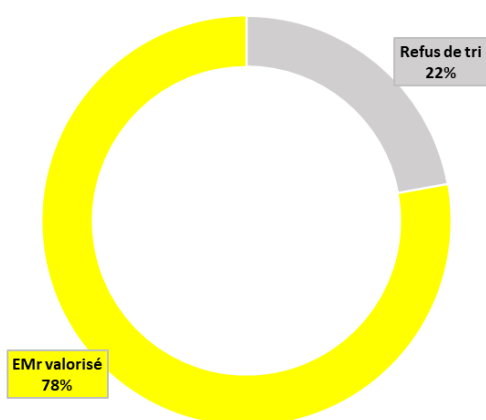
Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin



Centre de tri de SPHERE



Refus de tri - Le Cotentin



Chiffres clés :

Refus de tri pour le Cotentin : **2 140 tonnes** soit 11,60 kg/an /hab

Refus de tri = **22 %** des EMr collectés

Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations sont réalisées depuis 2018 sur le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin en partenariat avec les unités collecte, tri et prévention des déchets. Ces caractérisations ont pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Les ambassadeurs du tri ont la gestion de ces caractérisations et participent également aux caractérisations du ou des centres de tri privés. Cependant, depuis 2020, le nombre de caractérisation est très faible en raison de la crise sanitaire mais également en lien avec la mise en œuvre du 2x8 et l'augmentation des stocks qui ne permettaient pas d'avoir un espace suffisant.

Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on trie suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

Les OMr, encombrant et autres déchets du territoire enfouis à l'ISDND du Ham, soit 66 289 t, permettent de produire :

- 5 059 210 kWh d'électricité

BILAN

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

DU TRAITEMENT



Au total, en 2021
153 016 tonnes
 de déchets ont été
 traités tous flux
 confondus
↑ 10,6 %
 par rapport à
 2020

45 %
 de déchets
 valorisés

**Taux global de
 valorisation**

55 %
 de déchets
 non valorisés

Valorisation matière



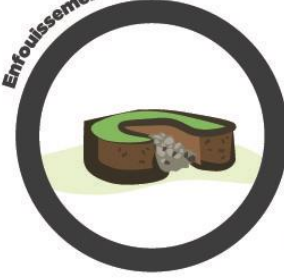
41 %
 soit 56 597 t

Valorisation énergétique



8 %
 soit 11 694 t

Enfouissement



44 %
 soit 61 506 t

ÉVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

Au cours de l'année 2021, de nombreux changements et dossiers ont été présentés pour faire évoluer le service et la direction.

- Suite à la création de la SPL Normantri en décembre 2019, les 13 collectivités continuent de faire avancer le projet avec notamment le lancement de la procédure de Marché Public Global de Performance, pour sélectionner le constructeur et l'exploitant du centre NORMANTRI.
- L'harmonisation du financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers avec la mise en œuvre de la TEOM.
- En juillet 2021, l'Agglomération du Cotentin a été retenu à l'appel à projet de CITEO pour la mise en œuvre des extensions de consignes de tri. Ce projet a été complété par une concertation des élus pour le choix du nouveau schéma de collecte qui sera déployé courant 2022.
- L'unité déchèterie a quant à elle poursuivi son projet de service et d'harmonisation des déchèteries avec de nombreuses réunions avec les agents, les instances syndicales, les élus des territoires...Le règlement intérieur pour les particuliers a été validé par le bureau communautaire à l'automne 2021. Celui en faveur des professionnels sera présenté au printemps 2022 et une délibération de tarif pour les dépôts professionnels sera également prise.
- Pour améliorer le fonctionnement de la Direction déchets ménagers assimilés, un nouvel organigramme a été présenté en comité technique en octobre 2021. Il est principalement marqué par la création d'un poste de directeur délégué à l'exploitation, d'un chargé de projets structurants, un chargé de mission en contrôle de gestion mais également par la fusion de deux unités qui a permis la création de l'unité déchèterie-transfert-traitement. Les recrutements et la mise en œuvre de ce nouvel organigramme se fera début 2022.



Prospective 2022 :

La concertation des élus sur le projet des extensions de consignes de tri et du nouveau schéma de collecte, on fait émerger une volonté politique de développer le compostage, le tri à la source des biodéchets et de réfléchir à la possibilité de mettre en œuvre un mode de tarification incitative. Ces thématiques feront l'objet d'études ou de choix politiques courant 2022. Par ailleurs, 2022 sonnera l'heure de la mise en œuvre et le déploiement du schéma de collecte et de la mise en place d'un règlement de collecte unique pour le Cotentin.

L'année 2022 signera également la fermeture du centre de tri du Becquet. Depuis déjà de nombreux mois, les directions DMA et ressources humaines accompagnent les agents dans leurs reconversions.

En parallèle, de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte, la direction, accompagnée par la Direction infrastructure et bâtiment, travaille sur le projet de transfert des déchets avec notamment la réhabilitation du site de Bricquebec.

RESSOURCES HUMAINES

1 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

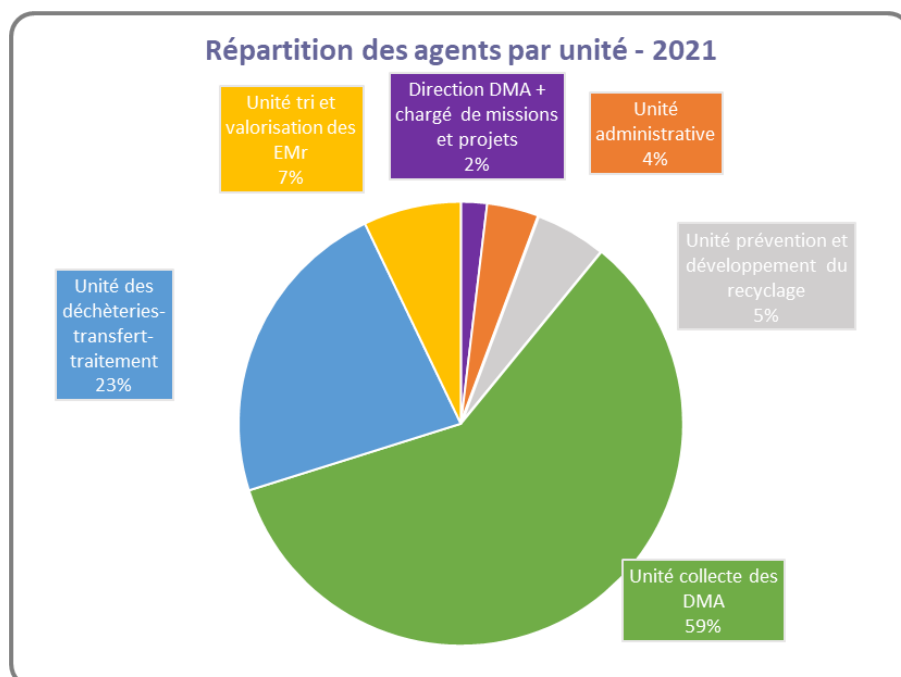
L'organigramme de la direction déchets ménagers assimilés a été approuvé au Comité Technique du 1^{er} octobre 2021. Celui-ci est composé de 5 unités :

- Ressources administratives
- Prévention des déchets et développement du recyclage
- Tri et valorisation des emballages ménagers recyclables
- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Déchèteries, Transfert, Traitement

Le directeur de la direction déchets ménagers assimilés est sous l'autorité du Directeur du Pôle services Techniques.

Suite au nouvel organigramme, la direction sera dotée à partir de 2022 d'un directeur délégué à l'exploitation, d'un chargé de projets structurants, un chargé de mission en contrôle de gestion.

La direction regroupe 207 agents permanents répartis de la façon suivante :



Pour information, la direction compte 242 postes à son organigramme soit 35 postes vacants qui pour certains sont, à ce jour, pourvus par des contractuels ou en cours de recrutement ou qui disparaîtront en fin d'année avec la fermeture du centre de tri.

2 FORMATION DES AGENTS

En 2021, de nombreuses formations ont été réalisées, formations métiers pour améliorer la connaissance et la technicité des agents, mais également des formations hygiène/sécurité pour réduire les risques aux travaux.

97 agents de la direction déchets ménagers et assimilés ont été formés représentant un cumul de 482 jours de formation. Parmi ces 97 agents, on trouve 14 femmes et 83 hommes.

93 % des jours de formation sont consacrés aux agents de catégorie C, 6 % pour la catégorie B et 1% pour la catégorie A.

Les formations de perfectionnement représentent cette année 89% des jours de formation.

Concernant les formations prévention/sécurité elles ont été réparties de la façon suivante

Formation	Nombre d'agents formés en 2021 au sein de la DMA
Manipulation d'extincteur	8
1 ^{er} secours / SST	4
AIPR Opérateur	12
Habilitation électrique	3
Amiante	8

3 INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

En 2021, la direction technique dont dépend la DDMA comptabilise 58 accidents de travail (31 en 2020) dont 64 % avec arrêts soit 1 978 jours (2 105 jours en 2020).

30 accidents avec arrêts, contre 21 en 2020, relèvent de la direction déchets ménagers et assimilés pour un total de 1670 jours d'arrêt (1 622j en 2020) **soit une augmentation de 43% des accidents et de 3% des jours d'arrêts pour la DDMA**. 77 % de ces accidents se rattachent à l'unité collecte,

Au sein de la direction technique (regroupe les directions cycle de l'eau, infrastructure et bâtiment, géomatique et déchets ménagers et assimilés) :

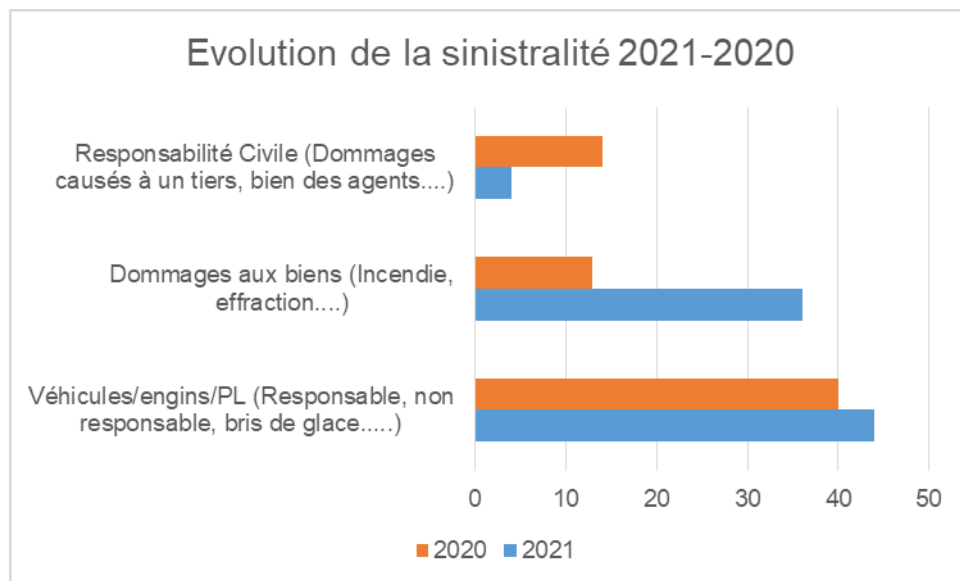
- Le taux de gravité est de 2,3 (2,47 en 2020)
- Le taux de fréquence est de 43,8 (27 en 2020)

4 SINISTRALITÉS

En 2021, on observe 44 sinistres sur les véhicules ou engins dont 64% sont attribués à la collecte (40 en 2020). Les dommages aux biens et les sinistres liés à la responsabilité civile sont essentiellement dus aux déchèteries et à la collecte.

UNITE	Véhicules/engins/PL (Responsable, non responsable, bris de glace.....)	Dommages aux biens (Incendie, effraction.....)	Responsabilité Civile (Dommages causés à un tiers, bien des agents....)
Collecte	28	8	
Déchèterie	1	26	1
Transfert	6		
Tri-valorisation	5	2	3
Prévention	4		
Total	44	36	4

Globalement, c'est **84 sinistres** pour la direction (67 en 2020) dont 43 % rattachés à l'unité collecte, l'unité déchèteries – transfert – traitement est à 40%.



LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

L'agglomération du Cotentin s'était dotée en 2018, d'un projet de territoire qui était le point de départ d'une aventure collective. Avec l'adoption de son nouveau projet territoire 2030 en septembre 2021, le Cotentin marque son basculement dans une nouvelle ère, avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies opérationnelles destinées à le faire entrer dans le cercle très fermé des territoires européens attractifs et qui offrent aux habitants leurs épanouissement professionnel et personnel. Ce projet est structuré en 4 grandes ambitions :

- Ambition 1 : Faire du Cotentin un grand d'Europe
- Ambition 2 : Préserver la qualité de vie exceptionnelle du Cotentin
- Ambition 3 : Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique
- Ambition 4 : La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle



ENSEMBLE, ÉCRIVONS L'AVENIR DU COTENTIN

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

f t y in +
lecotentin.fr

Dans le cadre de son ambition 3 concernant l'exemplarité environnementale, le Cotentin s'est engagé dans une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers, et souhaite voir la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de demain répondre aux exigences réglementaires tout en maîtrisant le budget lié à la collecte et aux traitements des déchets ménagers et assimilés.

Réfléchir à la problématique de l'élimination finale de nos déchets ménagers à l'horizon 2030

Actuellement, les déchets du Cotentin sont principalement éliminés au centre d'enfouissement de la SPEN à Le Ham (pôle de Montebourg). Ce centre d'enfouissement a des capacités de stockages limitées dans le temps, et devrait être saturé vers 2030.

Il est nécessaire d'étudier les solutions alternatives à l'enfouissement des déchets. Cette réflexion devra se faire en associant les autres structures du département.

Massifier le broyage et le compostage à domicile

30% des ordures ménagères peuvent être recyclées grâce au compostage. L'Agglomération du Cotentin a mis en place un dispositif permettant d'acquiescer à un tarif préférentiel un composteur individuel. A ce jour, 10% des foyers sont équipés de composteurs.

L'Agglomération a également déployé un service de broyage à domicile permettant aux particuliers de transformer directement chez eux les branchages en paillage, réduisant ainsi les apports en déchèteries.

Adapter la collecte des déchets aux justes besoins des habitants

La collecte des déchets devra être adaptée à l'évolution du contenu de la poubelle. Une réflexion sera engagée en ce sens avec les Maires au second semestre 2021.



Construire une déchèterie nouvelle génération

L'Agglomération engagera dans les années à venir un programme de rénovation de ses déchèteries pour améliorer ses prestations auprès des habitants. Par ailleurs, une réflexion va être menée pour construire une déchèterie nouvelle génération (déchèterie à plat) permettant une meilleure optimisation du tri et une meilleure sécurité du site pour les usagers et les agents de la collectivité.

Les engagements de l'Agglomération

- La création d'un centre de tri à Colombelles (Calvados) ;
- Des actions d'animations et de sensibilisation sur la réduction des déchets ;
- Une étude sur la reconversion du centre de tri du Becquet (Tourlaville) ;
- La construction d'une déchèterie nouvelle génération ;
- La sensibilisation et la pédagogie sur la question des déchets auprès des habitants.

271 kg de déchets ménagers par an par habitant

9 500 composteurs distribués aux habitants au 1^{er} janvier 2021

15 déchèteries

1 centre de tri

10 ambassadeurs de tri qui sillonnent le territoire

35

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, la collectivité a mis en œuvre des commissions prospectives dont une spécifique aux compétences « environnement/déchets ». Cette commission se réunit régulièrement et permet de débattre sur les projets du mandat mais également de réfléchir aux grands enjeux du Cotentin.

Elle a également initié la création du conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil, organe autonome de démocratie participative, a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin.

Véritable espace d'expression libre et de participation citoyenne, il sert à débattre, s'informer et à apporter son point de vue sur les défis à relever et les projets à conduire pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants. Il permet de construire collectivement des avis et être force de proposition pour venir éclairer les élus communautaires dans leurs choix d'actions sur le territoire. Le Conseil de développement est amené à rendre un avis ou une contribution sur les sujets dont il a été saisi par l'agglomération du Cotentin, ou dont il s'est autosaisi. Son rôle est consultatif.

Il est composé de 4 collèges regroupant ainsi les acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels, les organismes publics et assimilés intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche, l'habitat, l'environnement, etc., la vie locale et associative et la société civile.

Depuis 2019, la commission consultative d'élaboration et de suivi de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mise en œuvre. Elle regroupe des élus, des techniciens, des partenaires institutionnels tels que l'ADEME, conseil régional, conseil départemental, chambres de commerces et d'industries, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre d'agriculture, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de



Normandie, de membres du conseil de développement, de représentant du Collectif Zéro Déchets en Cotentin, de bailleurs sociaux, du service communication du Cotentin entre autre. La première réunion s'est tenue le 04 novembre 2019, la dernière réunion s'est quant à elle tenue en visioconférence en mai 2021.

Par ailleurs, la collectivité a souhaité dans le cadre du projet d'harmonisation des déchèteries mettre en œuvre un groupe QUALI afin d'avoir le retour d'usagers utilisateurs des sites. Ce groupe QUALI a eu lieu le 1^{er} juillet 2021 en visioconférence et a permis de conforter l'Agglomération dans ses choix.

Enfin une concertation a été menée par l'agence TACT auprès de l'ensemble des élus du territoire pour définir le nouveau schéma de collecte dans le cadre de la mise en œuvre des extensions de consignes de tri. Après une définition du contexte, de la définition de la typologie et du calendrier en Bureau communautaire en septembre 2021, 11 réunions ont été organisées dans les Pôles de proximité du territoire.

Ces réunions ont eu lieu d'octobre à novembre 2021 et ont permis aux élus de chaque territoire de mettre en avant des points de vigilances, des chantiers à mener et des garanties nécessaires en face de chaque proposition.



Commission de territoire de Cotes des Isles - Octobre 2021

La synthèse de ces 11 ateliers a permis à la commission prospective de proposer au bureau communautaire un schéma de collecte cohérent et adapté à la configuration du Cotentin prenant en compte les garanties à maintenir.



Commission prospective - Novembre 2021

2 SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

Afin d'améliorer le suivi des réclamations, la direction déchets ménagers et assimilés en partenariat avec le cycle de l'eau et la direction des systèmes informatiques a travaillé sur la mise en œuvre d'un logiciel de réclamations. Ce logiciel a été testé à partir de début juillet sur la collecte de Cherbourg-en-Cotentin et au vu de sa praticité et efficacité sera développé à toutes les unités de la DMA et à tout le territoire dès le 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, l'ensemble des encadrants et du personnel d'accueil de la DMA ont été formés ainsi que les agents des accueils des maisons du Cotentin, les agents du Cabinet et de la direction communication.



Au 31 décembre 2021, c'est ainsi 198 réclamations qui avaient été enregistrées. Sur cette période de test :

- 99 % des réclamations concernent la collecte,
- 88 % le secteur Nord, 7% le secteur Ouest et 4% le secteur Centre-Est,
- 58% des réclamations sont liées à la collecte en porte à porte.

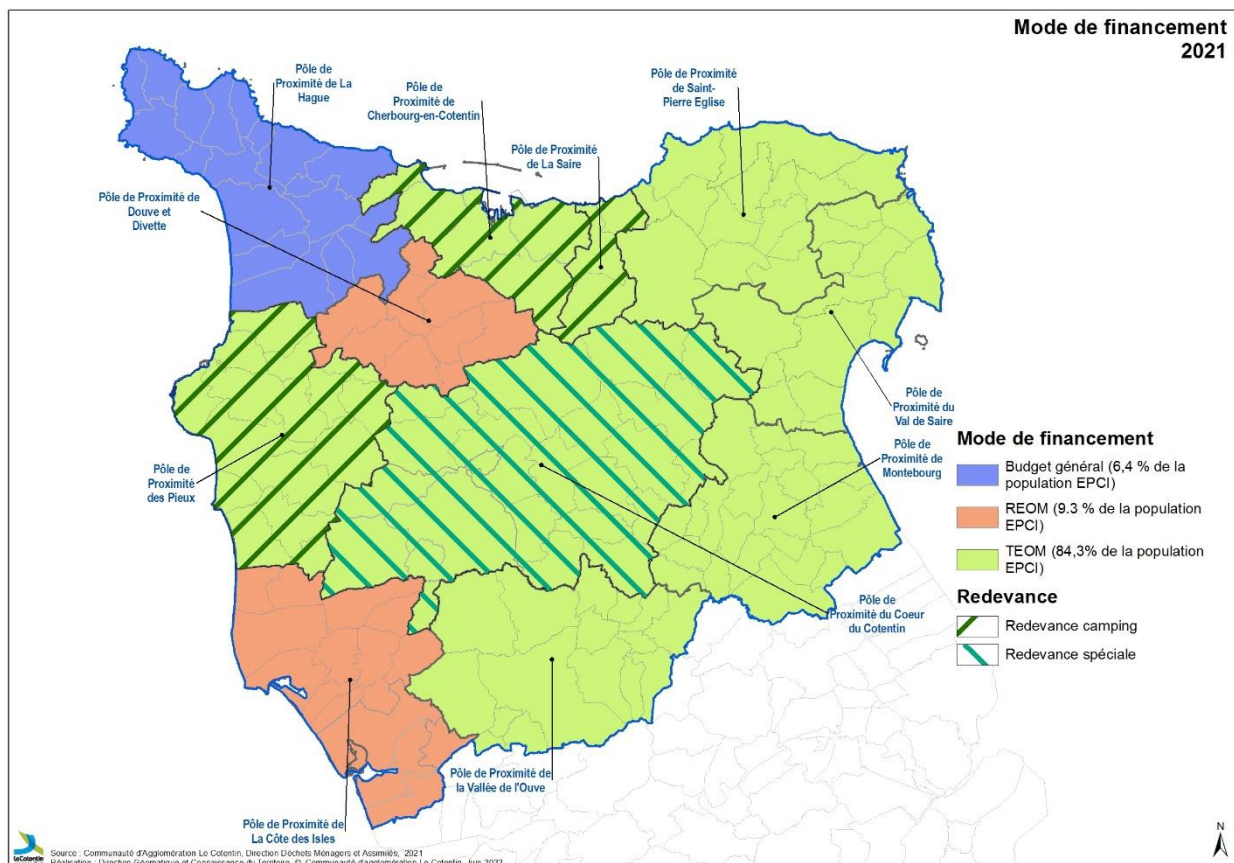
Par ailleurs, un logiciel courrier a été mis en place courant 2019. Celui-ci permet d'assurer un meilleur suivi du cheminement du courrier et de pouvoir avoir des rappels en cas de délais trop important pour répondre.

BUDGET ET FINANCEMENT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers n'a pas été harmonisé à la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin, la collectivité devra donc mener ce projet dans les 5 années à venir, soit au plus tard pour le 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin disposait jusqu'au 31 décembre 2021 de trois modes de financement sur son territoire avec le budget général (fiscalité « 4 taxes » et attribution de compensation) sur la commune de La Hague, la TEOM sur la majorité des pôles de proximité : Saint Pierre Eglise, Vallée de l'Ouve, Cœur du Cotentin, Les Pieux, La Saire, Val de Saire, Région de Montebourg et la commune de Cherbourg-en-Cotentin, et la REOM sur les pôles Douve et Divette et Côte des Isles. Ces modes de financement ont continué de s'appliquer depuis 2017, tel qu'ils avaient été décidés par les établissements antérieurs.

Dans un contexte particulièrement évolutif (augmentation des coûts de traitement (taxe générale sur les activités polluantes), refonte des procédures de collecte, évolution des règles de tri, etc...), la Communauté d'Agglomération a souhaité opter pour un régime unifié sur l'ensemble de son territoire, pour une application au 1er janvier 2022. Suite à l'analyse des différentes possibilités, il a été proposé d'opter pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire.



Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers assimilés, le financement est basé sur deux budgets :

- Le budget 01 (TEOM)
- Le budget 16 (REOM)

En effet, la réglementation oblige la collectivité à mettre en place un budget annexe équilibré pour les deux territoires en REOM.

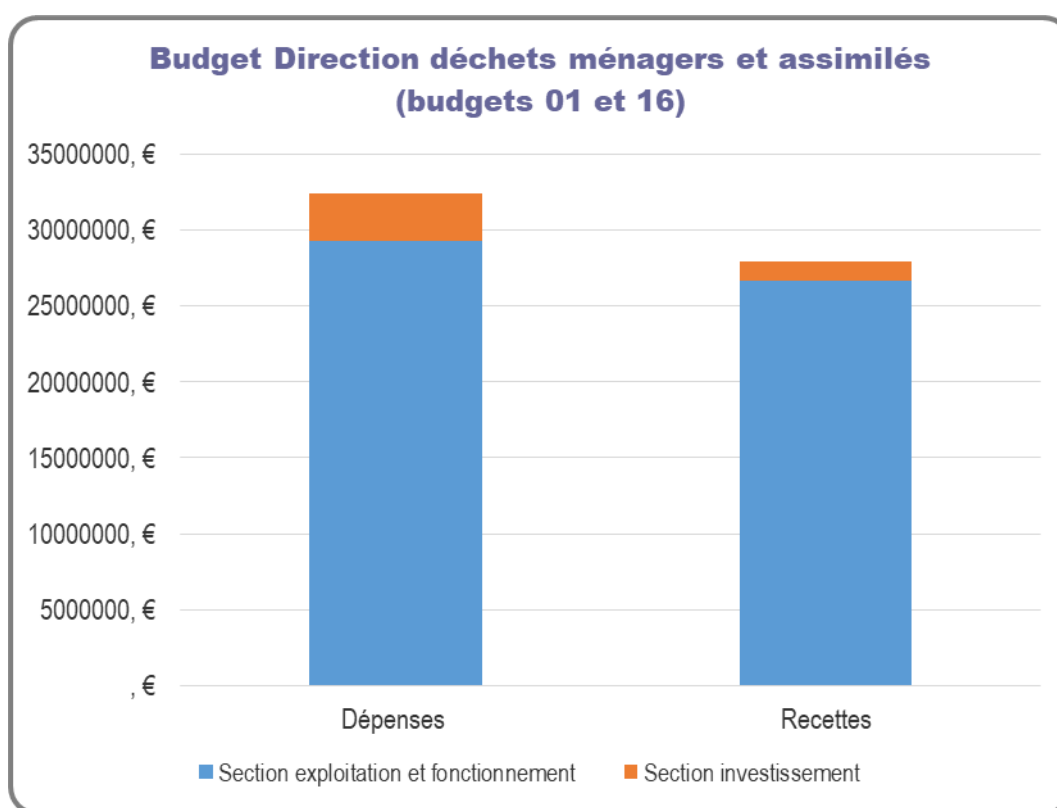
Le budget global représente 32 357 029 € de dépenses +17,5% par rapport à 2020, ramené à l'habitant, cela représente un coût brut de 175,40 € pour la gestion des DMA (+11% par rapport à 2020). On note cependant également une hausse des recettes de 14 %.

Chiffres clés :

32 357 029 € de dépenses

27 933 950 € de recettes

Coût brut de la gestion des DMA= **175 € / habitant**



STRUCTURE DES DÉPENSES

Les deux budgets de la direction présentent des dépenses de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des dépenses d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Chiffres clés :

29 293 213 € de dépenses de fonctionnement ou d'exploitation (+6,4 % par rapport à 2020)

3 063 816 € de dépenses d'investissement (+87,8% par rapport à 2020)

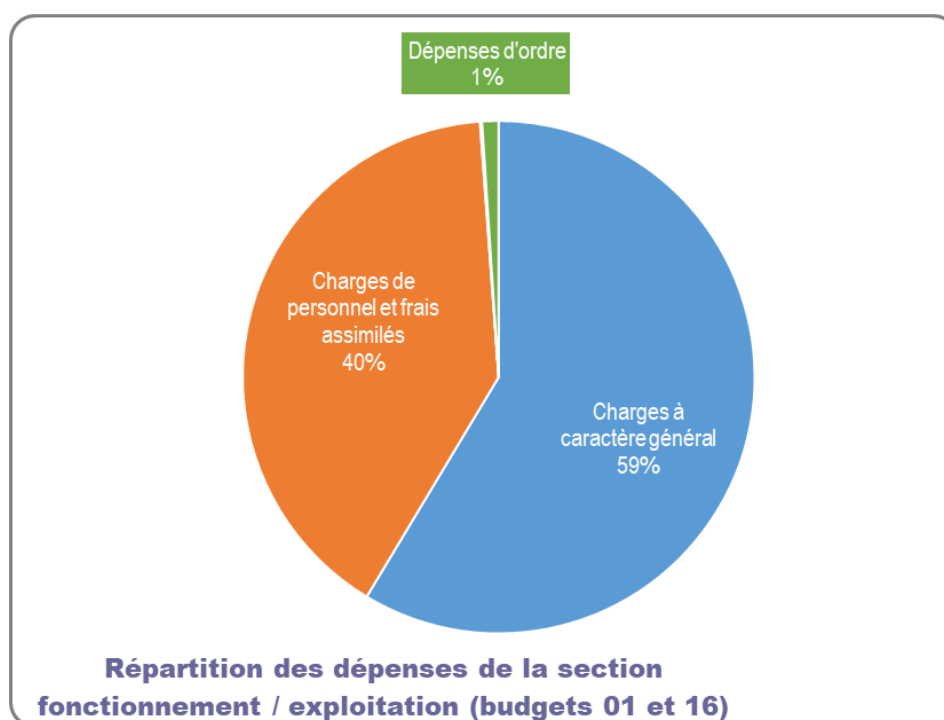
Dépenses		2021	2020
Budget 16 REOM	Section d'exploitation	1 993 822,25 €	1 579 558,20 €
	Section d'investissement	108 831,17 €	214 388,25 €
Budget principal TEOM	Section de fonctionnement	27 299 390,30 €	25 954 466,20 €
	Section d'investissement	2 954 985,07 €	1 417 136,95 €

1 LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

NB : Les dépenses de fonctionnement sont liées au budget 01 et les dépenses d'exploitation sont liées au budget 16.

Ces dépenses se composent de la façon suivante :

Année	2021			2020		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Charges à caractère général	958 416,26 €	16 214 234,02 €	17 172 650,28 €	596 524,95 €	14 671 875,78 €	15 268 400,73 €
Charges de personnel et frais assimilés	706 798,48 €	11 071 965,93 €	11 778 764,41 €	636 921,50 €	10 933 787,62 €	11 570 709,12 €
Autres charges de gestion courante	13 362,95 €	8 127,22 €	21 490,17 €	10 592,02 €	13 349,00 €	23 941,02 €
Charges financières	0,00 €	3 700,81 €	3 700,81 €		5 106,17 €	5 106,17 €
Charges exceptionnelles	11 042,26 €	1 362,32 €	12 404,58 €	12 089,59 €	1 872,08 €	13 961,67 €
Dépenses d'ordre	304 202,30 €	0,00 €	304 202,30 €	323 430,14 €	328 675,55 €	652 105,69 €
TOTAL	1 993 822,25 €	27 299 390,30 €	29 293 212,55 €	1 579 558,20 €	25 954 666,20 €	27 534 224,40 €

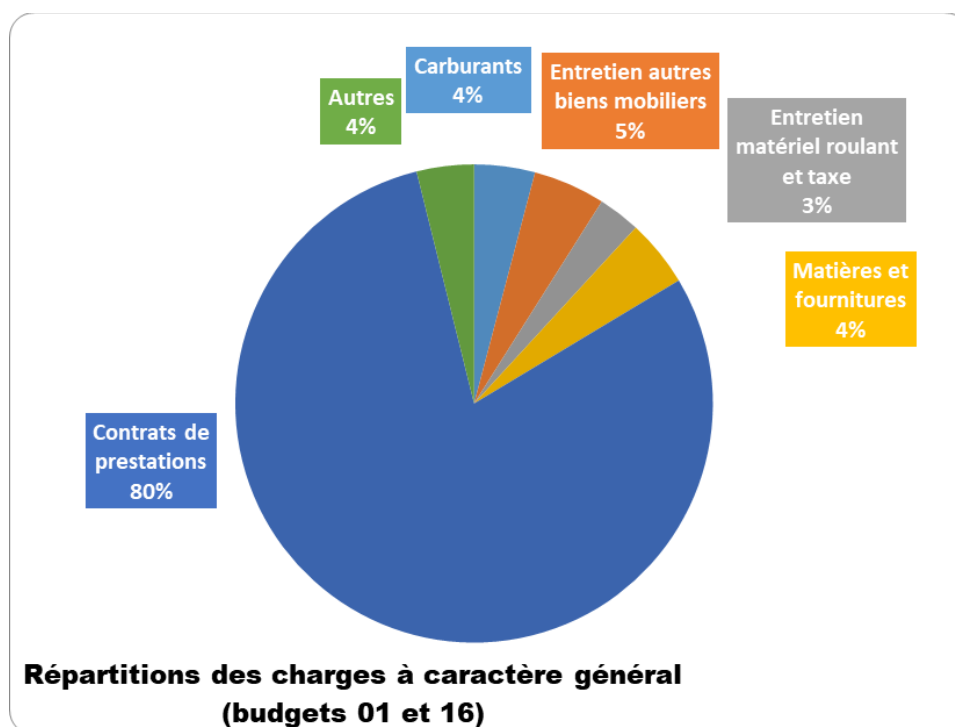


Les dépenses de fonctionnement et d'exploitation sont essentiellement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestations de services (collecte, transport et traitement des déchets comprises dans les charges à caractère générale). On note que globalement le budget entre 2020 et 2021 subit une hausse notable (+6,4%).

Cette hausse s'explique en partie par une augmentation des dépenses de charges à caractères générales (chapitre 11). Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

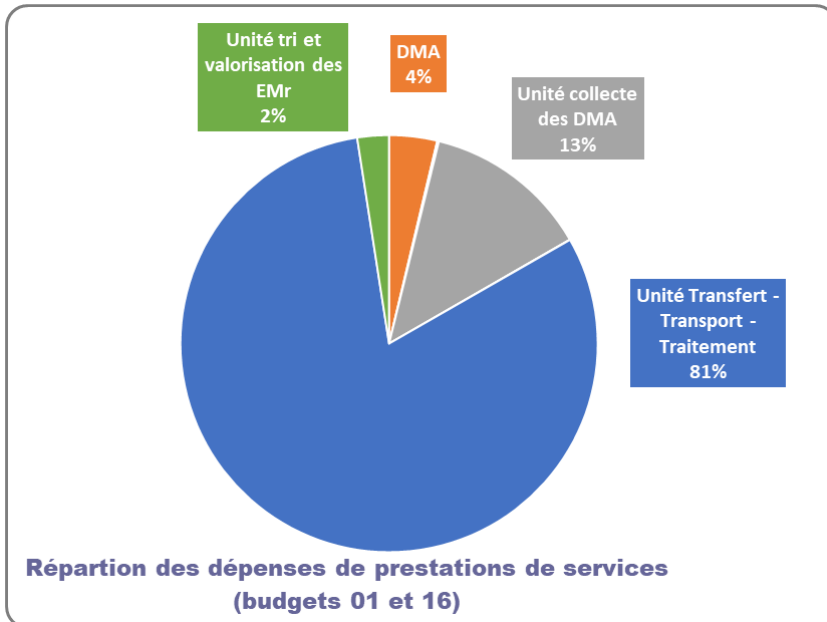
Année	2021			2020		
Détail chapitre 11	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Carburants	77 664,89 €	628 600,03 €	706 264,92 €	62 985,62 €	514 787,35 €	577 772,97 €
Entretien autres biens mobiliers	5 675,34 €	830 989,27 €	836 664,61 €	4 301,48 €	752 338,90 €	756 640,38 €
Entretien matériel roulant et taxe	64 726,08 €	425 848,95 €	490 575,03 €	44 756,89 €	319 820,21 €	364 577,10 €
Matières et fournitures	32 753,26 €	749 442,89 €	782 196,15 €	19 133,91 €	665 249,89 €	684 383,80 €
Contrats de prestations	740 978,09 €	12 950 540,57 €	13 691 518,66 €	434 120,93 €	11 588 284,41 €	12 022 405,34 €
Autres	36 618,60 €	628 812,31 €	665 430,91 €	31 226,12 €	831 395,02 €	862 621,14 €
TOTAL	958 416,26 €	16 214 234,02 €	17 172 650,28 €	596 524,95 €	14 671 875,78 €	15 268 400,73 €

On note une augmentation générale liée en priorité à l'augmentation des dépenses de carburants, à l'entretien des biens et véhicules, mais également à l'achat de matière et fournitures (au sein desquels on trouve, les EPI, les vêtements de travail, les pièces mécaniques,...) et aux contrats de prestations. Ces hausses sont plus notables avec une comparaison de l'année 2020 où les activités avaient été réduites voir stoppées pendant deux mois.



Les prestations de services, avec la hausse de la TGAP et la hausse des tonnages subissent une augmentation de 13,9%. Ce poste de dépenses représente 80% des dépenses des charges à caractère général et comprend essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets. Ce poste risque d'exploser dans les années à venir avec la hausse de la TGAP, il est donc important de réduire au plus vite le tonnage d'OMr et d'encombrants.

Pour information, le transport et le traitement des déchets représentent 81% du montant des prestations. La collecte réalisée en majorité en régie représente 13% des dépenses de prestations. Les prestations DMA comprennent des prestations communes tel que le nettoyage EPI, les versements Emmaüs et les prestations Baie du Cotentin qui font l'objet d'un remboursement dans le cadre de la convention établie. Les prestations de broyage mises en avant par l'unité prévention et développement du recyclage représentent 0,13% de l'ensemble des prestations.



Chiffres clés :

Les prestations de services représentent **42 % des dépenses** (F+I)

79% des frais de prestations sont liés au transport et au traitement des DMA

La direction déchets ménagers et assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. article 8) qui s'explique par le nombre de territoire collectés en régie, l'exploitation en régie des déchèteries, quai de transfert, centre de compostage, centre de tri,... On note une stabilisation des coûts malgré la hausse des régimes indemnitaires.

Le graphique ci-joint permet de visualiser la répartition des charges de personnels par unité.

Chiffres clés :

Les charges de personnel représentent **36 % des dépenses**

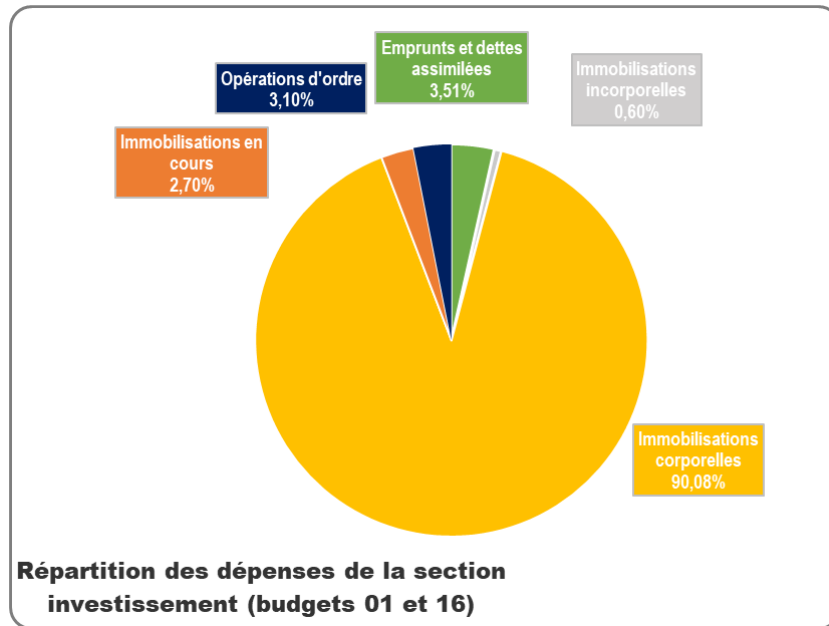
60 % des frais de personnels sont liés à l'unité collecte des DMA qui représentent 125 agents.

2 LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

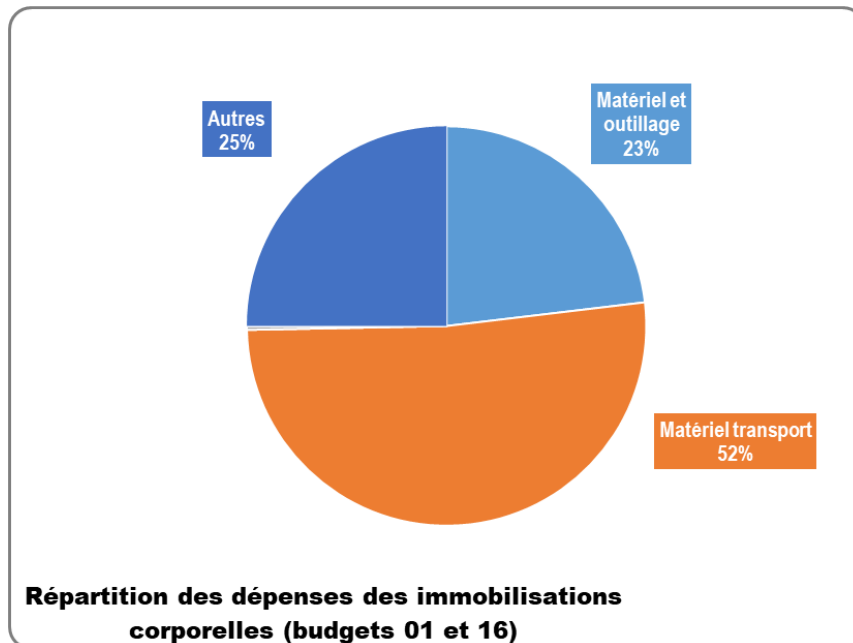
Année	2021			2020		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé
Emprunts et dettes assimilées	0,00	107 639,40 €	107 639,40 €	0,00 €	106 756,38 €	106 756,38 €
Immobilisations incorporelles	13 315,67 €	5 184,00 €	18 499,67 €	12 227,50 €	33 029,03 €	45 256,53 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	2 759 954,36 €	2 759 954,36 €	104 443,91 €	999 890,93 €	1 104 334,84 €
Immobilisations en cours	480,00 €	82 207,31 €	82 687,31 €	5 100,84 €	51 169,88 €	56 270,72 €
Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €
Opérations d'ordre	95 035,50 €	0,00 €	95 035,50 €	92 616,00 €	10 918,23 €	103 534,23 €
TOTAL	108 831,17 €	2 954 985,07 €	3 063 816,24 €	214 388,25 €	1 417 136,95 €	1 631 525,20 €

Les dépenses d'investissement des budgets 01 et 16 sont composées :

- à 90 % pour le renouvellement ou l'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail (immobilisations corporelles),
- à 3% pour les travaux d'investissements pour les déchèteries, sites de transferts (immobilisations en cours),
- à 4 % pour le reversement de la fiscalité pour les communes membres du Groupement à Fiscalité Propre (GFP),
- à 1 % pour les immobilisations incorporelles telles que l'étude sur l'évolution du centre tri, ou du site de transfert de Bricquebec en Cotentin,
- à 3 % pour les opérations d'ordres.



- 52 % des immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition ou au renouvellement des véhicules de la direction
- 23% correspondent à l'achat ou au renouvellement de matériel tel qu'un chariot élévateur, un broyeur de végétaux, un chargeur de centre de tri
- Dans le « Autres », on trouve les composteurs, les colonnes de tri, les bacs roulants....



STRUCTURE DES RECETTES

Chiffres clés :

26 660 302 € de recettes de fonctionnement et d'exploitation (+14,7 % par rapport à 2020)

1 273 648 € de recettes d'investissement (+10,7% par rapport à 2020)

Les deux budgets de la direction présentent des recettes de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des recettes d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Recettes		2021	2020
Budget 16 REOM	Section d'exploitation	2 991 157,37 €	2 264 808,03 €
	Section d'investissement	1 273 647,67 €	1 150 023,46 €
Budget principal TEOM	Section de fonctionnement	23 669 144,94 €	20 986 464,20 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

1 LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

Ces recettes se composent de la façon suivante :

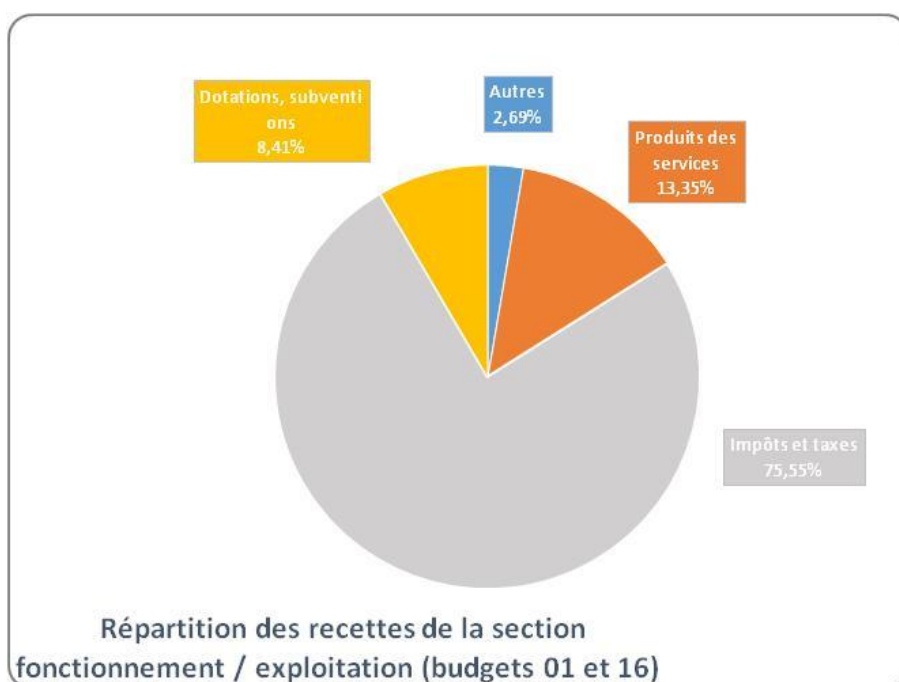
Année	2021			2020		
	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé
Atténuations de charges	0,00 €	4 549,21 €	4 549,21 €	0,00 €	15 273,33 €	15 273,33 €
Produits des services	1 843 802,54 €	1 549 140,25 €	3 392 942,79 €	1 812 408,46 €	1 292 646,95 €	3 105 055,41 €
Impôts et taxes	0,00 €	17 800 917,00 €	17 800 917,00 €	0,00 €	17 565 692,00 €	17 565 692,00 €
Dotations, subventions	323 722,29 €	3 787 546,58 €	4 111 268,87 €	137 451,51 €	1 818 362,96 €	1 955 814,47 €
Autres produits	44 031,91 €	502 999,42 €	547 031,33 €	22 394,19 €	271 715,87 €	294 110,06 €
Produits exceptionnels	1 734,80 €	23 992,48 €	25 727,28 €	3 256,98 €	22 773,09 €	26 030,07 €
Opérations d'ordre	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €
Report excédent N-1	685 249,83 €	0,00 €	685 249,83 €	196 680,89 €	0,00 €	196 680,89 €
TOTAL	2 991 157,37 €	23 669 144,94 €	26 660 302,31 €	2 264 808,03 €	20 986 464,20 €	23 251 272,23 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe ou redevance), à la redevance spéciale, et les recettes des éco-organismes.

Dans « produits des services », on retrouve dans le budget 16 la REOM, alors que dans le budget 01 on y trouve les redevances campings, la redevance spéciale pro, les recettes de la déchèterie professionnel, la vente de compost, les recettes liée aux ventes de matériaux et les remboursements de frais par les communes membres de GFP.

Les recettes présentent sous l'appellation « Dotations et

subventions » se composent de la participation au marché de Baie du Cotentin (en lien avec la convention), et aux recettes CITEO (anciennement Eco-emballages). La hausse est quant à elle due aux décalages des versements de



CITEO (contrats d'objectifs 2019 et 2020 sur 2021), et à la hausse des tonnages a traité pour Baie du Cotentin (pas de fermeture déchèterie en 2021) et au fait que le versement du 4^{ème} trimestre 2020 a été accroché sur le budget 2021.

La TEOM et la REOM représentent 71,2 % des recettes, avec les redevances professionnelles et la redevance spéciale ce pourcentage s'élève à 71,8 %.

Chiffres clés :

19 130 899 € de recettes de taxe et de redevance (TEOM + REOM + redevance pro + redevance spéciale)

TEOM + REOM = **71% des recettes**

2 LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont principalement composées des recettes FCTVA et des recettes d'opérations d'ordre (amortissement et transfert entre sections).

Chiffres clés :

1 273 648 € de recettes d'investissement (+10,7% par rapport à 2020)

Représentent **4,6%** des recettes

ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

La Communauté d'agglomération du Cotentin présente pour sa cinquième année de fonctionnement un budget global de la direction déchets ménagers équilibré par une participation à hauteur de 4 423 079 €. La participation pour équilibrer le budget baisse de 7,2 % soit 341 375 € par rapport à 2020.

Chiffres clés :

Les recettes couvrent **86,33 %** des dépenses (83,66% en 2020)

Participation de **13,67%** pour assurer l'équilibre du budget (16,34 % en 2020, 18,63% en 2019)

GLOSSAIRE

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **CeC** : Cherbourg-en-Cotentin
- **CCES** : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- **C1** : une collecte par semaine, **C2** : deux collectes par semaine, **Cx** : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement – *la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)*
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés – *comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie*
- **DSI** : Direction Système Informatique
- **DSPMET** : Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux Etre au Travail
- **ECT** : Extension des consignes de tri
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables *correspond bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserves et canettes, papiers, journaux, magazines, cartons et briques alimentaires*
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **GFP** : Groupement à Fiscalité Propre
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - *désigne les déchets qui restent après les collectes sélectives.*
- **PCA** : Plan de Continuité d'Activités
- **PRA** : Plan de Reprise d'Activités
- **REP** : Les filières à responsabilité élargie des producteurs - les fabricants, distributeurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS,...)
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SERP** : Semaine Européenne de Recyclage des Piles
- **TLC** : Tissus, Linges, Chaussures
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ANNEXE 1 – Comparaison des tonnages

		2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OMr		64 345,86	57 076,28	49 163,91	48 045,65	46 747,00	47 808,64	47 832,00
Verre		6 789,27	6 961,14	6 959,80	7 114,66	7 348,94	7 782,85	8 029,54
Emr		10 843,78	10 414,68	10 650,94	9 310,05	9 760,25	8 829,99	9 301,93
Encombrants		13 846,20	15 308,22	15 892,80	16 015,27	14 163,93	12 923,67	13 498,00
Bois		3 317,99	3 875,08	4 779,00	4 949,02	5 472,69	5 690,74	6 300,00
Déchets verts	Gazon	8 810,05	10 682,70	10 084,74	6 540,18	7 802,00	4 986,08	7 772,00
	Branchages	11 482,58	14 883,87	17 236,30	16 171,71	14 638,00	14 258,74	17 344,00
Cartons		1 429,02	1 447,07	1 468,17	1 513,24	1 276,00	1 221,74	1 467,00
Gravats		11 009,32	12 318,32	15 355,90	15 126,61	17 366,00	15 850,22	20 205,00
Feraille		2 384,43	2 256,66	2 372,96	2 514,67	2 645,00	2 714,98	2 700,00
DEEE		528,48	1 846,77	1 726,11	1 665,67	1 692,00	1 706,77	1 835,00
Piles		3,46	20,15	26,56	22,54	25,60	25,57	26,00
Batteries								
DDS	Acides							
	Bases							
	Solvants							
	Peintures, vernis, colles							
	Aérosols							
	Néons/tube fluo	207,57	289,44	278,33	395,54	506,53	537,16	589,00
	Produits non identifiés							
	Emballages souillés							
	Phyosanitaires							
	Huiles de friture							
	Produits Particuliers							
	Filtres à huile							
	Huiles de vidange	53,63	77,23	69,09	36,98	29,98	17,10	67,00
	Total	261,20	366,67	347,42	432,52	536,51	554,26	657,98
DEA		0,00	0,00	385,36	1 837,12	2 675,62	3 219,32	4 084,00
Amiante		51,80	125,04	112,54	148,16	208,00	151,38	307,00
Souches						117,00	147,58	360,00
Pneumatiques		53,66	67,12	51,96	67,24	210,47	228,67	290,00
TOTAL		135 418,30	138 016,43	136 961,89	131 906,84	132 685,01	128 101,20	142 007,47
Population	INSEE	183 889	183 835	181 636	181 321	179 758	184 783	184 477
	DGF	200 388	200 388	200 261	199 970	199 247	198 307	198 486

ANNEXE 2 – Tonnages 2021

2021	Pôle de proximité										CaC	
	La Saire	Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Vai de Saire	La-Hague	Vallée de l'Ouve		Les Pieux
Population	INSEE	7 036	26 250	84 984	8 658	8 356	8 725	8 903	11 723	5 925	13 817	184 477
	DGF	7 767	26 869	86 853	8 969	12 766	9 946	10 971	12 637	6 282	15 426	198 486
	OMI	1 029,00	6 799,00	23 606,00	1 482,00	2 557,00	1 758,00	3 266,00	2 908,00	1 200,00	3 227,00	47 832,00
	Verre	185,19	309,99	1 054,31	2 645,95	351,18	742,81	628,81	564,77	256,77	774,13	8 029,54
	Emr											
	Emballages recyclables Journaux magazines	329,51	1 014,04	4 756,18	318,90	678,88	367,99	459,57	627,29	202,14	547,43	9 301,93
	Emcombrants	568,00	2 029,00	5 128,00	607,00	1 159,00	899,00	809,00	516,00	368,00	1 425,00	13 498,00
	Bois	256,00	888,00	1 974,00	318,00	633,00	359,00	472,00	304,00	183,00	913,00	6 300,00
	Déchets verts	418,00	1 889,00	1 389,00	271,00	862,00	690,00	899,00	334,00	258,00	782,00	7 772,00
	Branchages	454,00	1 852,00	6 604,00	855,00	1 887,00	1 504,00	1 125,00	1 006,00	398,00	1 659,00	17 344,00
	Souches	20,00	33,00	90,00	0,00	112,00	68,00	28,00	0,00	0,00	9,00	360,00
	Carbons	45,00	284,00	403,00	99,00	128,00	84,00	149,00	57,00	32,00	186,00	1 467,00
	Gravats	750,00	2 814,00	7 166,00	1 221,00	2 043,00	1 300,00	1 524,00	1 474,00	663,00	1 250,00	20 205,00
	Feraille	110,00	379,00	740,00	141,00	297,00	186,00	225,00	186,00	93,00	343,00	2 700,00
	DEEE	95,00	301,00	481,00	96,00	154,00	120,00	173,00	126,00	84,00	205,00	1 835,00
	Piles	2,00	4,00	6,00	2,00	2,00	1,00	2,00	2,00	1,00	4,00	26,00
	Batteries											
	Acides											
	Bases											
	Solvants											
	Peintures, vernis, colles											
	Aérosols											
	Néons/tube fluo											
	Produits non identifiés	20,66	98,00	166,00	40,32	46,00	35,00	53,00	32,00	34,00	66,00	590,98
	Emballages souillés											
	Phytsanitaires											
	Huiles de friture											
	Produits Particuliers											
	Filtres à huile											
	Huiles de vidange	4	12	1,00	5,00	6,00	6,00	8,00	8,00	4,00	13,00	67,00
	Total	2466	110,00	167,00	46,32	52,00	41,00	61,00	40,00	38,00	79,00	657,98
	DEA	179,00	630,00	1 825,00	181,00	306,00	175,00	383,00	267,00	139,00	79,00	4 084,00
	Amiante		47,00	163,00		31,00			28,00		38,00	307,00
	Pneumatiques		44,00	60,00	77,00	21,00	46,00		18,00		24,00	290,00

ANNEXE 3 – Tonnages par déchèteries 2021

PP	C&C + La Saire			Cœur du Cotentin		Côte des Isles		Deuve et Dièvre	
	Déchèterie	Tourlaville	Cherbourg-Octeville	Querqueville	Valognes	Briquebebec	Portbail		Les Moutiers-d'Allonne
Population municipale		84 984			26 250		8 356		8 858
Population DGF		86 853			26 869		12 766		8 969
Bois	1 107	537	330	529	359	404	229	318	
Cartons	190	129	84	186	98	69	59	99	
Pelouse	478	501	390	1 095	794	569	293	271	
Branchages	2 992	2 083	1 529	1 017	835	1 311	576	855	
Encombrants	2 791	1 635	702	1 173	856	727	432	607	
Ferrailles	402	190	148	180	199	173	124	141	
Gravats	3 515	2 138	1 513	1 569	1 245	1 284	759	1 221	
Déchets électriques		481		175	126	85	69	96	
Mobiliers	989	511	325	345	285	158	147	181	
Autres	296	70	137	131	123	193	25	44	
Tonnage Pneus	40	28	9	0	60	21	0	0	
Tonnage DDS (Eco + Hors Eco)	89	40	37	50	48	24	22	38	
Tonnage Amiante	163	0	0	47	0	31	0	0	
Tonnage Souches	0	0	90	25	8	112	0	0	
Tonnage Piles	3	2	1	2	2	1	1	2	
Tonnage Huile de vidange	1	0	0	7	5	4	2	5	
Tonnage total	13 240,46	7 793,61	5 157,86	6 400,48	11 321,16	4 920,68	4 971,46	2 713,61	3 532,09
		26 191,93					7 685,07		3 532,09

PP	La Hague	Les Pleux		Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	Cac
Déchèterie	Gréville-Hague	Heauville	Les Pleux	Le Ham	Varouville	Anneville-en-Saire	Rauville-la-Place	
Population municipale	11 723	13 817	15 426	7 036	8 725	8 803	5 925	184 477
Population DGF	12 637			7 767	9 946	10 971	6 282	198 486
Bois	304	295	618	256	359	472	183	6 302
Cartons	57	51	135	45	84	149	32	1 468
Pelouse	334	228	554	418	690	899	258	7 770
Branchages	1 006	564	1 095	454	1 504	1 125	398	17 345
Encombrants	516	536	899	568	889	809	368	13 500
Ferrailles	186	117	226	110	186	225	93	2 700
Gravats	1 474	385	855	750	1 300	1 524	663	20 203
Déchets électriques	126	48	157	95	120	173	84	1 835
Mobiliers	267	0	0	179	175	383	139	4 083
Autres	88	55	98	92	156	91	39	1 639
Tonnage Pneus	18	24	0	44	46	0	0	289
Tonnage DDS (Eco + Hors Eco)	32	16	50	23	35	53	34	589
Tonnage Amiante	28	0	38	0	0	0	0	306
Tonnage Souches	0	9	0	20	68	28	0	362
Tonnage Piles	2	1	3	2	1	2	1	26,35
Tonnage Huile de vidange	8	5	8	4	6	8	4	66,24
Tonnage total	4 357,44	2 278,66	4 638,86	2 968,52	5 462,13	5 850,39	2 257,84	76 844,08
	4 357,44	6 917,52		2 968,52	5 462,13	5 850,39	2 257,84	76 844,08

BUDGET 16 – SECTION EXPLOITATION - RECETTES

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
VENTE DE PDT FABRIQUES, PRESTATION DE SERVICES, MARCHANDISES				
703 - VENTES DE PDT RESIDUELS	5 355,00 €	1 410,00 €	4 945,00 €	0,00 €
706 - PRESTATION DE SERVICES	1 778 954,03 €	1 770 098,01 €	1 715 630,89 €	1 677 331,54 €
707 -VENTE DE MARCHANDISES	59 493,51 €	40 900,45 €	2 089,75 €	0,00 €
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	0,00 €	0,00 €	1 081,81 €	740,91 €
TOTAL	1 843 802,54 €	1 812 408,46 €	1 723 747,45 €	1 678 072,45 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
74 - SUBVENTIONS D EXPLOITATION	323 722,29 €	137 451,51 €	168 253,83 €	0,00
TOTAL	323 722,29 €	137 451,51 €	168 253,83 €	0,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	44 031,91 €	22 394,19 €	16 501,00 €	48 493,00 €
TOTAL	44 031,91 €	22 394,19 €	16 501,00 €	48 493,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
7714 - RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	309,68 €	249,23 €	530,07 €	0,00 €
7718 - AUTRES PDT EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	1 425,12 €	0,00 €	443,11 €	485,15 €
773 - MANDATS ANNULES	0,00 €	695,28 €	2 001,84 €	0,00 €
778 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00 €	2 312,47 €	2 441,45 €	322 495,40 €
TOTAL	1 734,80 €	3 256,98 €	5 416,47 €	322 980,55 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
777 - QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFERERS AU RESULTAT DE L EXERCICE	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
TOTAL	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
EXCEDENT D EXPLOITATION POSITIF REPORTE N-1				
R002	685 249,83 €	196 680,89 €	134 016,41 €	172 532,69 €
TOTAL	685 249,83 €	196 680,89 €	134 016,41 €	172 532,69 €

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Budget 01				
Nature	2021	2020	2019	2018
ATTENUATION DE CHARGES				
6419 - REMBOURSEMENT SUR RENUMERATIO DU PERSONNEL	4 549,21 €	15 273,33 €	27 570,63 €	
TOTAL	4 549,21 €	15 273,33 €	27 570,63 €	19 652,92 €
PDT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	44 755,00 €	15 877,05 €	23 490,00 €	
704 - TRAVAUX	0,00 €	21 417,65 €	0,00 €	
70612 - REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	71 647,85 €	89 087,31 €	77 289,56 €	
70613 - REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	83 585,40 €	77 406,42 €	40 042,26 €	
7078 - AUTRES MARCHANDISES	613 205,31 €	422 509,10 €	1 001 224,51 €	
70841 - M A DISPO PERSONNELS AUS BUDGETS ANNEXES	706 728,88 €	636 921,50 €	636 690,00 €	
70848 - M A DISPO DE PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	4 938,22 €	6 417,47 €	11 685,21 €	
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	24 279,59 €	23 010,45 €	29 704,38 €	
TOTAL	1 549 140,25 €	1 292 646,95 €	1 820 125,92 €	1 470 029,59 €
IMPOTS ET TAXES				
7331 - TAXE D ENLEVEMENT DES OM	17 800 917,00 €	17 565 692,00 €	17 260 088,00 €	
TOTAL	17 800 917,00 €	17 565 692,00 €	17 260 088,00 €	16 841 987,00 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	502 704,40 €	428 575,50 €	589 723,39 €	
7478 - AUTRES ORGANISMES	3 284 842,18 €	1 389 787,46 €	1 701 233,21 €	
TOTAL	3 787 546,58 €	1 818 362,96 €	2 290 956,60 €	1 280 270,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	502 999,42 €	271 715,87 €	132 663,13 €	
TOTAL	502 999,42 €	271 715,87 €	132 663,13 €	229 707,16 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
7711 - DEDITS ET PENALITES RECUES	3 725,00 €	1 100,00 €	0,00 €	
773 - MANDATS ANNULES	661,11 €	4 641,58 €	15,24 €	
7788 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	19 606,37 €	17 031,51 €	35 781,11 €	
TOTAL	23 992,48 €	22 773,09 €	35 796,35 €	21 958,14 €

BUDGET 16 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031 - FRAIS D ETUDE	0,00 €	12 227,50 €	13 117,50 €	18 075,50 €
TOTAL	0,00 €	12 227,50 €	13 117,50 €	18 075,50 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2154 - MATERIELS INDUSTRIELS	5 515,50 €	10 842,00 €	9 948,00 €	
2155 - OUTILLAGES INDUSTRIELS	7 800,17 €	18 611,67 €	23 312,85 €	4 418,97 €
2157 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	0,00 €	66 352,24 €	85 571,00 €	59 873,00 €
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €	8 703,97 €	190 002,34 €
2183 - AUTRES	0,00 €	8 638,00 €	8 638,00 €	8 638,00 €
TOTAL	13 315,67 €	104 443,91 €	136 173,82 €	262 932,31 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2315 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	480,00 €	5 100,84 €	2 084,16 €	2 572,91 €
TOTAL	480,00 €	5 100,84 €	2 084,16 €	2 572,91 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	36 065,00 €	36 065,00 €	36 065,00 €	36 065,00 €
13912 - REGIONS	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
13913 - DEPARTEMENTS	9 685,00 €	9 685,00 €	9 685,00 €	9 685,00 €
13915 - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 546,00 €	5 546,00 €	5 546,00 €	5 546,00 €
13918 - AUTRES	36 120,00 €	36 120,00 €	36 120,00 €	36 120,00 €
TOTAL	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES				
2135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMETS	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Budget 01				
Nature	2021	2020	2019	2018
OPERATION D ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION				
192 - PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSION IMMO	0,00 €	10 918,23 €	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	10 918,23 €	0,00 €	0,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00 €	40,00 €	140,00 €	
168741 - AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	107 639,40 €	106 716,38 €	106 126,37 €	
TOTAL	107 639,40 €	106 756,38 €	106 266,37 €	223 984,96 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031 - FRAIS D ETUDE	0,00 €	30 329,03 €	13 218,50 €	
2033 - FRAIS D INSERTION	5 184,00 €	2 700,00 €	2 808,00 €	
2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €	0,00 €	300,00 €	
TOTAL	5 184,00 €	33 029,03 €	16 326,50 €	540,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2111 - TERRAINS NUS	819,28 €	22 230,84 €	0,00 €	
2158 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES AUTRES	6 358,80 €	25 425,60 €	13 192,80 €	
2182 - AUTRES IMMO CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	1 587 335,90 €	373 218,56 €	1 209 429,70 €	
2184 - AUTRES IMMO CORPORELLES MOBILIER	7 689,08 €	5 166,17 €	2 028,94 €	
2188 - AUTRES IMMO CORPORELLES AUTRES	1 157 751,30 €	573 849,76 €	450 183,31 €	
TOTAL	2 759 954,36 €	999 890,93 €	1 674 834,75 €	964 990,46 €
IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313 - IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	79 314,32 €	46 115,39 €	60 671,56 €	
2315 - IMMO EN COURS INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 892,99 €	5 054,49 €	88 340,85 €	
TOTAL	82 207,31 €	51 169,88 €	149 012,41 €	117 807,47 €
SUBVENTION EQUIPEMENTS VERSEES				
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	154 740,00 €
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
261 - TITRE DE PARTICIPATION	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €	0,00 €

BUDGET 16 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
28131 - BATIMENTS	15 099,00 €	15 099,00 €	15 099,00 €	15 099,00 €
28135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	555,00 €	555,00 €	555,00 €	555,00 €
28151 - INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	133 275,00 €	133 275,00 €	133 275,00 €	133 275,00 €
28153 - INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	1 553,00 €	1 553,00 €	1 553,00 €	1 553,00 €
28154 - MATERIEL INDUSTRIEL	18 773,00 €	17 353,00 €	17 353,00 €	17 353,00 €
28155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	23 126,52 €	21 052,99 €	21 412,67 €	21 196,00 €
28157 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	36 792,93 €	41 392,24 €	55 857,88 €	71 795,21 €
28181 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 438,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €
28182 -MATERIEL DE TRANSPORT	71 942,10 €	89 266,91 €	87 816,00 €	77 327,00 €
28183 -MATERIEL INFORMATIQUE	0,00 €	798,00 €	1 336,20 €	4 297,10 €
28184 - MOBILIER	647,75 €	647,00 €	647,00 €	647,00 €
TOTAL	304 202,30 €	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €
OPERATIONS PATRIMONIALES				
2031 - FRAIS D'ETUDES	1 574,10 €	0,00 €	0,00 €	
2033 - FRAIS D'INSERTION	845,40 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE N-1				
R001	967 025,87 €	826 593,32 €	653 666,03 €	584 308,51 €
TOTAL	967 025,87 €	826 593,32 €	653 666,03 €	584 308,51 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Budget 01				
Nature	2021	2020	2019	2018
SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES				
1328 - AUTRES SUB D EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES	0,00 €	0,00 €	95,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	95,00 €	800,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 220,00 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT				
	0,00 €	0,00 €	95,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	95,00 €	627 933,88 €

Notes personnelles :



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR

 LECOTENTIN.FR